

DIAGNOSTIC DU PLU



Commune de DRAP - Alpes-Maritimes

PRÉAMBULE	4	1 - Environnement physique	69
PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6	1.1 - Conditions climatiques	69
CHAPITRE 1 - CONTEXTE TERRITORIAL	7	1.2 - Organisation topographique.....	70
1 - Positionnement communal	8	1.3 - Structure géologique	72
1.1 - Contexte communal	8	1.4 - Hydrologie	73
1.2 - Contexte intercommunal	9	2 - Environnement humain	82
CHAPITRE 2 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET EQUIPEMENTS	10	2.1 - Occupation du sol	82
2 - Contexte socio-économique	11	2.2 - Ressources agricoles.....	84
2.1 - Principales caractéristiques de la population communale	11	2.3 - Risques naturels et technologiques	86
2.2 - Structure et évolution du parc de logement	16	3 - Composantes humaines	89
2.3 - Dynamiques économiques.....	22	3.1 - Réseaux d'eau et d'assainissement.....	89
2.4 - Mobilité, déplacements et transports	27	3.2 - Réseaux de télécommunications et numériques	93
2.5 - Niveau de services et d'équipement à la personne	32	3.3 - Déchets	95
2.6 - Bilan socio-économique	35	4 - Qualité et cadre de vie	97
CHAPITRE 3 - COMPOSANTES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES	36	4.1 - Ambiance sonore	97
1 - Patrimoine	37	4.2 - Qualité de l'air	99
1.1 - Histoire	37	4.3 - Énergies renouvelables.....	101
1.2 - Sites classés et inscrits	38	4.4 - Santé et salubrité publique.....	101
2 - Paysage et urbain	39	5 - Environnement naturel et paysager	102
2.1 - Analyse paysagère.....	39	5.1 - Espèces locales.....	102
2.2 - Analyse urbaine par entité	49	5.2 - Inventaires et mesures de protection environnementales.....	104
CHAPITRE 4 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	68	6 - Réseau écologique - Trame Verte et Bleue	108
		6.1 - Les objectifs et composantes de la Trame Verte et Bleue (TVB).....	108
		6.2 - Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	109
		6.3 - Les fonctionnalités écologiques du territoire de DRAP	114

PARTIE 2 - PRÉVISION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL.....	117
CHAPITRE 1 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.....	118
1 - Évolutions socio-économiques probables.....	119
1.1 - Perspectives de développement économique	119
1.2 - Perspectives d'évolution de la population communale	120
1.3 - Perspectives d'évolution des logements	122
2 - Évolutions probables de l'urbanisation.....	123
2.1 - Évolution de la consommation d'espace.....	123
2.2 - Capacités foncières du document d'urbanisme en vigueur	125
2.3 - Capacités de densification du document d'urbanisme en vigueur ...	128
CHAPITRE 2 - BESOINS COMMUNAUX.....	132
1 - Les besoins communaux.....	133
CHAPITRE 3 - ENJEUX A RETENIR.....	139
1 - Les enjeux à retenir.....	140

La commune de Drap dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 29 novembre 20012. Depuis cette date, ce document a évolué de la manière suivante :

- La mise à jour du 30 mai 2013
- La modification n°1 portant sur la création d'une zone UM sur l'ilot Jauffret, approuvée le 21 janvier 2014.
- La modification n°2 portant sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur Carlin approuvée le 19 décembre 2013.
- La déclaration de Projet portant sur la suppression d'espaces boisés classés – groupe scolaire et logements de la Formiga, approuvée le 7 juin 2016.
- La révision allégée sur le secteur de la Formiga pour la suppression d'EBC afin de permettre la réalisation de logements prescrite le 23 octobre 2015 et approuvée le 28 mars 2017.
- La modification n°3 portant sur les secteurs Carlin et l'ilôt Jauffret, pour la création de logements, pôle médical et équipements publics de la petite enfance.

Au travers de ce document de planification, elle s'est assignée les objectifs suivants :

Cadre réglementaire :

- Compléter et déployer le projet du PLU approuvé en prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme telle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et celle du 13 octobre 2014 pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt,
- Se mettre en adéquation avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) établi à l'échelle intercommunale. Le PLU devra respecter les grands équilibres du territoire au coeur du SCOT en cours de révision,
- Renforcer le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) porteur d'un véritable projet urbain qui s'inscrit dans le fonctionnement du territoire et qui respecte les fondements de l'organisation historique de la commune de DRAP.
- Intégrer des règles adaptées pour les futurs projets urbains afin de traduire dans un document de planification à moyen terme (10-15 ans) les modalités d'un développement offrant un équilibre des usages.

Cadre de vie et d'aménagement des espaces urbains :

- Concilier le développement de l'habitat notamment en application des principes du Grenelle 2 de l'environnement : valoriser la mixité sociale et urbaine, favoriser les déplacements doux, les économies d'énergie,

- Respecter l'environnement par l'utilisation économe de l'espace et la préservation des ressources naturelles,
- Limiter le mitage de l'urbanisation et modérer la consommation de l'espace naturel et agricole,
- Adapter les mesures de protection du patrimoine naturel et bâti par des réajustements de servitudes urbaines (espaces boisés classés, jardins à créer ou à protéger...)
- Renforcement de la prise en compte des risques dans l'urbanisation en s'appuyant sur le plan de prévention des risques actuel.
- Intégration de projets structurels et infrastructurels dans le futur zonage du PLU :
 - . Projet de création de réseaux humides et équipements publics nécessaires à la ville,
 - . Création d'une salle polyvalente communale afin de maintenir et développer le lien social et l'accès à la culture,
 - . Aménagements d'espaces publics et paysagers afin d'améliorer le cadre de vie des Drapois en prévoyant des aménagements d'espaces publics avec principe d'accès et de cheminements piétons, des espaces verts et des places de stationnement,
 - . Créer une route reliant le quartier du Concasse au quartier du Fontanil afin de permettre la facilité d'accès au lycée de DRAP, au stade intercommunal et favoriser ainsi le renouvellement urbain de ces dits quartiers.
- Maîtriser les secteurs ouverts à l'urbanisation et ceux à urbaniser dans une logique de quartier et de mixité des usages, préciser et recalculer les délimitations de certaines zones,
- Poursuivre la restructuration du centre du village offrant une densification douce dans le respect de l'empreinte historique de DRAP et évitant les densifications brutales non souhaitées par les habitants afin de constituer une traversée du village urbaine, architecturale et paysagère de qualité.

Cadre de développement économique

- Maintenir et protéger les activités agricoles qui constituent la base de l'économie locale,
- Renforcer les services et les commerces de proximité.

- Renforcer et développer la structure économique de la Commune dans un souci d'équilibre pour préserver la diversité socio-économique propre à DRAP

Pour cela, la commune a délibéré le 6 décembre 2016 pour prescrire la révision du PLU et sa transformation, en prenant en compte l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment dans le domaine de l'urbanisme loi ALUR du 24 mars 2014 et celle du 13 octobre 2014 pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, ..., ainsi que les divers décrets.

Conformément aux articles L.104-2 et suivants, le PLU de la commune de Drap doit faire l'objet d'une demande au cas par cas auprès de l'autorité environnementales afin de savoir si une évaluation environnementale doit être menée dans le cadre de la présente révision ou non.

Aucun site Natura 2000 n'est inscrit sur la commune, le plus proche étant situé à plus de 3 km.

Si la MRae rend l'évaluation environnementales obligatoire, le rapport de présentation du PLU devra répondre aux dispositions de l'article R.151-1 à R.151-5 du Code de l'Urbanisme et de l'article R.122-20 du Code de l'Environnement.



PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

CHAPITRE 1

CONTEXTE TERRITORIAL

1 - POSITIONNEMENT COMMUNAL

1.1 - Contexte communal

La commune de Drap s'étend sur une superficie de 504 hectares pour une population de 4 381 habitants au dernier recensement de 2014.

La ville de Drap est située au Nord-Est de Nice, à une distance de 10 kilomètres de son centre ville et en limite de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA).

Elle est limitrophe des communes de Blausasc, Cantaron, La Trinité et Peillon.



Drap et ses communes limitrophes

1 - POSITIONNEMENT COMMUNAL

1.2 - Contexte intercommunal

La commune de Drap est membre de la Communauté de Commune du Pays des Paillons créée en novembre 2003

La communauté de communes du Pays des Paillons regroupe plus de 26 000 habitants (population légale au 1er janvier 2015) et 13 communes : Bendejun, Berre, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf/Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

Son développement est encadré par le SCOT du Pays des Paillons approuvé le 29 juin 2011 et en cours de révision.

La commune de Drap a une position privilégiée dans ce territoire intercommunal :

- Elle constitue un des principaux pôles du Pays des Paillons.
- Elle a une place géographique stratégique en entrée du Pays des Paillons.
- Elle présente un nombre important de logements pour actifs.



Drap au sein du Pays des Paillons

CHAPITRE 2

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET EQUIPEMENTS

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Croissance de la population

Après avoir suivie une courbe de croissance continue de 1968 à 1975, la population de Drap a connu une forte augmentation entre 1975 et 1990 pour retrouver un rythme régulier entre 1990 et 2014.

En 2014, la population communale s'élève à 4 381 habitants.

A partir de 1975, la commune connaît un essor démographique très important lié à la forte croissance du littoral azuréen.

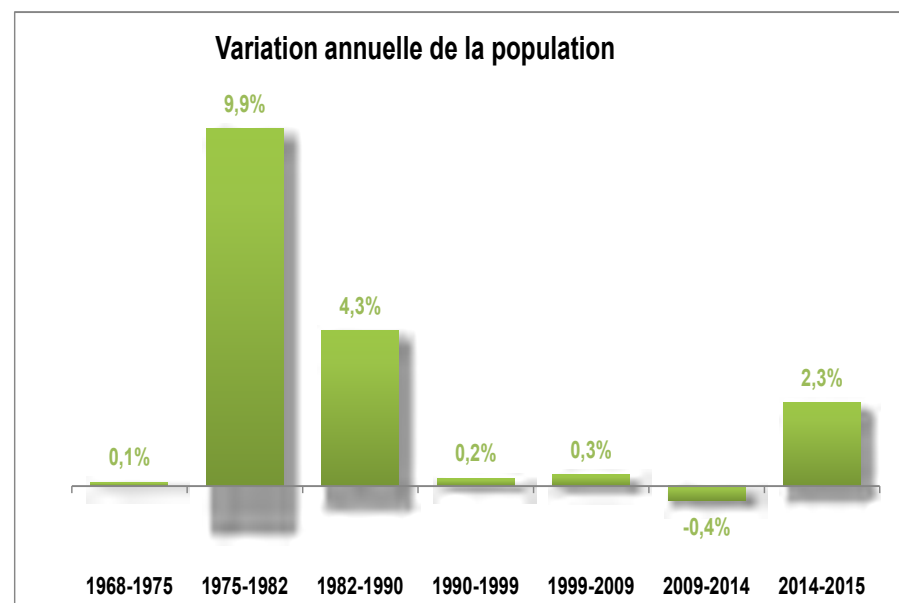
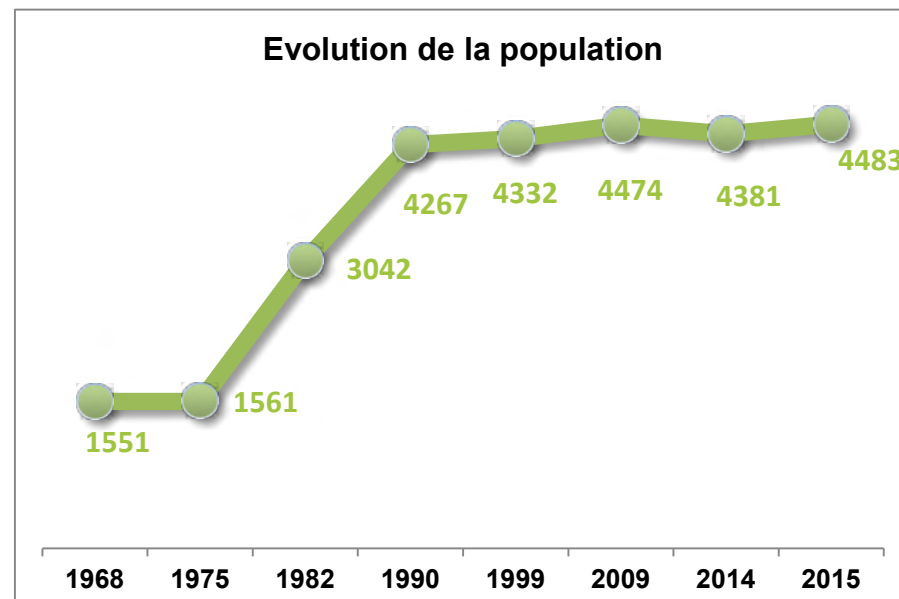
Depuis cette forte progression, le taux de croissance annuel de la population tend à ralentir et se stabiliser autour de 0,2% entre 1990 et 2009. Sur la dernière période 2009-2014, cette évolution est de -0,4 % en moyenne par an, soit environ - 19 habitants par an.

Les dernières données de l'INSEE, provenant du recensement de 2015*, affichent une population totale de 4 483 personnes, soit une augmentation de 102 habitants en un an, relevant le taux de croissance à 2.3%.

Cette tendance devrait s'accroître au regard des opérations de logements en cours de réalisation :

- en 2015 : 34 logements supplémentaires habités, ce qui crée une population supplémentaire d'environ 93 personnes.
- en 2016 : 52 logements habités, ce qui crée une population supplémentaire d'environ 142 personnes.
- en 2017, 284 logements habités ce qui crée une population supplémentaire d'environ 775 personnes.

Au total, fin 2017, à travers ses nouveaux logements et en se basant sur le nombre de personnes par ménage (2,73), la commune accueillerait environ 1010 personnes supplémentaires, ce qui porterait la population totale à près de 5 500 habitants.



* dernier recensement INSEE

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Solde naturel et migratoire

D'ordre général, le dynamisme démographique, qu'il soit à l'échelle nationale, intercommunale ou communale, repose principalement sur des naissances nombreuses et un nombre de décès encore relativement faible.

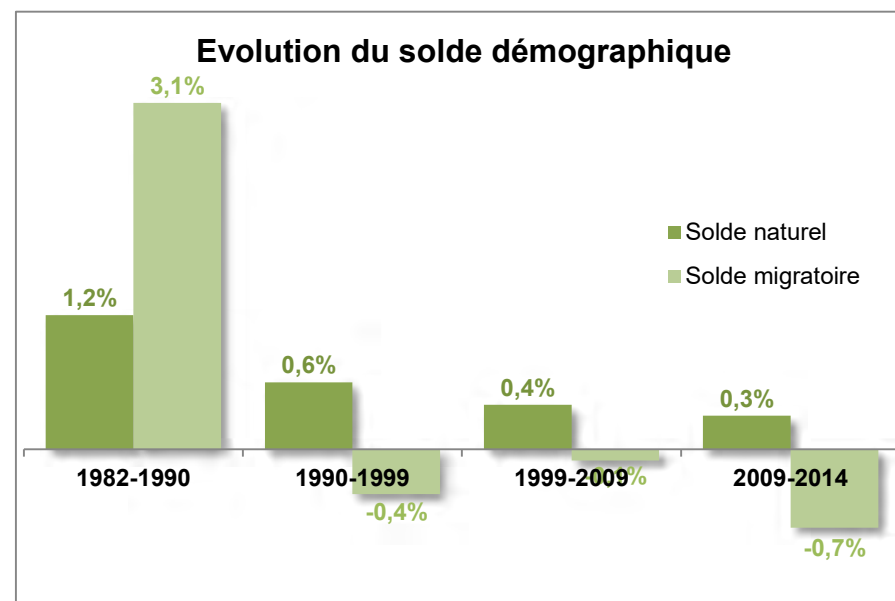
Il repose également, dans une moindre mesure, sur le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes venues s'installer sur le territoire communal et celles qui en sont parties.

A Drap, la croissance communale observée ces dernières années suit globalement la tendance nationale. C'est le solde naturel qui conditionne le plus fortement les variations de la population depuis 1990 (entre 1,2 % et 0,3 %). Le nombre de naissances est donc supérieur au nombre de décès.

A contrario, le solde migratoire relativement faible ces dernières années peut être un marqueur des difficultés que peuvent rencontrer les ménages pour s'installer sur la commune, notamment un foncier de plus en plus rare et coûteux et des prix élevés sur le marché immobilier.

Néanmoins, les projets immobiliers de logements qui se construisent depuis 2014 sur Drap devraient fortement augmenter l'apport de population extérieur à la commune.

	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Population totale	4.3 %	0.2 %	0.3 %	-0.4 %
dû au solde naturel	1,2 %	0.6 %	0.4 %	0.3 %
dû au solde migratoire	3.1 %	-0.4 %	-0.1 %	-0.7 %



- ▶ Une structure démographique dynamique
- ▶ Une forte croissance de la population dans les années 80 avec un fort ralentissement depuis 1990
- ▶ Une stabilisation de la croissance autour de 0.25% avec une décroissance pour la période 2009/2014 : - 0.4%

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Âge de la population

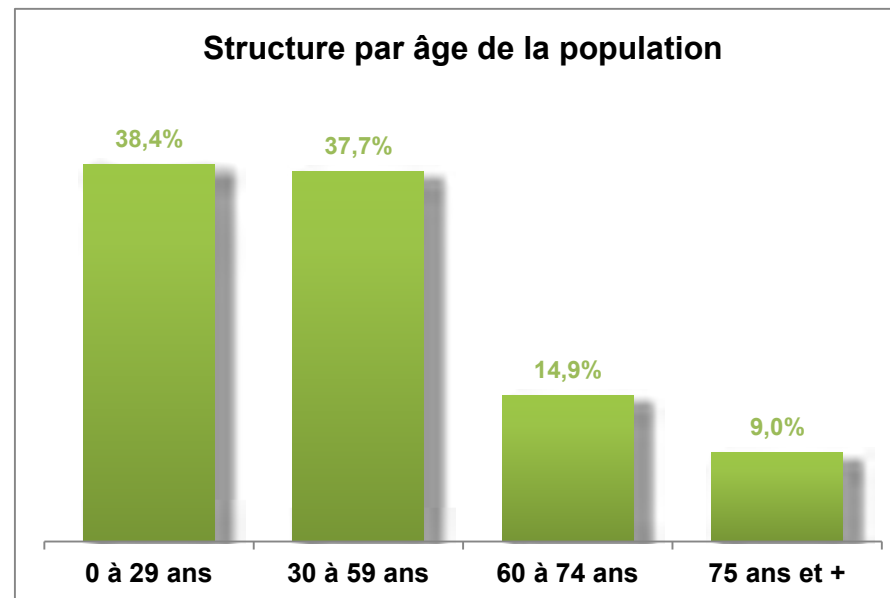
Malgré une tendance au vieillissement, constatée pour la plupart des communes françaises, la population de Drap reste essentiellement jeune : la majorité des habitants a un âge compris entre 0 et 59 ans en 2014 (76.1 %).

La commune s'inscrit donc dans une dynamique démographique positive, composée de jeunes ménages avec enfants en bas-âge.

Il faut toutefois considérer ces données à plus long terme. En effet, la dynamique démographique et nos modes de vie tendent à un vieillissement rapide et inéluctable de la population des communes. L'allongement de l'espérance de vie s'accompagne de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, ou du moins sans dépendance, ce qui contribue à maintenir les personnes âgées à leur domicile. L'avancement en âge des générations nées entre 1945 et 1975 (soit aujourd'hui les personnes âgées entre 35 et 65 ans) constitue l'un des changements démographiques majeurs attendus à l'horizon des trente prochaines années.

Le vieillissement de la population impactera fortement les politiques publiques : infrastructures de transports et de logements, accès aux équipements et aux services, prise en charge de la dépendance, etc.

Structure par âge de la population



- ▶ Une population jeune mais vieillissante
- ▶ Les jeunes 0-29 ans représentent près de 40% de la population, suivis de très près par les personnes d'âge moyen, les 30-59 ans

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Population des ménages

Un ménage est l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. La population des ménages correspond à la population totale communale, après déduction des personnes sans habitation mobile, en foyer, des étudiants logés en cité universitaire, des membres d'une communauté religieuse, des personnes recueillies dans un centre d'accueil, des militaires, des détenus, etc.

En 2014, la commune de Drap compte 1 529 ménages. La population des ménages représente 4 171 personnes. La taille moyenne des ménages est donc de 2,73 personnes. Ce recensement indique une très légère augmentation du nombre moyen de personnes par ménage – il était de 2,72 en 2009 –.

Celle-ci s'accompagne d'une augmentation des ménages avec famille.

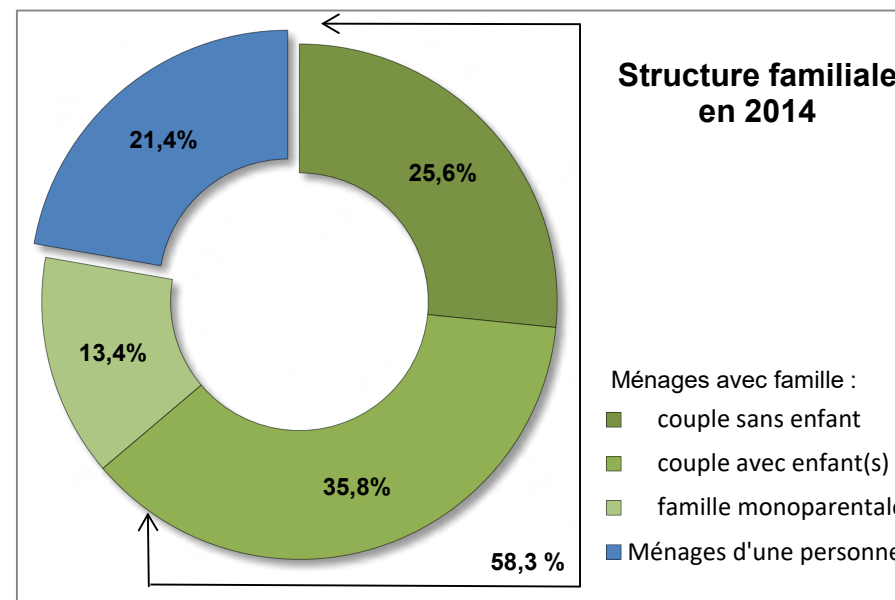
Néanmoins, cette tendance est à prendre avec précaution, car simultanément, la part des ménages d'une personnes augmente.

Ce qu'il faut retenir : à Drap, les ménages avec famille (couple avec ou sans enfant ou famille monoparentale) représentent la structure familiale la plus représentée : 74.8 % en 2014, contre 21.4 % de ménages composés d'une personne.

Parmi les ménages composés d'une personne, plus de la moitié des ménages correspond à des personnes âgées, de plus de 65 ans.

Ce phénomène trouve son explication dans le vieillissement de la population.

	2009	2014
Population des ménages	4 335	4 171
Nombre de ménages	1 596	1 529
Nombre moyen de personnes par ménage	2,72	2,73



- ▶ Une taille moyenne des ménages de 2,73 personnes
- ▶ Une augmentation de la taille des ménages
- ▶ Une majorité de ménages avec famille

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 - Principales caractéristiques de la population communale

Fiscalité des ménages

Dans tous les départements de la région PACA, la part des ménages dotés d'un faible revenu est plus forte qu'au niveau national. Le travail ne protège pas toujours de la pauvreté. En effet, les travailleurs pauvres et leur famille représentent près de la moitié des personnes pauvres de la région. Un quart des salariés de PACA touche un salaire inférieur à 830 € / mois (seuil de bas salaire), contre un sur cinq en France.

La commune de Drap est relativement peu touchée par cette tendance. Un salaire net horaire moyen pour un temps complet, toute catégorie socio-professionnelle confondue, est équivalent à 12.40 € pour les habitants de Drap.

En comparaison, pour la Pays des Paillons, ce salaire est de 12.50 €.

Par ailleurs, sur les 1 593 ménages fiscaux de Drap en 2014, 54.1 % d'entre eux sont imposables.

Salaire net horaire moyen total selon la catégorie socioprofessionnelle

	2014
Cadres, professions intellectuelles et chefs d'entreprise	21.8 €
Professions intermédiaires	14.0 €
Employés	10.1 €
Ouvriers	11.8 €
Ensemble	12.4 €

- ▶ Un salaire horaire net moyen de 12,40 euros
- ▶ Un niveau de vie quasiment équivalent à celui observé au niveau intercommunal

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.2 - Structure et évolution du parc de logement

Évolution du parc de logement

Dans le dernier recensement de 2014, la commune de Drap compte une majorité de résidences principales : 1 539 unités, soit 91.1 % du parc total de logements.

La commune comprend un nombre très faible de résidences secondaires (27 unités, soit 1.6 % du parc total) et de logements vacants (380 unités, soit 5,9 % du parc total).

Le parc de logements connaît une croissance continue depuis 1968. Cependant son évolution est contrastée. Le parc de logements a connu sa plus forte croissance entre 1975 et 1990, augmentant de presque 100% sur 15 ans (+61% pour 75-82 et +36,5% pour 82-90). Le programme de la Condamine a joué un rôle fort dans ce phénomène.

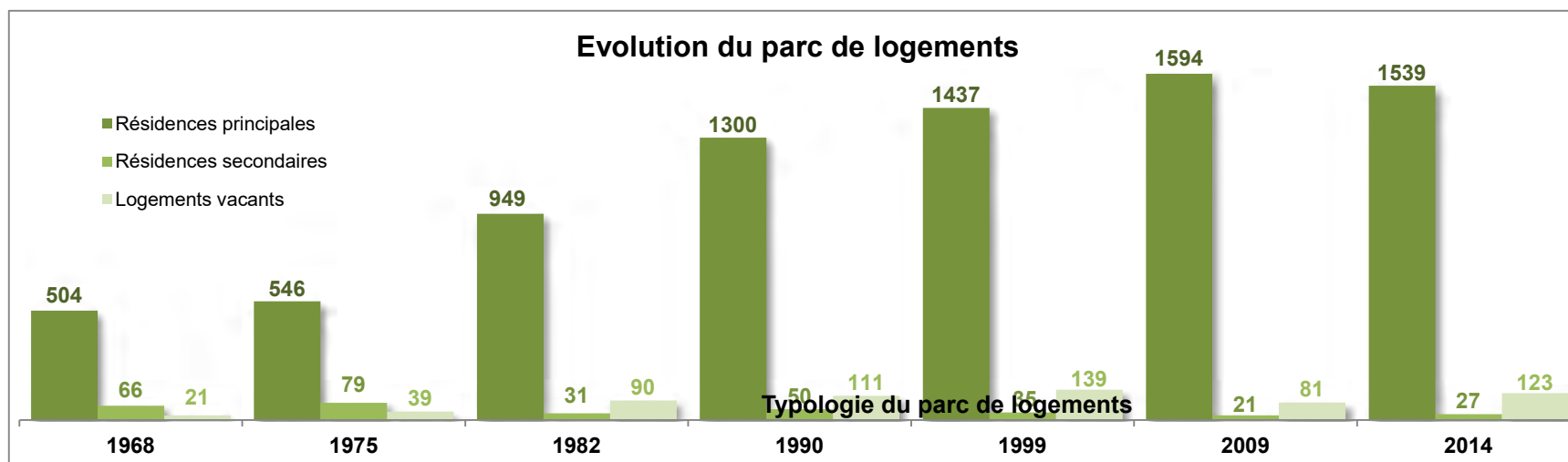
A partir de 1990, le parc se développe plus lentement : période 1990/1999 (+10,3%), période 1999/2009 (+5,3%).

Pour la dernière période 2009/2014 l'INSEE affiche une diminution du nombre de logements (-0.4%). Celle-ci ne reflète pas la réalité, au cours de cette période, la commune a délivré 31 permis de construire mis en oeuvre et générant un total de 156 logements.

Par ailleurs, il est important de prendre en considération les opérations de logements collectifs réalisées ces dernières années. Celles-ci sont à mettre en corrélation avec l'évolution de la population entre 2014 et 2015 et induisent des impacts significatifs sur le développement et l'aménagement de la ville de Drap.

Permis de construire pour logements collectifs accordés entre 2014 et 2017 :

Localisation	Année PC accordés	Logts libres	LLS	Total Lgts
Carlin	2014	55	24	79
	2017	95	22	117
Plan du Moulin	2016	23	11	34
	2017	79	24	103
Ourdan	2017	23	12	35
TOTAL		275	93	368



Source : recensement 2014 - INSEE

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.2 - Structure et évolution du parc de logement

Le parc de résidences principales augmente progressivement depuis 1968. Son nombre a été multiplié par 3 entre 1968 et 2014. Il représente en 2014 plus de 90% du parc de logements, en légère diminution par rapport à 2009 (94%). Cette dernière tendance est à mettre en corrélation avec le phénomène de vacance.

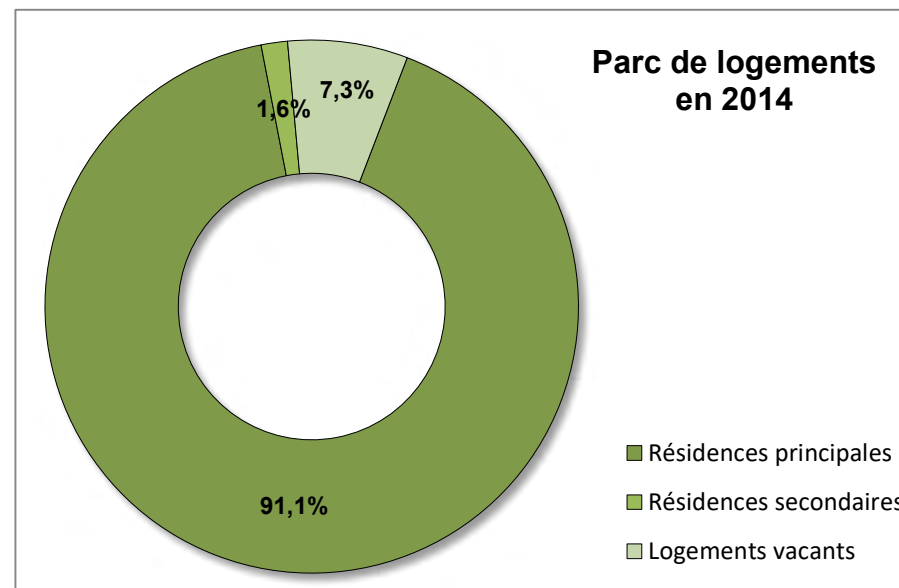
Par contre, la part de résidences secondaires reste négligeable (1,6 %).

Concernant le taux de vacance, celui-ci est en augmentation depuis 1968. Il était égal à 3,6 % du parc de logements à cette date et n'a cessé d'augmenter depuis, pour atteindre son niveau le plus haut en 1999 (8,6 %).

Après inversement de la tendance sur la période 1999-2009 (4.8%), celle-ci retrouve le niveau moyen de la vacance observé depuis les années 80 : (7.3%).

Il est important de signaler que le faible taux de vacance de la période 1999/2009 s'expliquait plus particulièrement par la rénovation de logements vacants au recensement de 1999. En effet les permis de construire délivrés pour la période 1999-2008 couvraient environ la moitié de l'accroissement du nombre de résidences principales pour cette même période.

Un logement vacant est un logement inoccupé, par exemple s'il est en vente ou en location mais qu'il n'a pas encore d'acquéreur ou de locataire, s'il est en attente du règlement de succession, s'il est conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, s'il est gardé vacant à cause de sa vétusté...



- ▶ Une large majorité de résidences principales depuis 1968 : 91,1% en 2014
- ▶ Une baisse régulière des résidences secondaires
- ▶ Une fluctuation des logements vacants

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.2 - Structure et évolution du parc de logement

Caractéristiques des logements

Jusqu'en 2009, le parc de logements de Drap était caractérisé par une répartition de l'offre en logements individuels (53,5 %) légèrement plus importante que celle en logements collectifs (46,3 %).

Cette tendance tend à s'inverser, au profit des logements collectifs. En 2014, les logements individuels représentent 52,5 % du parc de logements et les logements collectifs, 47,2 % du parc.

A partir de 2014, plusieurs programmes de logements importants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur la commune. **Au total 481 logements dont 126 LLS.**

Ces opérations de logements ont un fort impact sur la typologie et les caractéristiques des logements. Ainsi, en prenant en compte les logements collectifs et les villas dont le PC ont été accordés entre 2014 et 2017, les tendances observées jusqu'en 2014 s'inversent :

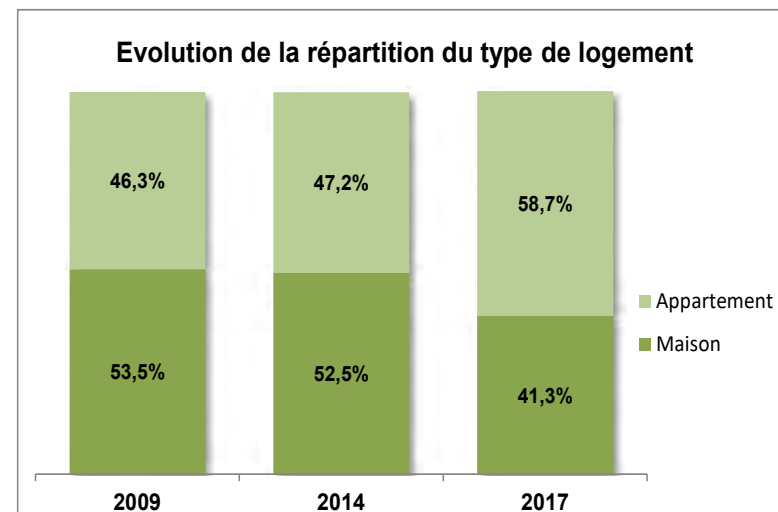
Le nombre de logements collectifs dépasse celui des maisons individuelles.

Jusqu'en 2014, l'emprise de la maison individuelle sur la commune restait très importante (+ de 52%), ce qui n'était pas anodin sur la gestion de l'espace. Les ratios de consommation d'espace d'habitation par habitant exprimaient cette forme d'urbanisation diffuse.

Ainsi, en s'appuyant sur les zones urbaines du PLU approuvé, le ratio de consommation des zones urbanisées est estimé à 400,8 m² / habitant.

Si l'on prend en compte les dernières opérations de logements, ce ratio peut être diminué à 308,5 m²/habitant.

Avec la mise en oeuvre des opérations de logements collectifs, la tendance s'infléchit au profit des logements collectifs. Ils représentent désormais plus de la moitié des logements de la commune de Drap : 58,7%. Ainsi, le ratio de consommation des zones urbanisées diminue encore : 308,5 m² / habitant



La répartition entre les quartiers d'habitat individuel et de collectifs est bien distincte. Les logements collectifs sont essentiellement localisés dans le centre ville, de part et d'autres de la colonne vertébrale qui structure l'espace urbain - Avenue du Général de Gaulle - et au secteur de la Condamine, au nord du centre ville.

Le reste du territoire est composé de maisons individuelles. Elles représentent une part très importantes des zones urbaines : 123 hectares soit environ 70% du territoire communal.

Selon les données de la Mairie, pour la période 2007 à 2017, sur les 451 logements résultants des permis de construire autorisés, 52 sont des logements individuels soit 13 % des PC accordés, 26 sont des logements d'habitat individuel groupé, soit 6,5% des PC accordés et 319 sont des logements collectifs, soit 80% des PC accordées.

La part des logements collectifs est fortement représentée sur les dernières années. Cette tendance est principalement due aux dispositions réglementaires du PLU approuvé en 2011 qui incitent les propriétaires fonciers à créer des opérations de logements collectifs.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.2 - Structure et évolution du parc de logement

Taille des logements

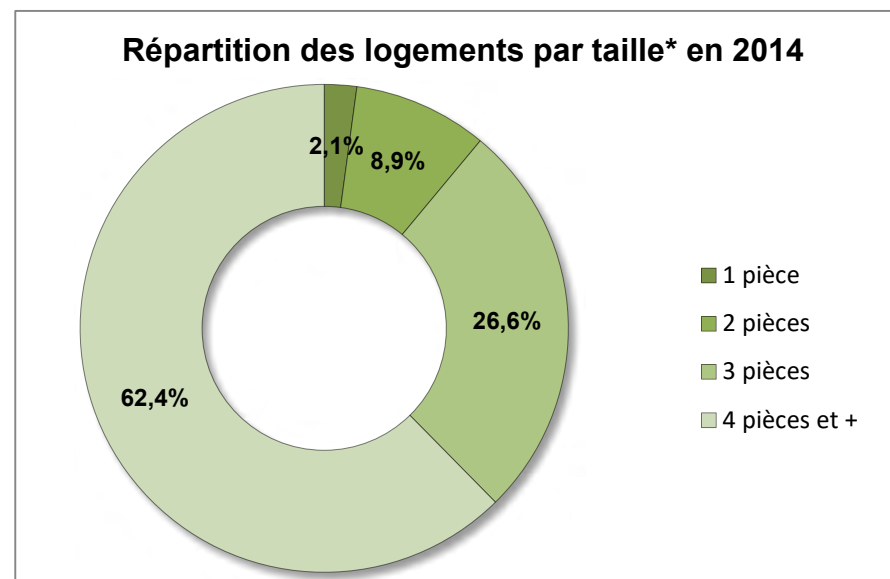
Sur les 1 539 résidences principales, les logements de trois et quatre pièces ou plus représentent près de 62.4%, tandis que les logements d'une et de deux pièces représentent 11 % du parc et les 3 pièces près de 27%.

Le parc se caractérise ainsi par une très forte présence de grands logements correspondant aux maisons individuelles et au parc de logements de la Condamine.

Même si cette tendance est encore marquée avec une très forte part des logements de grande taille, + de 4 pièces, la part des petits logements et logements intermédiaires augmente :

- les logements de 1 pièce représentaient 0.5% en 2009 et 2.1% en 2014
- les logements de 2 pièces : 3.8% en 2009 et 8.9% en 2014
- les logements de 3 pièces : 8.5% en 2009 et 26.6% en 2014

Corrélativement, en 2009, le nombre moyen de pièce par résidence principale était de 3,9, contre 3,8 pièces en 2014.



	2009	2014
Nombre moyen de pièces par résidence principale	3,9	3,8
- par maison	4,1	4,1
- par appartement	3,6	3,5

- ▶ Une «petite» majorité de logements individuels jusqu'en 2014, avec en 2017, inversion de la tendance : 58.7% de logements collectifs
- ▶ Une consommation de l'espace raisonnée : environ 308 m² par habitant
- ▶ Une large majorité de logements de grande taille
- ▶ Une augmentation des logements de plus petite taille

* L'INSEE définit la taille d'un logement par le nombre de pièces d'habitation, c'est à dire le nombre de pièces à usage d'habitation, y compris la cuisine si la surface est supérieure à 12 m², ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers. Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain ...

Source : recensement 2014 - INSEE

19

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.2 - Structure et évolution du parc de logement

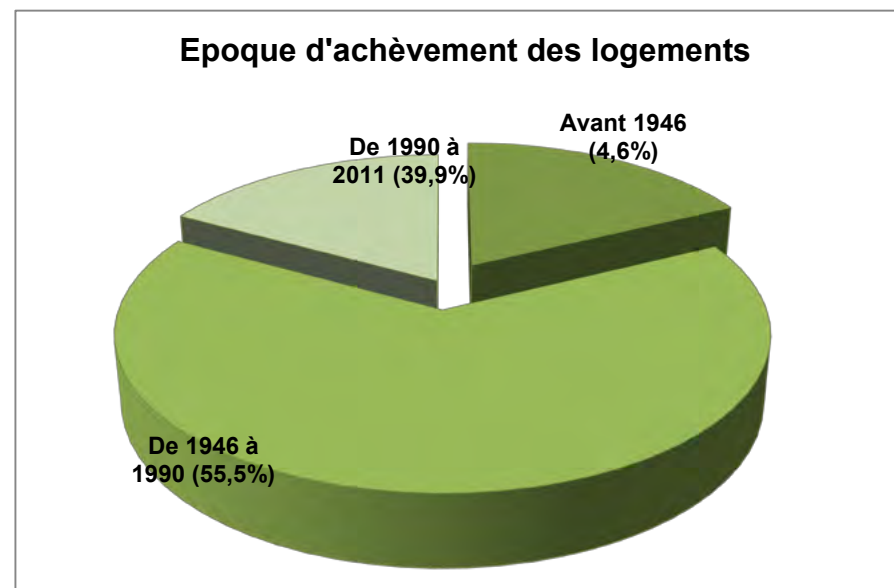
Époque d'achèvement des logements

L'examen de l'époque d'achèvement du parc de logements de Drap montre une majorité de constructions anciennes réalisées entre 1945 et 1990 (65.2%) avec un pic entre 1971 et 1990 : 52%.

Depuis 1990, 39% du parc de logements a été construit.

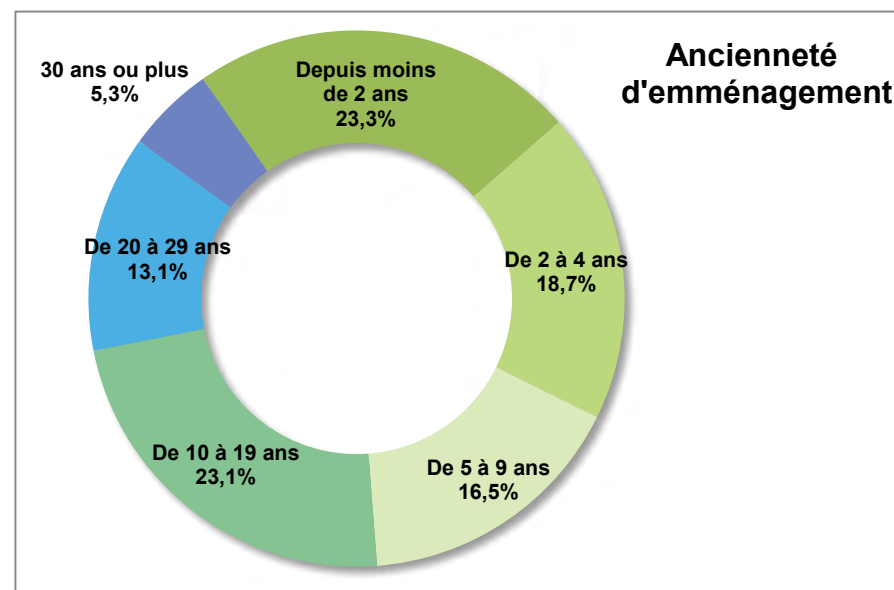
Les maisons individuelles représentent une part majoritaire dans la production de nouvelles constructions, excepté dans les années 1970 avec la livraison de l'opération de la Condamine : 502 logements.

Depuis 2014, le logement collectif représente une part majoritaire de la production de logements , cela est induit par les diverses opérations qui ont été réalisés (c.f tableau ci-avant).



Ancienneté d'emménagement

La majorité des ménages qui possède leur résidence principale à Drap s'est installée il y a de nombreuses années (plus de 10 ans). Cette moyenne d'emménagement indique que la population communale se renouvelle très peu et que le taux de rotation immobilière est très faible.



2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.2 - Structure et évolution du parc de logement

Statut des résidents

L'étude des résidences principales révèle que la part des propriétaires sur la commune de Drap est en augmentation, passant de 65.8 % en 2009 à 66.9 % en 2014.

Parallèlement, la part des locataires diminue de 29.7 % à 28.5 % pour la même période.

Cette caractéristique est révélatrice des difficultés de la population pour se loger et acquérir une propriété.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009	2014
Propriétaire	65.8 %	66.9 %
Locataire	29.7 %	28.5 %
Autre	4.5 %	4,6 %

- ▶ Une petite majorité de logements individuels jusqu'en 2014, avec en 2017, inversion de la tendance : 58.7% de logements collectifs
- ▶ Une consommation de l'espace raisonnée : 308 m² par habitants
- ▶ Une large majorité de logements de grande taille
- ▶ Une augmentation des logements de plus petite taille
- ▶ Un rythme de construction en augmentation forte depuis 2013
- ▶ Une majorité de propriétaires
- ▶ Des ménages installés de manière pérenne

Logements sociaux

L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants atteignent au moins 20 % de logements locatifs sociaux en 20 ans.

La loi du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public, en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social (loi Duflot), a relevé le taux minimum de logements locatifs sociaux à 25 %.

La commune de Drap est soumise à ces dispositions.

Au 1^{er} janvier 2017, la commune comptait 266 logements locatifs sociaux (données du Porter à Connaissance transmis par le Préfet).

A ces données il faut ajouter les nouveaux logements sociaux créés depuis 2013 :

- 2013 : 21 LLS
- 2014 : 24 LLS
- 2016 : 11 LLS
- 2017 : 58 LLS

En ajoutant ces dernières données, les LLS sur la commune de Drap représentent un total de 380 logements, soit 17,87% des résidences principales.

La commune ne répond donc pas aux obligations de 20 % de logements sociaux édictées par la loi SRU et de 25 % édictées par la loi Duflot, il manque environ 152 LLS.

Il est à noter que la commune de Drap qui a réalisé 135% des objectifs qui lui étaient assignés sur la période triennale 2014-2016 a fait l'objet d'une levée de carence par arrêté du préfet en date du 3 avril 2017.

Néanmoins les objectifs pour la période 2017-2019 restent applicables à la commune de Drap, ainsi, ils devraient être fixés à environ 53 LLS, suivant les données du porté à connaissance transmis par la Préfet.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3 - Dynamiques économiques

Actifs et population active occupée

La population active regroupe la population active occupée – ou population ayant un emploi – et les chômeurs.

Les inactifs sont par opposition les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui ne sont pas au chômage ; il s'agit des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler...

En 2014, les actifs regroupent 73 % de la population communale. Parmi eux, la majorité a un emploi (62.2 %), soit 1671 actifs occupés. Les chômeurs représentent 10.8 % des habitants, soit 290 personnes.

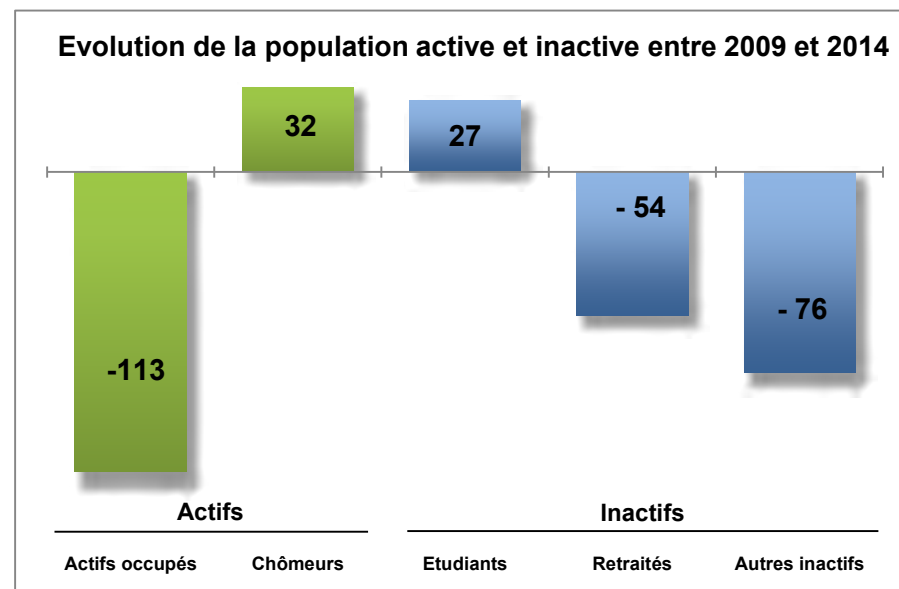
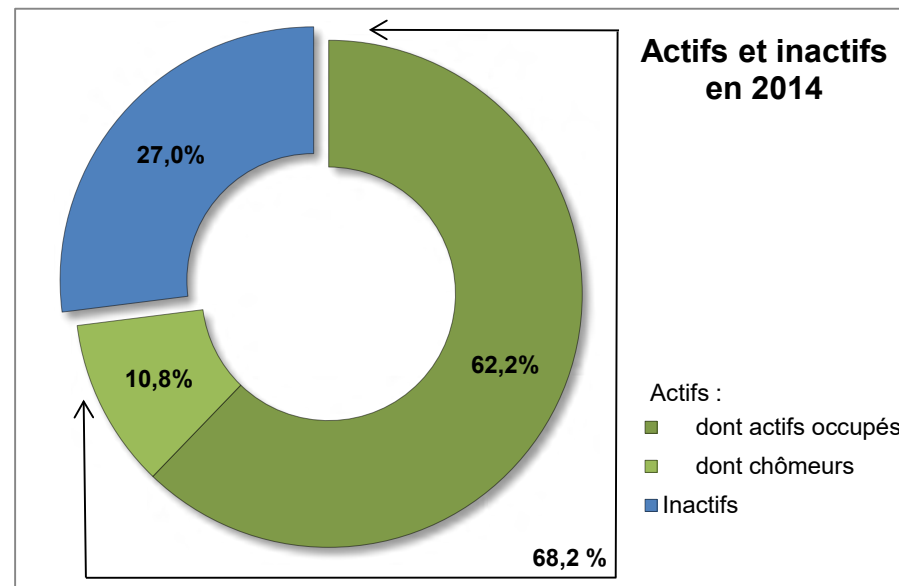
Parallèlement, un peu plus de 1/4 des habitants de Drap sont « inactifs » (27%); ce chiffre important est dû notamment au nombre d'étudiants, soit 279 (10.2 %) et aux autres inactifs, soit 274 (10.2 %) sur le territoire communal.

Les retraités quant à eux représentent 6,3% de la population des inactifs, soit 169 personnes.

Le nombre d'actifs ayant un emploi est en baisse alors que le nombre de chômeurs est en augmentation sur cette même période. Ces tendances n'indiquent pas une conjoncture économique favorable à l'emploi.

- Une part importante d'actifs occupés et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (9.8%)
- Une nette diminution des actifs occupés et autres inactifs

Autre inactif* : tous les « inactifs » qui ne sont ni « retraités », ni « étudiants », c'est à dire les personnes sans activité professionnelle ne recherchant pas un emploi et n'étant pas « retraités ». Ainsi une personne âgée de 40 ans qui se déclare comme retraité est comptabilisée comme autre inactif.*Les détenus - Source INSEE



Source : recensement 2014 - INSEE

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3 - Dynamiques économiques

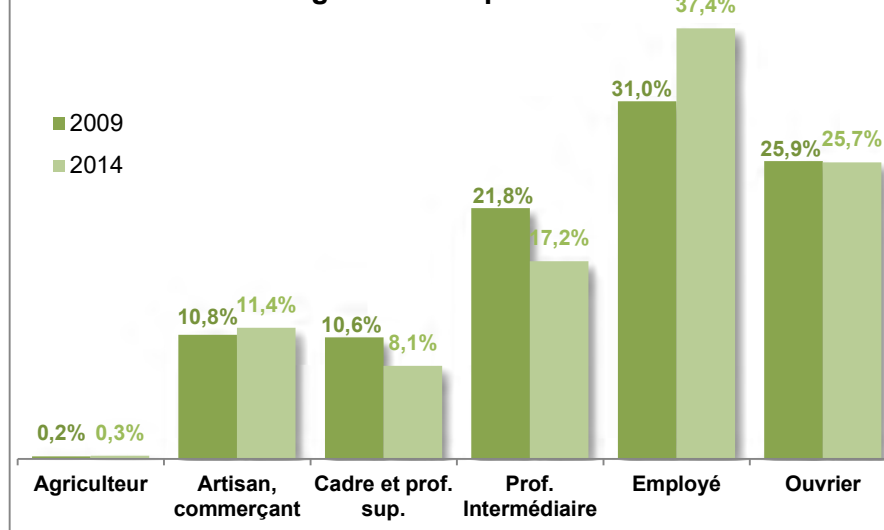
Catégories socioprofessionnelles de la population active

En 2014, parmi la population active ayant un emploi, les employés sont les plus représentés, avec 37.4 % des actifs occupés, suivi des ouvriers (25.7 %) et des professions intermédiaires (17.2 %).

La majorité des employés correspond aux ménages qui travaillent sur l'agglomération niçoise et ont fait le choix d'habiter sur Drap pour des raisons financières. Le plus souvent, ils occupent des maisons individuelles.

Les agriculteurs sont quant à eux quasi inexistant – ils représentent seulement 0,3 % des actifs en 2014.

Evolution des catégories socioprofessionnelles des actifs



- ▶ Une structure des catégories socioprofessionnelle en évolution : la part des employés domine et évolue à la hausse
- ▶ Une réduction des cadres et professions supérieures

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3 - Dynamiques économiques

Emplois sur la commune

En corrélation avec les tendances évoquées précédemment – diminution des actifs ayant un emploi, fermeture d'une entreprise de transport au Plan de Peille et un fleuriste au centre du village –, le nombre d'emplois proposé sur la commune est en baisse : -71 emplois entre 2009 et 2014 : - 5.4 %.

La commune s'inscrit donc dans une dynamique économique faible ; le secteur porteur de l'industrie ne permet plus la création d'emplois supplémentaires, ceux de la construction connaissent aussi un léger ralentissement (- 20 emplois entre 2009 et 2014 pour le premier et - 58 pour le second).

En revanche, dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement,..., le nombre d'emplois est en hausse : respectivement +12.8% et 25%.

Au regard du taux de chômage sur la commune en 2014, les nouveaux emplois dans le secteur l'administration publique, de l'enseignement,..., ne permettent pas « d'absorber » la demande. L'offre d'emplois n'est pas compatible avec la demande.

Lieu de travail

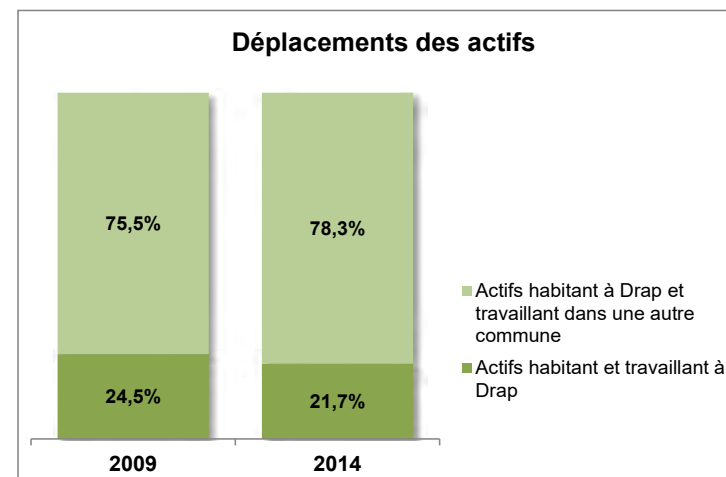
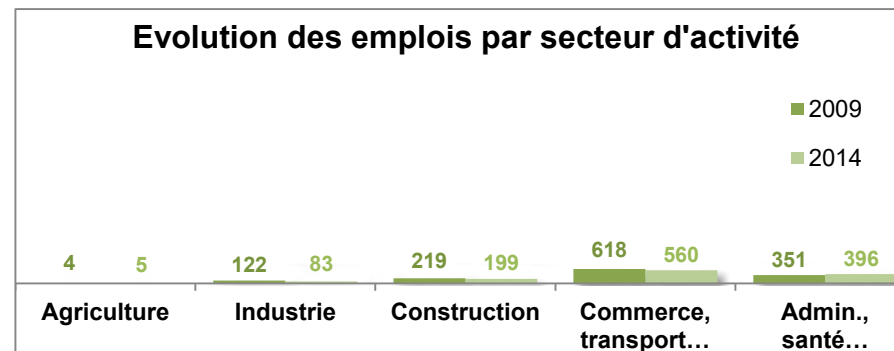
Les actifs qui habitent à Drap et qui travaillent sur la commune représentent pratiquement la moitié des effectifs en 2014 (21.7 %). Cette tendance est à la baisse puisqu'en 2009, les actifs drapois représentaient 24.5 %.

L'essentiel des actifs travaillent sur une autre commune. La ville de Drap joue ainsi un rôle important de pôle d'habitat pour le actifs qui travaillent sur d'autres communes des Alpes-Maritimes et plus particulièrement l'agglomération niçoise et de plus en plus Monaco.

Les déplacements domicile-travail sont donc nombreux, particulièrement en direction de l'agglomération niçoise, et la multi-motorisation des ménages est alors inévitable. Cela engendre à terme une pollution de l'air accrue, ainsi que des nuisances sonores et visuelles plus importantes.

45.2% des ménages ont 1 véhicule et 44.7% 2 ou plus véhicules particuliers.

	2009	2014	Evol. 2009-2014
Nombre d'emploi	1314	1243	-5,4 %



- **Un rythme de création d'emplois peu dynamique**
- **Des actifs travaillant majoritairement en dehors de Drap**

Source : recensement 2014 - INSEE

24

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3 - Dynamiques économiques

Entreprises et secteurs d'activités

La commune accueille un total de 435 établissements au 31 décembre 2015, tous secteurs confondus.

Les établissements de commerce, transport, hébergement et restauration sont les plus nombreux ; ils représentent 57,7 % des activités économiques de Drap.

Viennent ensuite les établissements liés à la construction 24.6 %.

Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont les moins bien représentés.

La commune de Drap ne compte que très peu d'établissements liés à ces activités – respectivement 6.2 % et 1.1 % des activités économiques de Drap.

Le nombre d'établissements actifs répartis par secteurs d'activités en 2014 confirme la prédominance des services et du secteur tertiaire en général. L'industrie était en recul depuis les années 1990.

L'essentiel des activités économiques, industrielles, artisanales ou commerciales est localisé en bordure de la RD 2204 et de la RD 21 dans les deux vallées du Paillon. Les commerces de proximité sont concentrés le long de la RD 2204, ces vitrines commerciales relèvent en grande partie de l'artisanat de proximité lié à la vie quotidienne.

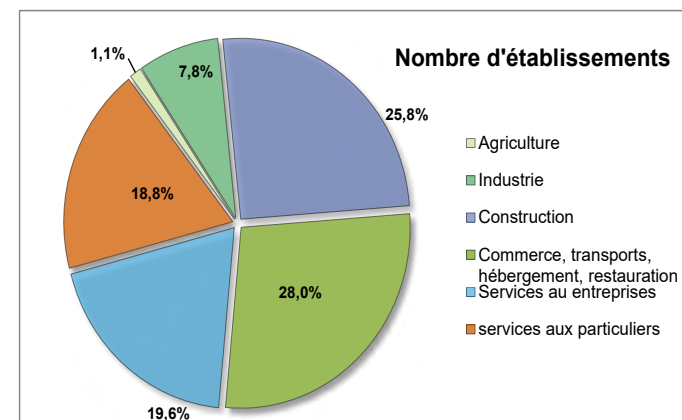
L'appareil économique communal se structure au travers d'une multitude de petites entreprises (près de 73 % sont des entreprises unipersonnelles correspondant à des travailleurs indépendants. 4.5% des établissements ont entre 10 et 49 salariés et 0.65% + de 50 salariés.

La dynamique récente de création d'établissements est constante entre 2009 et 2016 avec des pics en 2010 et 2012.

Au 1er janvier 2010, 17% des entreprises créées étaient âgées de moins d'un an.

Dans la zone industrielle du Plan de Marquis, au sud-ouest, sont implantés EDF/GDF et ST2N (garage et entretien des bus urbains de l'agglomération niçoise).

La majorité des autres entreprises se situe au nord-ouest de la commune, au Plan de Rimont, au Plan de Peille et au Plan de Blavet avec des entreprises de bâtiments et d'assainissement et surtout de la logistique. On y note également la présence de la carrière Lafarge.



Toutefois, quasiment l'ensemble de ces quartiers est soumis à de hauts risques d'inondation selon le plan de prévention des risques naturels d'inondation (P.P.R.I), ce qui réduit fortement les capacités d'extension de ces zones d'activités économiques.

La route départementale (RD 2204) - Avenue Jean-Moulin -, qui traverse le centre ville est bordée de locaux commerciaux et artisanaux qui ne contribuent pas à lui donner une image attrayante. L'espace (1ha environ) de la scierie, datant de 1950 environ, est en cours de mutation pour accueillir des logements collectifs.

Taille des entreprises

La plupart des entreprises n'ont aucun salarié (72.9 % d'entre elle).

Seulement 3 entreprises ont plus de 50 salariés :

- 2 dans l'administration publique et enseignement qui correspondent au lycée de Drap et aux services municipaux de la Mairie de Drap,
- 1 dans le commerce et réparation automobile,
- 1 dans le commerce, transports et services divers.

- ▶ Une activité centrée sur le commerce et transport : entreprise ST2N (garage et entretien des bus urbains de l'agglomération niçoise)
- ▶ Rythme de création d'emplois peu dynamique
- ▶ Une majorité d'entreprises de petites tailles

Source : INSEE 2014

25

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3 - Dynamiques économiques

Focus sur l'agriculture

Les données liées à l'agriculture transmises par l'INSEE ne permettent pas d'étudier finement l'activité agricole sur la commune, notamment en raison du secret statistique.

Tourisme

L'économie touristique s'appuie sur deux points :

- Le patrimoine,
- Les infrastructures d'accueil : hébergements, restauration, information, animation, le tout formant l'attractivité d'un territoire..

Le patrimoine bâti du centre historique et le petit patrimoine bâti rural, témoignage de l'histoire du Pays des Paillons et de son activité (églises, moulins, fortifications, ...) fait partie des points forts de l'économie touristique du territoire intercommunal.

Parmi les attraits touristiques de la commune de Drap, on recense notamment :

- l'église Saint Jean Baptiste (18^{ème} siècle)
- la chapelle Sainte Catherine (1220)
- la chapelle des Pénitents Blancs (1898)
- le château de Drap édifié au Moyen Age
- l'alambic de Drap appartenant à la commune

Les promenades sur le territoire de Drap :

- Le moulin à huile. De type génois, il date du XVIII^{ème} siècle. Calcaire de la Turbie et bois de sorbier
- Les vestiges du Château
- Les lignes de fortification du Plateau Tercier 1744 - 1747. Le plateau Tercier est traversé par le GR 51 «Les Balcons de la côte d'azur»
- Le canal historique de Sainte Thèle, promenade paisible qui raconte l'histoire de la vallée des Paillons.

Spectacles culturels annuels ou récurrentes

Fêtes patronales :

- St Jean Baptiste : 24 juin
- Ste Catherine : 25 novembre
- Cérémonies républicaines

Manifestations culturelles et événementielles :

- Journée de l'environnement
- Drap n' Roll
- Soupe au pisou
- Les Estivales du Conseil départemental
- Forum des associations
- Journée du patrimoine
- Salon du livre
- Marché de Noël

Accueil touristique :

- 4 chambres d'hôtes, route du Sel,
- 1 chambre d'hôtes, le Balcon d'Azur

► Une offre en hébergement touristique très faible : 5 chambres d'hôtes.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.4 - Mobilité, déplacements et transports

La mobilité reflète les modes de vie, elle varie selon les caractéristiques d'un individu (âge, occupation principale, niveau d'études, lieu d'habitation...).

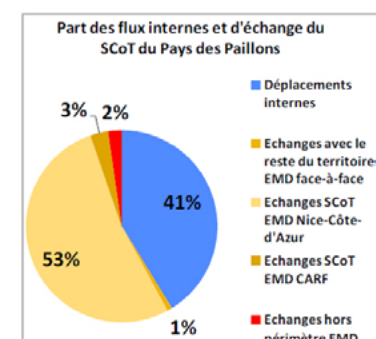
Les données suivantes sont déterminées à l'échelle des Alpes-Maritimes, de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et de la commune de Drap. Elles sont issues de l'Enquête Ménages Déplacements des Alpes-Maritimes réalisée en 2008-2009, publiée en 2011, et des données INSEE.

Effectifs et motifs des déplacements

Le Pays des Paillons comptabilise plus de 63 000 déplacements chaque jour, soit une moyenne de 3,13 déplacements quotidiens par habitant.

Cette tendance est toutefois à la baisse (-12 % du nombre de déplacements pour le Pays des Paillons entre 1998 et 2009), suivant les données de l'enquête Ménage. Aujourd'hui, force est de constater que le nombre de déplacements a fortement

augmenté (donnée»s du SCOT en cours de révision). En effet, les déplacements d'échanges (entre le Pays des Paillons et Nice notamment) sont en augmentation. Ces échanges représentent 53 % des déplacements quotidiens, signe de dépendance du Pays des Paillons à la ville-centre. En effet, le Pays ne comprend pas de ville importante pour polariser ses activités.



Mobilité professionnelle

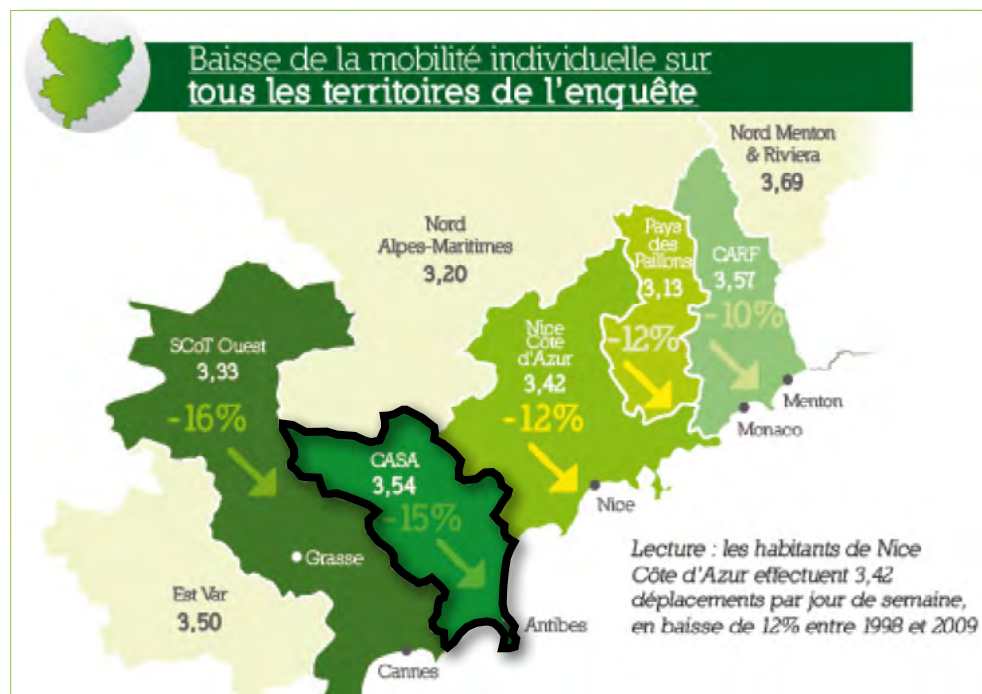
En 2009, les habitants du Pays des Paillons se déplacent nettement plus pour le travail ; ces déplacements représentent 26 % de l'ensemble des déplacements effectués.

La commune de Drap compte environ 1671 actifs occupés*. Parmi eux, plus de 45 % se déplacent chaque jour pour aller travailler à Nice, à plus de 20 km. 43% de la population se dirige vers La Pointe de Contes, La Trinité, Monaco, ... Ces dernières destinations concernent moins de 100 personnes pour chacune d'elles. L'INSEE et l'enquête ménage ne détaillent ces données.

12% travaillent sur place sur la commune de Drap.

Ces données révèlent que l'on est prêt à s'éloigner de chez soi pour exercer une activité professionnelle, mais aussi que le volet économique de la métropolisation se traduit par une atténuation des frontières territoriales des villes et de leurs aires traditionnelles d'influence.

* Au sens du recensement de la population, la population active occupée comprend les personnes qui déclarent exercer une profession.



2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.4 - Mobilité, déplacements et transports

Mobilité liée à l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur)

Les déplacements liés à l'enseignement sont limités hors territoire communal : la commune de Drap dispose en effet d'écoles primaire et d'un lycée sur son territoire. Les principaux flux de déplacements liés à l'enseignement concernent les déplacements vers le collège de Contes et vers Nice pour les étudiants en études supérieures.

D'après l'Enquête Ménages Déplacements, la marche à pied est un mode de déplacement très fortement utilisé pour l'enseignement (1 déplacement sur 2 - 48%) ; il est de même pour les transports en commun.

Autres motifs de déplacement

Les motifs contraints (travail, études, accompagnement) concentrent près de la moitié des déplacements. Les achats et loisirs correspondent à 17 % des déplacements des habitants du Pays des Paillons (nettement inférieur à la moyenne des habitants des Alpes-Maritimes). Ces déplacements s'effectuent principalement en voiture (68 % des cas).

Modes de déplacements

Voiture

Les déplacements au moyen d'une voiture particulière sont prépondérants, bien que l'usage des transports en commun augmente. Les trajets en voiture représentent 77.4 % de ces déplacements de la commune de Drap. La voiture reste un mode de déplacement privilégié.

Marche à pied

Sur la commune de Drap, la marche à pied représente 3.5 % des déplacements effectués chaque jour. Cette part est nettement inférieure à celle des territoires du littoral, en raison notamment de la séparation des fonctions urbaines avec l'habitat individuel. En effet, la marche à pied est utilisée principalement pour des déplacements de grande proximité (moins de 10 minutes) et reste un mode de déplacement pratiqué par les plus jeunes et les plus âgés et par les personnes peu ou pas actives professionnellement.

Transports collectifs

Les transports collectifs regroupent l'ensemble des transports publics (autocars, autobus, train). Les parts de marché des transports collectifs sont en augmentation partout ; néanmoins l'utilisation des transports individuels reste encore prépondérante.

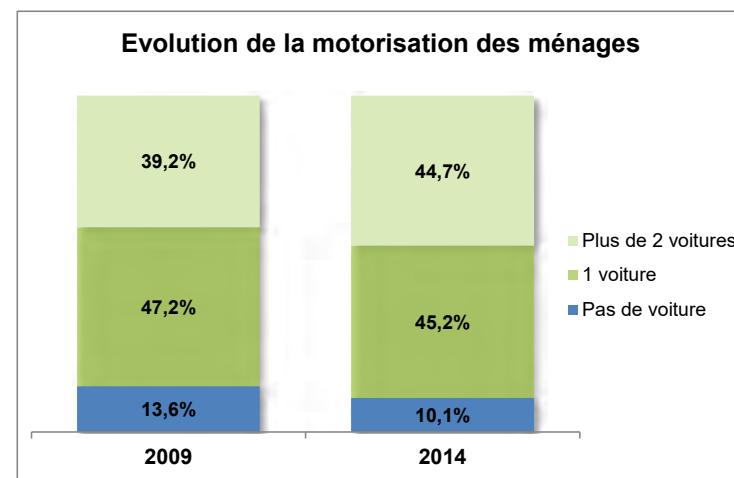
La majorité des déplacements en transports collectifs sont effectués par des scolaires et étudiants : 38 % dans les Alpes-Maritimes.

Le Pays des Paillons recense 10 % des déplacements effectués en transports collectifs, soit 7 000 déplacements chaque jour. Ils concernent essentiellement les échanges entre la vallée des Paillons et Nice.

Équipements des ménages

La motorisation, c'est à dire le nombre de voitures particulières à la disposition des personnes du ménage, influe sur les pratiques de déplacements.

En 2014, 44.7 % des ménages de Drap disposent de 2 voitures ou plus. Cette part est en augmentation puisque en 2009, 39.2 % des ménages drapois disposaient de 2 voitures ou plus.



Sources : EMD - 2009 & INSEE 2014

28

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.4 - Mobilité, déplacements et transports

Voirie

- **Le réseau départemental, réseau principal de circulation**

Les axes de circulation de la commune de Drap sont structurés par la topographie. En effet, les principales voies de communication se situent en fond de vallée ou en bordure du Paillon.

La RD2204, ancienne route du sel et traversant le village selon un axe nord-sud, est l'axe principal de la commune, le long duquel se sont installés les activités et le village. Cet axe a assuré la liaison entre Nice et les vallées des Paillons jusqu'à la mise en service de la « Pénétrante des Paillons » (RD2204B), allégeant les trafics sur les villages entre le pont Vincent Auriol à Nice et la Pointe de Contes.

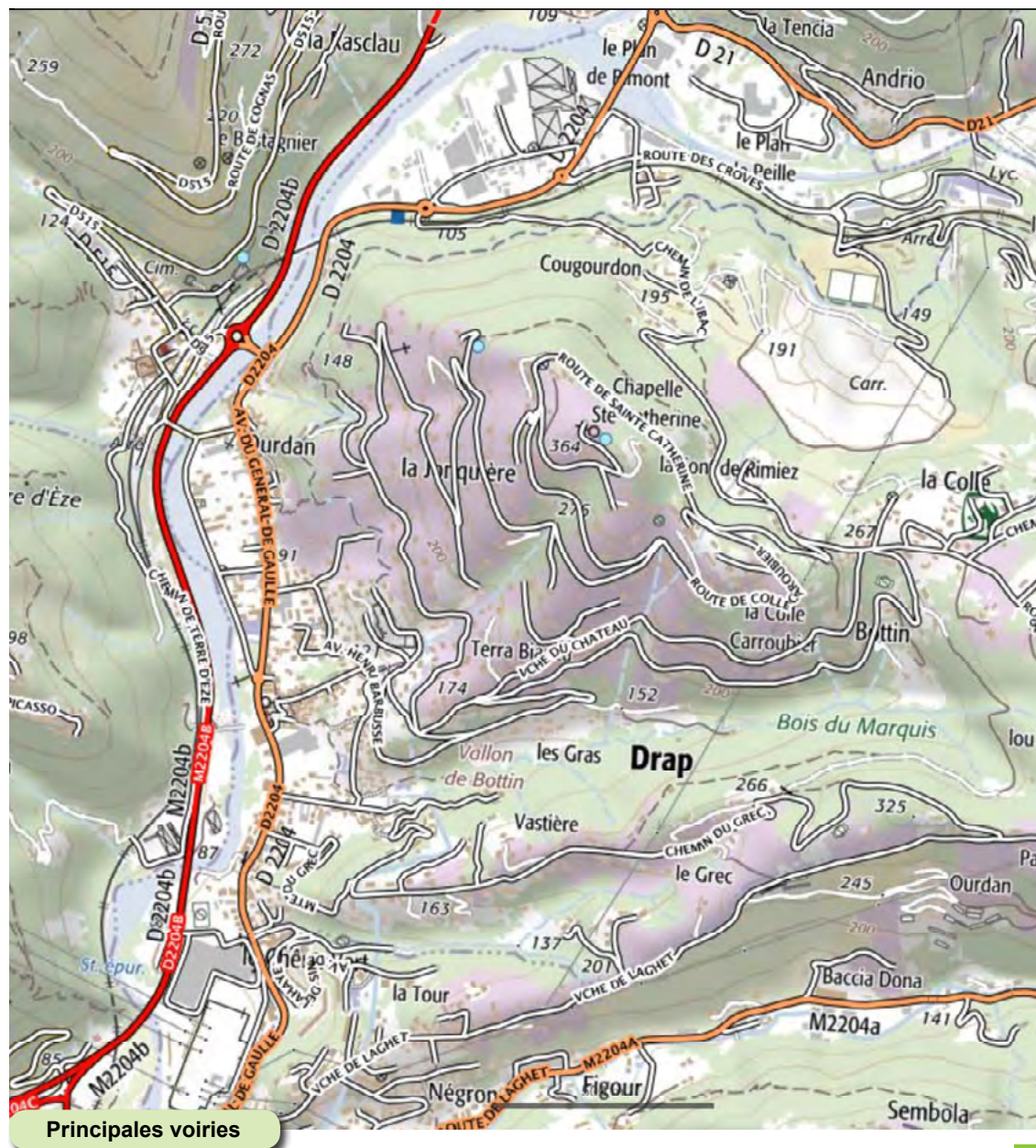
Ainsi la RD2204 a vu son trafic diminuer depuis 2006, année de mise en service du dernier tronçon de la RD2204B.

A ce jour, la pénétrante du Paillon est très fortement congestionnée aux heures de pointe. On peut également mentionner la RD21, assurant la liaison avec la vallée du Paillon de l'Escarène. Cet axe subit un fort trafic, du fait de la présence d'activités industrielles à la Grave de Peille.

- **Le réseau communal, réseau secondaire de circulation**

Ce réseau est très développé : il compte en effet 42 km de voies communales. Ces voies souffrent globalement de leur largeur limitée et de leur forte déclivité, pouvant rendre l'accès et l'urbanisation difficiles. Ces voies communales goudronnées se terminent le plus souvent en pistes, comme c'est le cas à Camp Lucéram.

La voie communale du Fontanil supporte un important trafic de poids lourds, lié à l'exploitation de la carrière et de la zone d'activités en bord de rivière. Cette voie a été requalifiée pour devenir la voie desserte du Lycée Régional Gosciny.



Principales voiries

Source : Données communales

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.4 - Mobilité, déplacements et transports

Stationnement

- Le village dispose de nombreux parkings publics :

Parking Stalingrad	150 places
Boulevard Stalingrad	26 places
Le long de l'avenue Général de Gaulle	94 places dont 4 PMR
Avenue Jean Moulin	21 places dont 1 PMR
Place Jean Ferrat (ex Mûriers)	12 places dont 7 PMR
Place de la Libération	31 places dont 1 PMR
Carrefour du 8 Mai 1945	9 places dont 1 PMR
Place Delfino (ex Lénine) HLM le Chêne Vert	87 places dont 2 PMR
Parking des Arnulfs	18 places dont 1 PMR
Parking Jauffret	16 places dont 1 PMR
Boulevard Henri Barbusse + parking Patrimoine	15 places dont 1 PMR
Place Pierre Cauvin	31 places dont 1 PMR
Calvaire	4 places dont 2 pour taxis
Parking DDE (entrée Nord du village)	20 places
Esplanade Jean Ferrat	60 places
Place du Cimetière	87 places en zone bleue
Stade Anderloni	52 (40+12) places dont :2 pour les pompes funèbres
La Condamine	64 places
	212 places
La Bégude près e la Condamine	60 places
Traverse des Ecoles	7 arrêts minute
La Formiga	35 places dont 2 PMR
Total	1 111 places de stationnement

L'offre de stationnement apparaît suffisante. Les nombreux parkings situés dans le centre ville totalisent une offre près de 1000 places. Environ 150 places s'étalent le long de l'avenue du Général de Gaulle, du Boulevard Stalingrad et de l'avenue Jean Moulin.

Transports collectifs

La commune de Drap est desservie par les lignes régulières du réseau interurbain lignes d'azur :

- la ligne 300 relie la Grave de Contes à Nice, Contes,

Depuis le 3 Novembre 2014, une nouvelle offre de transport en commun a été mise en place sur le Pays des Paillons. La réorganisation des lignes répond à plusieurs objectifs :

- clarifier l'offre en différenciant les services réguliers des trajets scolaires,
- simplifier la lisibilité des horaires avec des lignes régulières qui fonctionnent toute l'année à des heures identiques,
- distinguer nettement les lignes desservant respectivement les vallées de Contes et de l'Escarène.

Les bus scolaires du réseau départemental Lignes d'Azur desservent Contes, le lycée Goscinny de Drap et les lycées de Nice de même que depuis Nice, le lycée Goscinny est desservi ainsi que le collège Carles de Contes.

Des navettes scolaires desservent les villes de Chateauneuf-Villevieille, Cantaron, Drap, Coaraze et Bendejun aux écoles et au collège de Contes.

La gare SNCF la plus proche est située à Drap-Cantaron. Elle permet des liaisons de Nice vers les gares des communes du Pays des Paillons (Drap-Cantaron, Halte-de-Fontanil, Peillon, Peille, l'Escarène et Touet-del'Escarène) ainsi que les communes de Sospel, Breil-sur-Roya, Fontan-Saorge et Tende.

L'aéroport le plus proche est l'aéroport de Nice Côte d'Azur qui est situé à environ 25 km du centre-ville de Drap.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.4 - Mobilité, déplacements et transports

Autres moyens de déplacements

Covoiturage

Le Site www.ottoetco.org propose à tout internaute de s'inscrire en ligne pour entrer en contact avec d'autres adhérents et organiser des trajets en Covoiturage. Le Site est une plate-forme d'intermédiation c'est-à-dire un outil permettant de mettre en relation des personnes susceptibles d'organiser entre elles des trajets communs.

Le site s'adresse à l'ensemble des adhérents devant se déplacer à partir ou vers les départements des Alpes-Maritimes et du Var et peuvent également convenir de déplacements partout ailleurs en France.

- ▶ Des échanges importants avec l'agglomération niçoise : + de 50%
- ▶ Des déplacements internes au Pays des Paillons peu élevés : 43%
- ▶ Une prépondérance des l'utilisation de la voiture : près de 80% des déplacements
- ▶ Une forte motorisation des ménages : près de 90% des ménagés ont au moins une voiture.



2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.5 - Niveau de services et d'équipement à la personne

Équipements

Drap dispose de nombreux équipements, en grande partie de bonne qualité et principalement localisés en centre ville et à la Condamine. Ils s'adressent au public drapois, mais pas seulement. En effet, certains d'entre eux peuvent profiter aux habitants des autres communes et constituent, avec ceux de la communauté de communes par exemple, un réseau d'équipements nécessaires à la santé, l'éducation, la vie sociale et culturelle des habitants de la vallée du Paillon (crèche, maisons de retraite, salle de spectacles, ...).

Le lycée et les projets en cours (maison de retraite, notamment ...) témoignent d'un engagement fort de la commune pour développer des services adaptés à la population.

D'autre part la commune dispose de plusieurs structures pour accueillir les activités des associations. Celles-ci témoignent d'une vie sociale riche et dynamique (activités sportives, culturelles, en relation avec l'histoire et le patrimoine local, création récente de l'association "Vivre à la Condamine"...).

Drap doit poursuivre le développement de tels équipements pour favoriser l'intégration des différents quartiers à la vie sociale de la commune.

Concernant le cimetière, il est en voie de saturation, mais il existe quelques capacités résiduelles à court terme (concessions, jardin du souvenir), et compte tenu des changements récents observés dans notre société, notamment le développement de la crémation, la réservation de terrains pour un nouveau cimetière n'apparaît pas encore nécessaire. En temps utiles, la commune pourra à cet effet mettre à disposition certains de ses terrains classés en zones urbaines.

Ces listes ne sont pas exhaustives mais permettent de mettre en avant les principaux services proposés sur la commune.

Équipements sportifs

La commune de Drap dispose d'un grand nombre d'équipements sportifs, répartis autour du village, à la Condamine et au lycée Goscinny.

- Terrains de sports :
 - . Plateau d'évolution La Condamine,
 - . Micro site du village,
 - . stade de la Condamine
 - . stade du village
 - . stade intercommunal
 - . plateau sportif du lycée Goscinny
- Gymnase et dojo du village
- Clos de boules au village
- Terrains de tennis
 - . 3 courts et club house au Plan du Marquis
- Clos de boules au village

Équipements culturels et de loisirs

- Bibliothèque/salle de réunion au village
- Bibliothèque de la Condamine
- OMJCL au village
- Mas de la Condamine
- Club des aînés au village
- La Grange à la Condamine
- Salle 20 «Les oliviers» club philatélique - 20 places
- Salle 22 salle de musique - 30 places
- Moulin à huile au village
- Salle de musique au village - 10 places
- Salle de spectacle intercommunal village - 350 places

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.5 - Niveau de services et d'équipement à la personne

Administration

Le village de Drap concentre les principales fonctions administratives – mairie, guichet de la poste, office de tourisme, police municipale...-, faisant du village historique le véritable centre de vie de la commune.

- Mairie, avenue Général de Gaulle - rénovation achevée.
- Mairie annexe - Rue Virgil Barel - bon état actuel
- Guichet postal à l'intérieur de la Mairie - rénovation récente
- Garage communal du village - La Croix des Gras - bon état actuel

Enseignements

250 élèves sont scolarisés en collège.

111 élèves sont scolarisés en lycée et 66 élèves en lycée professionnel

565 élèves sont inscrits dans les écoles élémentaires et maternelles de Drap.

Écoles maternelles	École La Condamine	5 classes	104 élèves
	École du village	6 classes	106 élèves
Écoles élémentaires	École La Condamine	8 classes	176 élèves
	École du village	10 classes	182 élèves
Lycée	Lycée régional Gosciny.	29 classes	568 élèves

Équipement liés à la sécurité des personnes et des biens

La Gendarmerie de La Trinité est la plus proche.

Les pompiers sont à Contes.



Principaux équipements administratifs et scolaires

Équipements sanitaires et sociaux

- Centre social la Condamine
- Crèche intercommunale - 40 places le village
- Maison de retraite - 50 places le village
- Maison de retraite récente - 50 places Vallon des Arnulfs
- Centre d'apprentissage par le travail - 20 places vallon des Arnulfs.
- Résidence retraite sur l'îlot Jauffret - en cours d'étude.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.5 - Niveau de services et d'équipement à la personne

Commerces et activités de services

22 commerces sont recensés sur la commune, en mars 2018.

Les activités commerciales de proximité subissent la concurrence des grandes surfaces commerciales situées en périphérie de Drap (La Trinité et Nice).

Restauration / Snack / Bar	2 commerces
Boulangerie	2 commerces
Boucherie	1 commerce
Vêtements	1 commerce
Alimentation	2 commerces
Beauté / Esthétique	6 commerces
Équipement de la maison / Antiquités	xx commerces
Tabac / Librairie	1 commerce
Optique / Pharmacie	2 commerces
Fleuriste	2 commerce
Autres (animalerie, studio photo, mercerie, etc.)	3 commerces

Services à la personnes :

Services médicaux et para médicaux
8 infirmières
3 médecins
1 orthophoniste
1 ostéopathe
1 location matériel médical
1 ambulance
Services lié à l'automobile
20 entreprises : garagistes, carrosseries, location, pompiste, lavage auto
Services immobiliers
1 agence

Artisans

14 entreprises : menuiserie, ébénisterie, vernissage, ferronnerie, sellerie, peinture

30 entreprises : plomberie, assainissement, fumisterie, maçonnerie, TP, électricité, rénovation, jardinage.

2 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.6 - Bilan socio-économique

Population communale

- Diminution de la population de - 0,4 % par an entre 2009 et 2014. Celle-ci correspond au fort ralentissement de la construction pendant la crise économique.
- Pour information en 2015, cette tendance s'inverse, pour s'établir à +2.3%, elle devrait se poursuivre jusque dans les années 2019/2020. Cela s'explique par les nouvelles opérations de logements collectifs livrées depuis 2014.
- Solde naturel positif, autour de 0,3 %, et solde migratoire négatif (-0,7%). Seul le solde naturel assure l'augmentation du nombre d'habitant. Les actifs de l'extérieur ne viennent plus s'installer sur la commune. Tendence qui devrait s'inverser avec les nouvelles opérations récemment livrées ou en cours de livraison.
- Population communale actuelle relativement jeune (76.1% de la population a moins de 60 ans). Mais avec l'allongement de l'espérance de vie, l'âge communal tend à augmenter.
- Taille moyenne des ménages en légère augmentation (2,73 personnes en 2014 contre 2,72 en 2009).
- Structure familiale majoritairement représentée par les ménages avec famille. Pour les ménages d'une personne, plus de la moitié correspond aux personnes âgées. Cela induit d'importants besoins en logements de petite et moyenne tailles.

Mobilité, déplacements et transports

- Forte mobilité vers Nice lors des déplacements domicile - travail.
- Prépondérance de l'utilisation de la voiture : 77,4 % des déplacements de la population communale.
- Marche à pied utilisée principalement dans les déplacements de proximité (3.5%).
- Offre insuffisante du réseau de transports collectifs.

Logements

- Majorité de résidences principales (91.1 %).
- Stabilité de la répartition entre les logements collectifs et les maisons individuelles. Le nombre de maisons individuelles restent légèrement prédominant, néanmoins, cette tendance s'inverse depuis 2014, avec la mise en oeuvre de plusieurs opérations de logements collectifs : 481 logements
- Prépondérance des logements de grande taille (4 pièces ou plus), mais progression des logements de petite taille. Cette dernière s'accroît avec les dernières opérations de logements mises en oeuvre sur la commune.
- 17.87 % de logements sociaux à Drap.

Dynamiques économiques

- Part importante d'actifs (73 %) dont 10,8 % de chômeurs.
- Perte d'emplois sur la commune.
- Moins d'un quart des actifs travaillent sur la commune (21.7 %).
- Tissu économique marqué par la prépondérance des employés des établissements de commerce, transport, hébergement et restauration et par des entreprises de petite taille.

Offres communales

- Offre en services et en équipements diversifiée et bien répartie sur le territoire communal.

CHAPITRE 3

COMPOSANTES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES

1 - PATRIMOINE

1.1 - Histoire

Le nom de Drap provient du latin «drapum, drap», qui signifie «étoffe pour le lit».

La date de fondation du village primitif est incertaine. Des vestiges d'un castellaras (Plateau Tercier) attestent d'une occupation ligure. Au 5ème siècle, le château est édifié à l'emplacement de fortifications romaines, non loin de la Via Julia Augusta qui reliait Cimiez à la Turbie sur le contrefort du plateau Tercier.

Le premier écrit concernant Drap est établi le 21 avril 1073. L'Evêque de Nice, Monseigneur Raymond 1er reçu de l'Evêque de Vaison tous les droits qu'il possédait de ses ancêtres sur la seigneurie de Drap.

Dans son Histoire de Nice, l'historien Louis Durante rapporte qu'au 16ème siècle, le château fut le témoin d'une rencontre (juillet 1536) entre Charles Quint et François 1er.

A partir du 16ème siècle, les habitants du village, implanté au pied du château, désertent petit à petit ce site et s'installent progressivement sur les rives du Paillon ; le séisme de 1564 a certainement contribué à ce déplacement.

Dès 1604, plusieurs familles reçoivent une part du terroir à défricher, avec obligation d'y construire leur habitation.

Les principales ressources de Drap sont les oliviers, les vignes, le chanvre et le lin.

En 1616, le prélat cède toutes ses terres aux drapoises, moyennant une redevance annuelle de 300 louis d'or. En 1839, les drapoises rachètent leurs droits à Mgr Galvano pour la somme de 30 000 francs.

Au 18ème siècle, de nombreux tisserands s'établissent et les draps et les étoffes de lin sont commercialisés. La culture du ver à soie et du mûrier se développent à la Condamine.

Drap est aussi le pays de deux hommes illustres, Jean-Dominique Blanqui, né en 1759, député des Alpes Maritimes pendant la Convention et Virgile Barel, député

des Alpes Maritimes, né en 1889, qui fut une des grandes figures du parti communiste français.

Focus... sur le blason de la commune de Drap, quatre éléments le composent principalement :

L'arbre évoque la forêt, le verger et l'olivier.

La roue, attribut de Sainte Catherine, rappelle aussi celle des moulins.

La crosse est celle de l'évêque de Nice, comte de Drap.

La fleur de lin signale l'activité des tisserands.

1 - PATRIMOINE

1.2 - Sites classés et inscrits

La commune ne compte ni monument ni site inscrit ou classé.

Cependant, plusieurs sites d'intérêt patrimonial sont à mentionner :

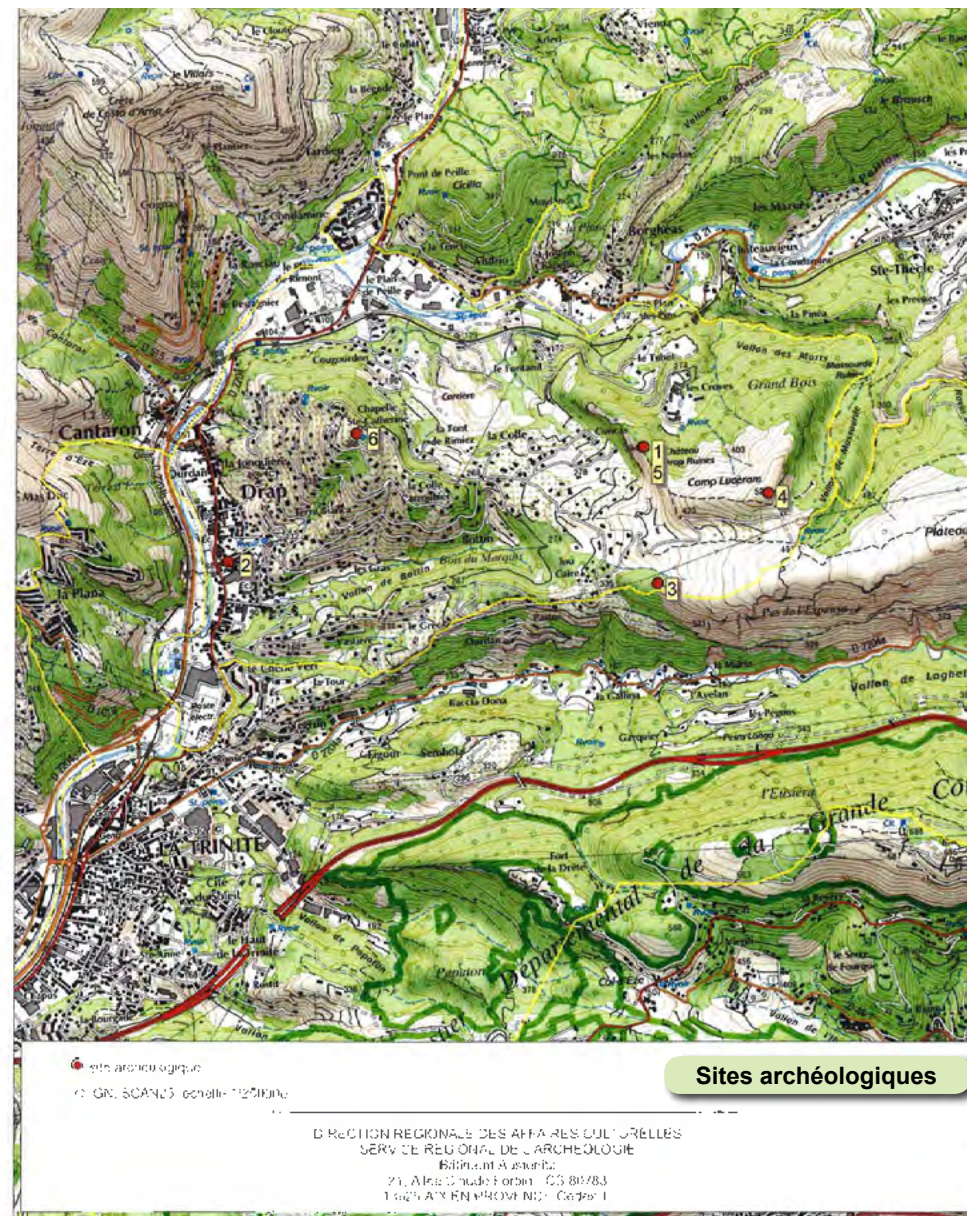
- Le château de Drap, situé sur la crête descendant de Camp Lucéram.
- Les inscriptions funéraires, les vestiges d'époque romaine, les ruines, sur le chemin menant au château, une source captée (vestige d'une voûte romaine appareillée),
- Une enceinte protohistorique à la Colle des Castelles,
- La chapelle des pénitents blancs
- l'Eglise Saint-Jean Baptiste (18ème siècle)
- La chapelle Sainte Catherine (13ème siècle)
- Les lignes de fortification du Plateau Tercier (1744-1747)
- Le Moulin à huile de type génois (18ème siècle)

Il semblerait que le village de Drap ait été situé aux alentours de ce château jusqu'au XVIe siècle. Ce serait le séisme de 1564 qui aurait provoqué ce déplacement de population à l'emplacement actuel du village.

Par ailleurs, l'extrême sud ouest de la commune est inclus dans le périmètre de protection de 500 mètres autour des monument historiques pour l'église de la Trinité.

Enfin, le territoire communal comprend 6 sites archéologique.

Numéro	Identification
1	DRAP / Le Château / / occupation / Gallo-romain
2	DRAP / Village - Inscriptions / / Gallo-romain / inscription
3	DRAP / Colle de Castello / / enceinte / Second Age du fer
4	DRAP / Camp Lucéram / / enceinte / habitat groupé / Second Age du fer - Bas-empire
5	DRAP / Château / / château fort / Moyen-âge classique
6	DRAP / Chapelle Sainte-Catherine / / chapelle / Moyen-âge classique



Source : Commune et PAC

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

Les grandes entités de paysages

La commune de Drap est incluse dans l'unité paysagère du Bassin des Paillons, au sein de la famille paysagère des « Préalpes Niçoises ».

Cette famille de paysages s'étend entre les vallées du Var et de la Roya. Elle est caractérisée par un relief de moyennes montagnes.

L'unité du Bassin des Paillons est représentée sur la figure ci-contre dans l'unité K1.

Description et sensibilité

L'unité paysagère du Bassin des Paillons est constituée par l'Arc de Nice, formant une cuvette synclinale, à la géologie tourmentée.

Les vallées sont encaissées, creusées par le réseau hydrographique aux crues brutales.

Autrefois aménagés en terrasses cultivées, les versants abrupts sont peu à peu abandonnés et colonisés par les pinèdes.

Rares sont les versants qui sont encore entretenus pour la culture de l'olivier ou l'arboriculture.

Les zones les plus à l'amont ont fait l'objet d'importants travaux de restauration des terrains en montagne, dans le but de stabiliser les pentes sensibles à l'érosion.

Les villages sont perchés sur des hauteurs, en position défensive par rapport aux crues. Les maisons sont collées les unes aux autres au sein des villages, tandis que l'habitat est plus diffus dans la campagne, avec de nombreuses fermes dispersées.

Le paysage de l'unité du Bassin des Paillons présente une grande sensibilité par rapport à l'urbanisation récente, responsable de la dispersion de l'habitat.

Ce mitage du bâti est responsable de la dégradation de la perception des versants, de la colonisation des anciennes terrasses agricoles et de l'imperméabilisation des sols.

De même, la diffusion de l'habitat autour des villages historiques en brouille également la perception. On rencontre la même problématique dans les fonds des vallées, qui subissent une forte pression urbaine.

De plus, l'ensemble du bassin est très sensible aux risques naturels : mouvements de terrains, séismes, inondations et incendies de forêts.



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

Tendances d'évolution

- Enfrichement des versants par déprise agricole.
- Fragilisation des pentes, aggravant les problèmes d'érosion des sols.
- Forte pression urbaine, provoquant un mitage de l'habitat qu'il convient de limiter.

Les ambiances paysagères

Sur un territoire très compartimenté par le relief, la structure du paysage découle en premier lieu du support géomorphologique, de la nature du sol, de l'exposition au soleil. Au cours de l'histoire, l'homme avec une grande économie de moyen s'est patiemment approprié ce territoire, le mettant en valeur et le modelant dans le respect de la nature : habitat groupé au village ancien et le long de l'axe principal, la RD 2204, terrasses alluviales cultivées au bord du Paillon, canaux d'irrigation, versants des collines presque partout découpés en restanques, qui épousent le relief au plus juste.

De ce rapport entre un sol et les activités humaines résulte un paysage identitaire. L'époque récente, en particulier les dernières décennies, a vu l'équilibre lié au monde rural profondément bouleversé :

- Installations industrielles et logements collectifs «posés» en fond de vallée à la place des cultures,
- Caractéristiques autoroutières de la pénétrante,
- lit du fleuve corseté, oliveraies sur les coteaux mitées par l'habitat pavillonnaire, conquête du pin d'Alep sur les terrains cultivés abandonnés.

L'urbanisation s'est en grande partie affranchie des contraintes liées à l'environnement, à la pente, à l'eau, etc... Le découplage entre les implantations contemporaines et le milieu qui les accueille, milieu naturel mais aussi bâti, n'a pas été compensé par la recherche d'un nouvel équilibre en cohérence avec le territoire. Il est regrettable que la réalisation de la pénétrante n'ait pas été l'occasion d'une valorisation de la vallée, qui permette notamment des actions de réhabilitation urbaine, de restauration des berges, etc...

Ainsi si le paysage conserve une partie sa structure ancienne, il s'est aussi dégradé en prenant les caractéristiques d'un milieu périurbain et d'une vallée industrielle, avec des activités peu valorisantes pour Drap.

Néanmoins, dans les secteurs à l'écart de la vallée, le paysage conserve toute sa beauté et l'on constate un certain dynamisme dans l'exploitation des oliviers.

Cinq unités paysagères composent le grand paysage de Drap:

- L'entrée de ville sud,
- Le vieux village,
- L'entrée de ville nord,
- La Condamine,
- Les collines et coteaux urbanisés.

Elles décrites une par une dans les paragraphes suivants.

Malgré un type d'urbanisation consommateur d'espace dans un contexte topographique difficile, Drap a conservé de vastes espaces naturels.

Ils se situent:

- Dans les parties amont de son territoire: Camp Luceram à proximité du plateau Tercier, parc communal du bois du Marquis, Grand Bois,
- Sur les versants nord de Sainte Catherine,
- Dans les vallons du Bottin et du Grec.

Les unités paysagères

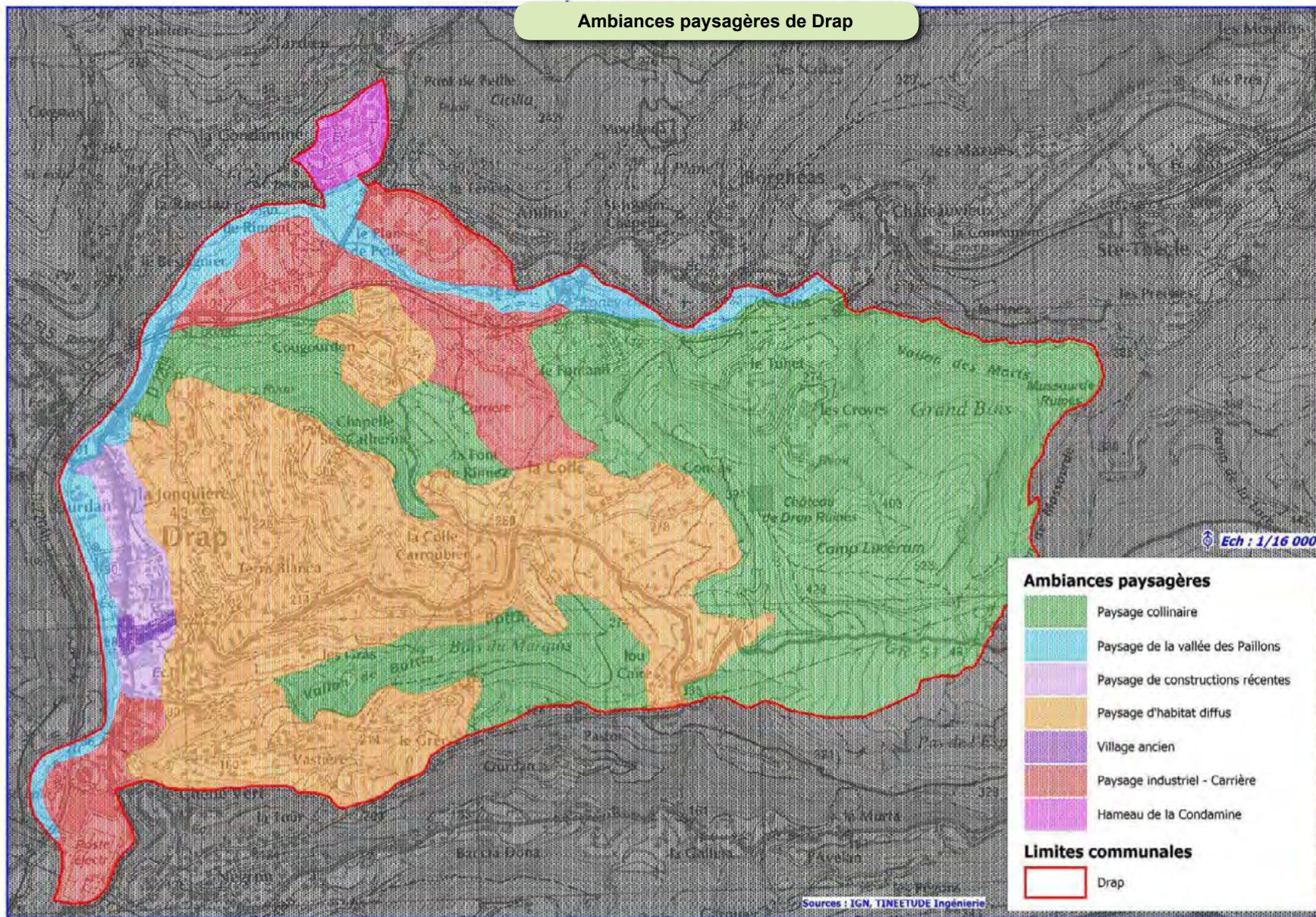
Le territoire de Drap se caractérise par des paysages très différents.

En effet, certaines parties du territoire communal offrent des perceptions paysagères de bonne qualité, dominées par les collines avoisinantes et la vallée du Paillon, telles les unités paysagères d'habitat diffus, ou des collines. Au contraire, d'autres secteurs présentent des perceptions paysagères médiocres, comme par exemple le hameau de la Condamine, le bâti récent du centre-village ou les zones d'activités.

Notons également que le fond de la vallée du Paillon offre une bonne perception des éléments extérieurs, dominée par les collines voisines.

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère



Source : PLU 2011

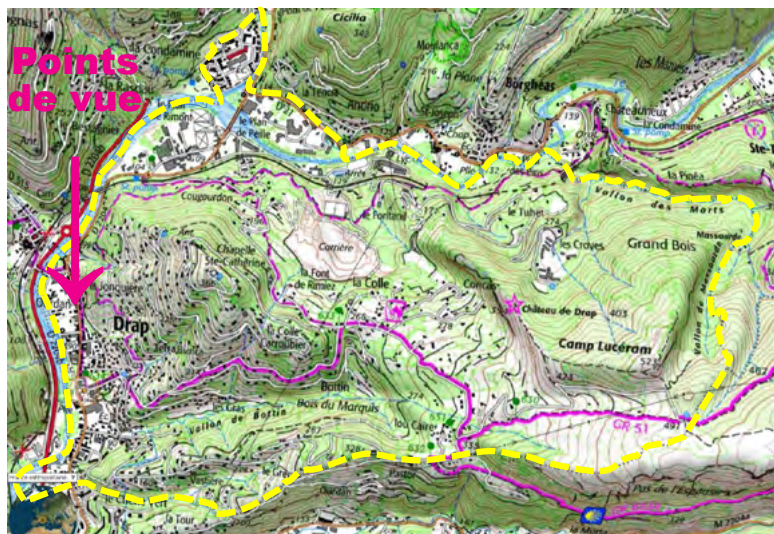
2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse paysagère

Les fonds de vallées

Les deux Paillons (Paillon de Contes et Paillon de l'Escarène) décrivent un fond de vallée étroite, de morphologie relativement plane, ponctuellement dilaté au niveau des débouchés des vallons. La confluence des deux Paillons détermine un élargissement du fond de vallée, seule véritable ouverture dans un système encaissé aux pentes fortes. L'unité paysagère que constitue l'espace de divagation du Paillon est marquée par une largeur non négligeable. Celle-ci permet de percevoir de nombreux éléments extérieurs, telles les collines de Drap, Sainte Catherine, mais aussi celles des communes voisines. Le cours d'eau en lui-même alterne avec des bancs de graviers et des massifs de végétation, composés de cannes de Provence, d'Elanthes (plantes envahissantes), etc. Cette diversité de milieux se traduit visuellement par une diversité de tons et de couleurs, donnant à la vallée du Paillon son caractère.

Autrefois vallée agricole, le Paillon de Contes est aujourd'hui une vallée urbanisée et industrielle. Cette urbanisation s'est produite au détriment du fleuve, qui a été endigué au bénéfice du réseau routier (pénétrante) et des activités. L'occupation du sol qui entretenait auparavant un rapport étroit avec le Paillon, le parcellaire le montre, lui tourne aujourd'hui le dos. La juxtaposition des différentes occupations (habitat, espaces publics, activités, routes, espaces vacants) et la dégradation du cadre bâti et des abords routiers, donnent une impression générale d'anarchie et de banalisation où les lignes de force du paysage ne sont plus visibles.



Vallée du Paillon de Contes



Le Paillon de Contes



Le Paillon de Contes



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

L'entrée de ville sud :

En arrivant de Nice par la RD 2204, d'abord en balcon sur la rivière puis s'en écartant, la première image de la commune est donnée par le dépôt de bus TNL et par les installations EDF. Le long de la rivière et le long de la route la végétation est insuffisante pour masquer ces implantations peu esthétiques.

L'urbanisation qui s'étire du Chêne Vert jusqu'au rond-point de la pénétrante conserve les caractéristiques routières préexistantes à la création de la pénétrante : voie aujourd'hui surdimensionnée au détriment des trottoirs absents ou trop étroits, surlargeurs de stationnement indifférenciés par rapport à la chaussée roulante, signalisation au sol inopportune.

Le maintien des caractéristiques d'une route calibrée pour un trafic important influe de façon négative l'identité des lieux traversés.

Le long de cet itinéraire, il n'y a ni séquençage (rythme), ni traitement d'ensemble, mais plutôt une succession d'occupations hétérogènes, d'éléments construits de gabarits et caractères différents, non reliés les uns aux autres.

On constate également un certain désordre urbain : façades, alignements, devantures et constructions annexes, non-respect des règles de prospect, clôtures grillagées, conteneurs à demeure dans la rue, poteaux et fils du réseau aérien, enseignes et panneaux publicitaires.



L'importance du stationnement opportuniste le long de la voie un peu partout ajoute à la confusion.

Si les ouvertures latérales permettent des échappées visuelles intéressantes, les premiers plans offrent un paysage urbain de très faible qualité.

La commune a élaboré une charte de couleur pour les façades ; quelques-unes ont été ravalées. Des actions complémentaires allant dans le même sens sont à engager.

L'avenue Jean Moulin



Arnulf les Moulins



2 - PAYSAGE ET URBAIN

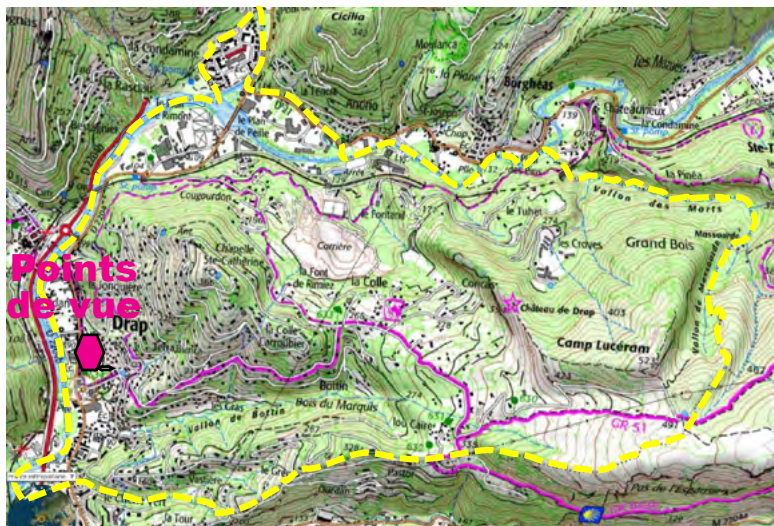
2.1 - Analyse paysagère

Le vieux village :

Dominé par le clocher de l'église, et le mail de platanes sur la place Cauvin, le village demeure un repère, historique et patrimonial, fort dans le paysage communal.

Le village ancien, aménagé sans excès d'ornements, conserve son charme. La place de l'église est un parking qui pourrait redevenir un vrai espace public.

En arrière du village, les jardins et les vergers permettent un certain recul (effet de socle) ; ils sont à préserver. Le village bénéficie d'une belle ouverture sur le Paillons par l'intermédiaire du grand parking situé le long de la route mais peu valorisé aujourd'hui.



Le village depuis l'avenue Jean Moulin



Le village, vue aérienne



Le village, place de la Libération



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

L'entrée de ville Nord :

Plusieurs séquences caractérisent cette unité :

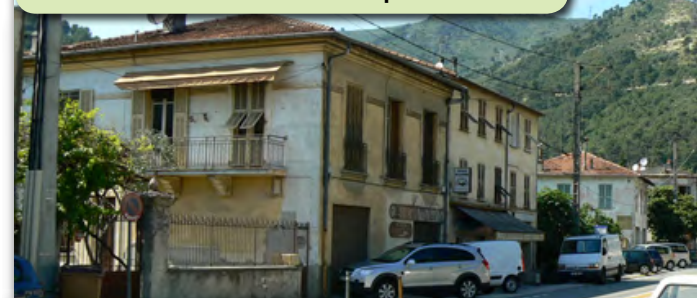
- Une séquence en balcon sur la rivière se développe au pied de la colline boisée qui s'étend depuis l'arrivée de la pénétrante jusqu'au pont du chemin de fer. La qualité de cette séquence accompagnée d'un alignement de platanes est à protéger.
- Une séquence qui s'étend depuis le pont SNCF jusqu'au Plan de Rimond et Plan de Peille : paysage fortement banalisé des espaces plats de la confluences des 2 paillons et sur lesquels sont installés des activités semi-industrielles : entrepôts, casse, aires à camions etc... Une partie du plan de Rimont demeure néanmoins exploitée en terrain agricole avec des cultures sous serres. L'aménagement urbain fait ici défaut, il s'agit d'une occupation du sol opportuniste. Au plan de Peille, les terrains ont été remblayés sur la rivière et l'on constate que les déchets s'accumulent parfois sur la rive.
- Une séquence le long du boulevard Stalingrad longe le Paillon entre la place Cauvin et le pont de Cantaron. Il permet la promenade le long des berges, itinéraire qui mériterait d'être valorisé malgré la présence de la pénétrante en vis-à-vis.
- Le Plan de Formiga entre le boulevard et la route départementale offre encore quelques emprises foncières vierges, anciens terrains agricoles maintenant délaissés. Ces vides ainsi que les ouvertures sur le Paillon confèrent à cet espace un caractère urbain relativement aéré.

L'élément bâti disparate dans sa forme et dans ses fonctions trouve néanmoins une certaine cohésion dans un découpage en lanière qui souligne la trame parcellaire d'origine, perpendiculaire à la rivière.

Passé le pont SNCF, le paysage devient fortement banalisé.



Entrée de ville nord au droit du quartier Carlin



Entrée de ville vue depuis le pont de Cantaron
Plan de Rimons et Plan de Peille



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

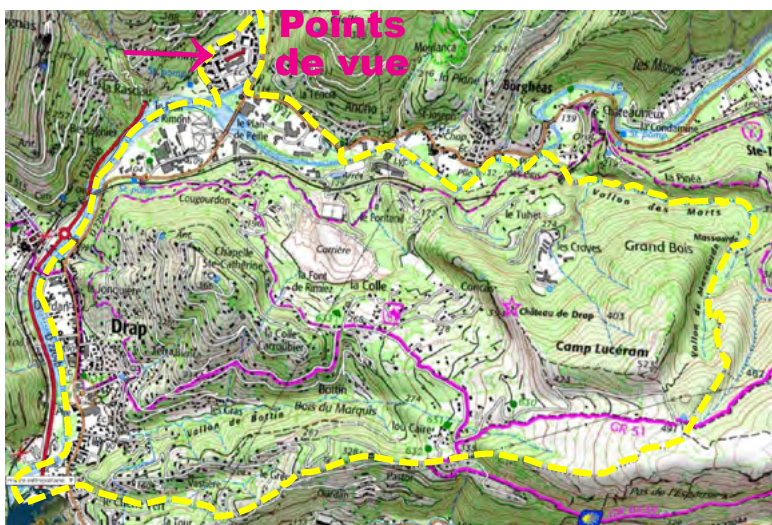
La Condamine :

Quartier d'habitat social, aménagé suivant un plan guide précis, il souffre d'un refermement sur lui-même. Néanmoins, des actions ont été réalisées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale pour améliorer les conditions de vie des habitants, on remarque ainsi la requalification des espaces publics.

Le quartier de la Condamine



Le quartier de la Condamine- Rue Louis Aragon



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

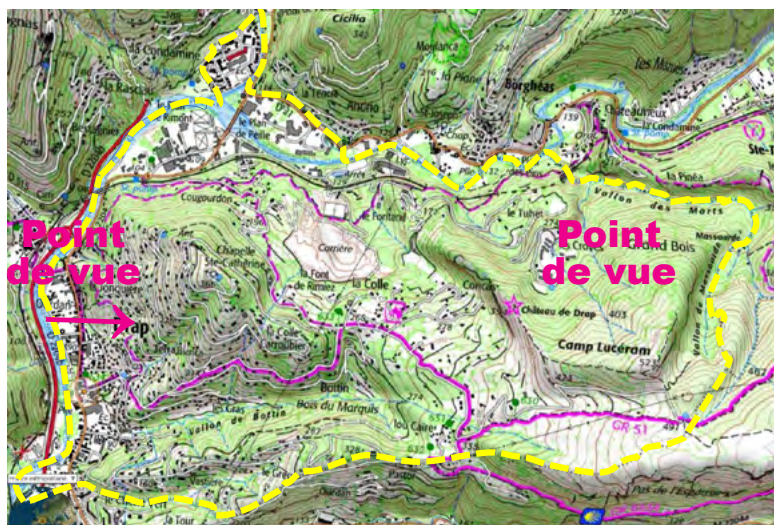
Les collines et coteaux urbanisés :

La colline Sainte-Catherine domine le village de Drap. A l'origine, cette colline découpée en planches était couverte d'oliveraies.

Aujourd'hui, elle offre un paysage morcelé par les très nombreuses villas qui s'y sont installées ces dernières décennies. La configuration en pente et la hauteur des constructions qui, avec leur soubassement, équivaut à 3 niveaux et parfois plus, rend leur insertion dans le site particulièrement difficile. La présence de nombreux oliviers ne constituent pas un écran végétal suffisant pour masquer les habitations existantes.

La colline Sainte-Catherine se prolonge au-dessus du vallon de Bottin (la Colle Carroubier, Bottin Sud). Si ce versant est moins exposé à la vue, il présente les mêmes caractéristiques d'urbanisation diffuse.

De l'autre côté du vallon de Bottin, l'exposition au nord du coteau l'a préservé. Il est couvert par un bois de pins. Il s'agit du parc communal du Bois du Marquis où la commune a engagé des aménagements légers dédiés aux activités de loisir et de détente. A l'entrée du vallon et en contre-haut, on remarque quelques terrains agricoles qui ne sont plus cultivés. Ces terrains aménagés en restanques sont très visibles depuis la place de l'église. Il faut donc s'efforcer de les protéger. La ligne de crête qui correspond au chemin du Grec accueille sans doute les plus belles oliveraies de la commune. Le secteur n'est pas exempt de constructions, mais ces dernières sont en général bien intégrées à leur environnement, ce qui contribue à perpétuer une agréable ambiance de campagne.



Le colline de Sainte Catherine



Le Camp Lucéram



Le versant nord-est de la colline Sainte-Catherine est couvert d'un boisement homogène de pin d'Alep en partie supérieure, boisement qui redescend jusqu'à la départementale sur la face orientée au nord en intégrant progressivement des essences de feuillus (chêne). En partie inférieure, le secteur de Cougourdon est urbanisé sous forme d'habitat individuel diffus et extensif. Il correspond à des terrains de pentes moindres aménagés en restanques. La carrière, invisible depuis le haut, est par contre perçue comme une césure depuis la vallée.

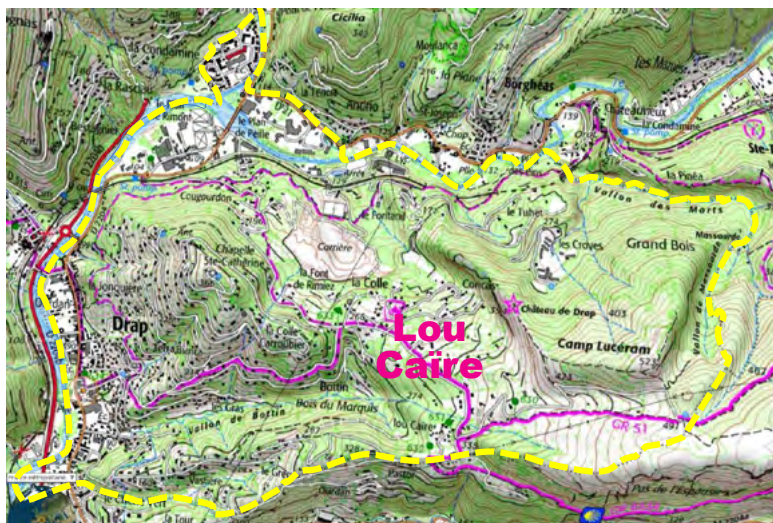
Le Camp Lucéram dégage des vastes superficies au sol maigre et à la roche affleurante avec une couverture végétale de garrigue. Ces espaces étaient vraisemblablement autrefois pâturés. A noter la présence des ruines de l'ancien château sur une ligne de crête, et une oliveraie isolée dans un talweg emprunté par le GR 51 (Balcon de la Côte d'Azur).

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.1 - Analyse paysagère

En amont du vallon du Bottin et du vallon de Cantaron, en comparaison de la vallée, ces sites offrent des perspectives beaucoup plus ouvertes sur le grand paysage : plateau Tercier, le Château,

Les coteaux de la Colle, Concas et Caïre accueillent de belles oliveraies, certaines ayant été remises en culture après une période d'abandon. Les pentes, modérées, permettent une insertion de l'habitat diffus moins problématique que par ailleurs.



La Colle et Lou Caïre

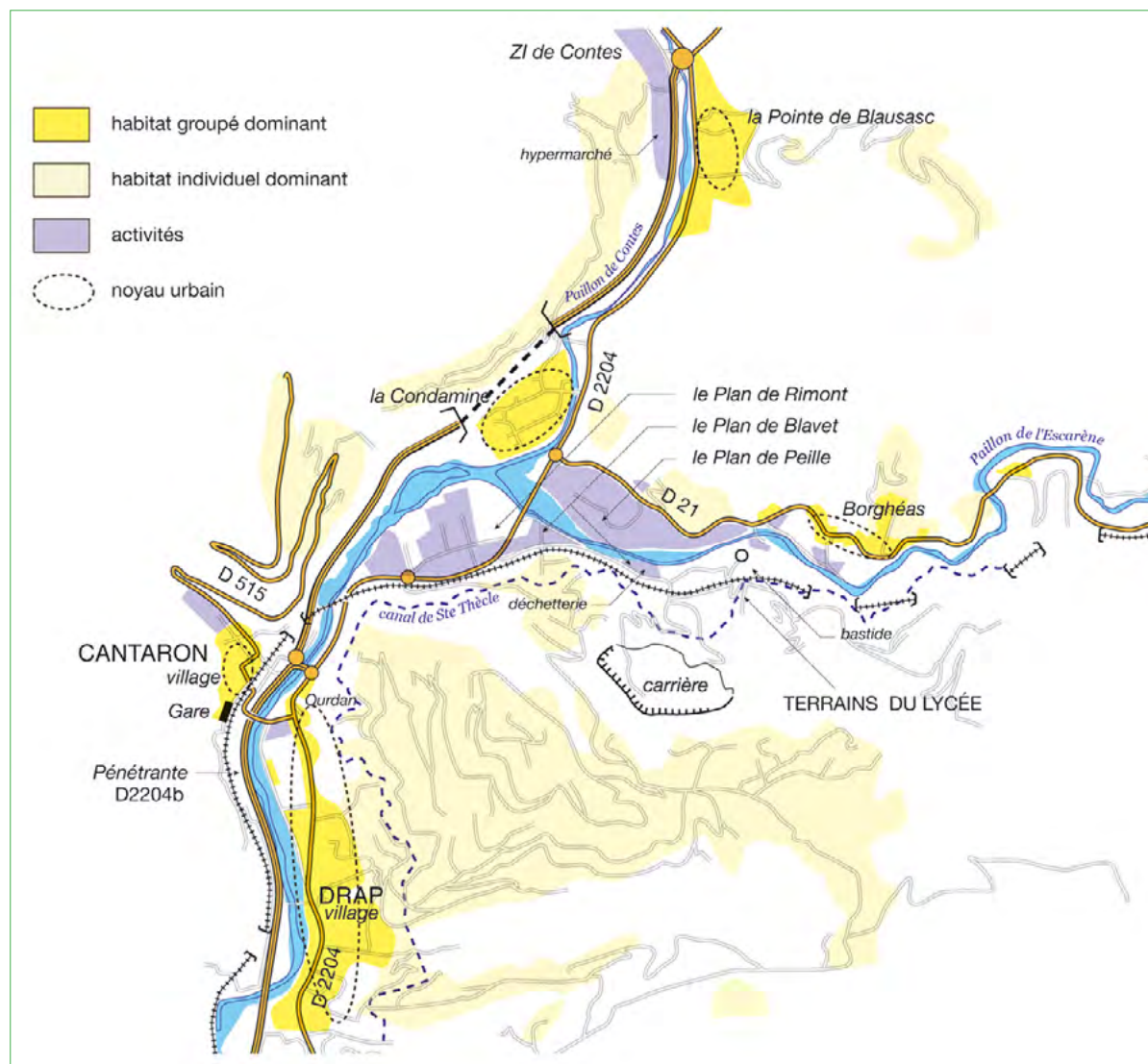


2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

L'occupation actuelle du territoire communal permet d'identifier plusieurs entités urbaines :

- le village historique et les hameaux traditionnels,
- le centre ville composé du Plan de la Formiga, du Plan du Moulin, le secteur Carlin et les quartiers des Arnulfs et les Chênes Verts,
- la Condamine,
- les secteurs d'habitat diffus,
- les secteurs à vocation économique.



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Le village historique de Drap et les hameaux anciens

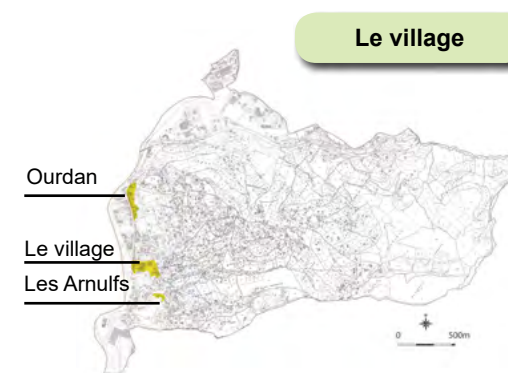
Le village, regroupé autour de l'église et de la place de la Libération est l'élément patrimonial et historique majeur de Drap.

Cette entité urbaine accueille essentiellement des logements et des équipements publics.

Deux hameaux anciens sont insérés dans le tissu urbain du centre ville : les Arnulfs et l'Ourdan.

CARACTÉRISTIQUES URBAINES

<p>Accessibilité</p>	<p><u>Le village historique de Drap</u> est desservi par la montée de la Mairie depuis l'avenue Jean Moulin et depuis la rue des Adieux, située à l'arrière du village. Toute deux convergent vers la place de la Libération. Les maisons de village sont reliées par des ruelles étroites avec un habitat moins resserré vers la colline.</p> <p>Le village historique est ouvert à la voiture. Par ailleurs, plusieurs parkings, situés à proximité, permettent aux habitants et touristes de s'y rendre.</p> <p>En extension du centre ancien, un ensemble de voies secondaires viennent se greffer sur le réseau départemental et dessert l'ensemble des zones d'habitation.</p> <p>Le hameau des Arnulfs : accès par le chemin du Grec. Un parking public accueille les stationnements liés aux logements situés dans le hameau.</p> <p>Le hameau Ourdan : accès par le RD 1204.</p>
<p>Fonctions urbaines</p>	<p><u>Le village :</u> Entité caractérisée principalement par de l'habitat et des équipements publics structurants (mairie, bibliothèque, guichet de la poste,...) situés en périphérie immédiate du noyau villageois.</p> <p>Des commerçants occupent les rez-de-chaussées le long de l'avenue Charles de Gaulle.</p> <p>Tissu urbain dense, composé d'habitations groupées formant des îlots, d'une hauteur d'environ R+3, ponctués de places créant des espaces de respiration.</p> <p>La forme urbaine y est assez bien structurée (implantation à l'alignement de la voie), le bâti revêt la forme typique des anciens villages avec une implantation sur les limites séparatives.</p> <p><u>Le hameau des Arnulfs</u> est principalement occupé par de l'habitat.</p> <p><u>Le hameau de l'Ourdan</u> est occupé par de l'habitat et des activités économiques de proximité.</p>



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	
Réseaux	Alimentation en eau potable : bonne, Ø > 100 Assainissement : réseau collectif
Protections patrimoniales	<i>Monuments historiques inscrits</i> et classés : Néant.
Caractéristiques paysagères	Le clocher et le mail de platanes de la place Cauvin constituent des éléments identitaires forts du village. La place de l'église offre des perspectives vers le grand paysage. Occupé principalement par un parking pour les riverains, cet espace public propose peu de convivialité. En façade avant, les perspectives sont ouvertes sur le Paillon et ses berges, néanmoins, le village n'est pas directement connecté à cet espace. En arrière du village, les jardins et vergers forment le socle du village.
Relief et perception du site	Le village s'est construit au pied de la colline Sainte Catherine, sur un éperon rocheux qui domine le Paillon. Fort contraste entre le front bâti du village et le parking ouvert sur le Paillon. Ainsi, malgré le faible gabarit des bâtiments, la présence d'un mur de soutènement le long de la route départementale porte la hauteur du premier bâti à plus de 9 mètres.
Espaces naturels et biodiversité	Le village est bordé par des jardins privés en arrière, au pied de la colline Sainte Catherine. Le hameau des Arnulfs est entouré de jardins publics le séparant du tissu bâti plus récent. Le hameau d'Ourdan est bordé en arrière de sa façade par des jardins en restanques qui assurent la transition avec les versants de la colline Sainte Catherine.
Risques naturels	Sur le village : néant Sur le hameau des Arnulfs : zone bleue inondation, vallon Bottin Sur le hameau d'Ourdan : zones bleues mouvements de terrain sur les parcelles situées en arrière de la façade urbaine



Le village



Rue de Verdun



Eglise de Drap



Contrefort du village



Les Arnulfs

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Enjeux à retenir pour le secteur du village et les hameaux :

- > Valoriser les espaces publics pour créer plus de convivialité dans le village historique : gérer, voire limiter le stationnement des voitures ;
- > Préserver les perspectives sur le village historique et les hameaux ;
- > Au village, rompre l'effet coupure de l'avenue Jean Moulin : mettre en relation le centre historique avec l'espace Jean Ferrat, le parking et la future promenade du Paillon dans le cadre de la valorisation globale du boulevard urbain ;
- > Préserver le patrimoine architectural existant.

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Le centre ville - entrée nord

L'axe - boulevard du Général de Gaulle au nord/avenue Jean Moulin au sud constitue une véritable colonne vertébrale à partir de laquelle se structure le centre ville de Drap.

A l'entrée de ville nord, il offre une façade urbaine plus ou moins attractive en avec une mixité des fonctions urbaines : commerces, artisanat, services et équipements publics. Il est composé de deux séquences qui se détachent l'une de l'autre du fait de l'avancée topographique de la colline de Sainte Catherine.

- La séquence la plus au nord intègre le hameau Ourdan.
- En partie sud, la fonction de commerces et services de proximité disparaît au profit d'un artisanat peu valorisés d'un point de vue qualitatif.

CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Accessibilité	<p>Côté Ouest, le secteur se situe le long de la façade Est du boulevard du Général de Gaulle. L'accès aux maisons situées en arrière plan du boulevard s'effectue par des voies privées ou chemins piétonniers étroits.</p> <p>Côté Est, en arrière du boulevard urbain, des ruelles desservent le secteur Carlin.</p> <p>Sur l'ensemble du centre ville, les voies principales sont de bonne qualité, avec présence d'équipements publics (éclairage, signalisation...), trottoirs, etc.</p>
Fonctions urbaines	<p>Les deux séquences s'appuient sur la façade urbaine du boulevard du Général de Gaulle.</p> <p>La première séquence s'est développée en continuité du village, vers le nord. La façade urbaine est plus épaisse et intègre un tissu d'habitat individuel.</p> <p>La seconde, vers le pont de Cantaron s'est développée sur un espace confiné entre le boulevard et les versants boisés de la colline Sainte Catherine, autour du hameau Ourdan. Des jardins occupent les fonds de parcelle, au contact des espaces naturels.</p> <p>Cette façade urbaine constitue le principal lieu d'attraction de Drap.</p> <p>De nombreux commerces, activités artisanales, services de proximité et équipements publics occupent les rez-de-chaussées des maisons de villes : gymnase municipal, résidence retraite des Paillons, groupe scolaire, crèche, entreprise Renault, ...</p> <p>Le logement s'est développé aux étages supérieurs.</p>



- Bâti
- Voies principales
- Commerces et services
- Entreprises
- Hameau des Clausonnes

Entrée nord du centre ville - Hameau Ourdan

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Typologies bâties	<p>La façade urbaine est assez bien structurée. Les bâtiments sont de type petits collectifs ou maisons de ville dont la hauteur est comprise entre R+1 et R+2. Dans cette continuité urbaine s'intercalent des équipements collectifs (crèche, maison de retraite, ...) dont la hauteur maximale atteint R+3. L'implantation des constructions s'effectue en continu, principalement à l'alignement de l'avenue du Général de Gaulle.</p> <p>En arrière, les maisons proposent des hauteurs de R+1.</p> <p>La densité urbaine est plus forte sur la séquence nord.</p>



Réseaux	<p>Alimentation en eau potable : bonne : Ø > 100.</p> <p>Assainissement : raccordement au réseau collectif.</p>
----------------	--

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Protections patrimoniales	Néant
Caractéristiques paysagères	<p>Sur les deux séquences, l'implantation des constructions forme une façade urbaine structurée en continu et à l'alignement du boulevard.</p> <p>Sur la séquence proche du village, l'aspect assez rectiligne de la façade urbaine laisse peu de perspectives vers l'arrière.</p> <p>Sur la séquence la plus au nord, les accès privatifs aux maisons situées en arrière plan forment des percées visuelles sur les boisements de la colline Sainte Catherine. Les jardins situés en fond de parcelles constituent une zone tampon vis à vis de la forêt qui forme une coupure d'urbanisation avec les quartiers résidentiels situés sur les hauteurs. .</p>
Relief et perception du site	La partie la plus rapprochée du village présente un relief plat perçu uniquement depuis la colline Sainte Catherine.
Espaces naturels et biodiversité	Néant.
Risques naturels	Néant.



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Enjeux à retenir pour l'entrée Nord du centre ville :

> Valoriser l'effet boulevard urbain de l'avenue du Général de Gaulle, en reliant davantage les deux façades urbaines :

- . créer des traitements au sol de la voirie pour marquer les liens,
- . créer des repères visuels significatifs pour marquer l'entrée de ville en venant du rond point de Cantaron ;
- . créer des trottoirs suffisamment dimensionnés permettant d'accéder aux divers commerces, services, artisanat de proximité et équipements publics,
- . organiser le stationnement pour éviter les conflits entre la voiture et le piéton ;
- . etc....

> Pérenniser la diversité des fonctions urbaines et la dynamique commerciale de la façade urbaine, inciter à occuper les rez-de-chaussées par des commerces, services, artisanats de proximité et équipements publics.

> Intégrer le nouveau bâti dans l'esprit architectural des constructions traditionnelles existantes - forme, gabarit, traitement des façades, ...



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Le secteur Carlin situé en arrière plan du boulevard urbain

Ce quartier est situé en arrière de la façade est du boulevard urbain. Il constitue un îlot partiellement bâti.

CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Accessibilité	L'accès au secteur s'effectue par le bd du Général De Gaulle (boulevard urbain) et le boulevard Stalingrad qui longe le Paillon. La desserte interne du secteur est assez réduite, seules deux voies communales relient les deux axes, à ses deux extrémités. Quelques cheminements piétons traversent l'îlot de part en part. Voies de bonne qualité, avec présence d'équipements publics (éclairage, signalisation...), Trottoirs, etc.
Fonctions urbaines	Ce secteur accueille plusieurs opérations de logements récentes, sous forme de petits collectifs et comprenant des logements sociaux (46 au total). Ce secteur correspond aux extensions récentes du centre ville. Il forme un secteur de vie très animé qui assurent une fonction urbaine et sociale très forte.
Typologies bâties	Le long du boulevard de Stalingrad le tissu urbain évolue vers une forte densification par comblement des espaces libres et par mutations du tissu bâti ancien (ateliers artisanaux, vieilles maisons, hangars, ...). Des opérations de logements récentes ou en cours propose des hauteurs comprise entre R+3 et R+4. Les équipements publics récents (maison de retraite, école, crèche, ...) sont de hauteur moyenne R+1 à R+3 maximum.
Réseaux	Alimentation en eau potable : bonne, Ø > 100 Assainissement : réseau collectif

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	
Protections patrimoniales	Canaux d'irrigation, patrimoine témoin du passé agricole.
Relief et perception du site	Secteur très plat perçu uniquement depuis la pénétrante du Paillon et par le boulevard de Stalingrad.
Espaces naturels et biodiversité	Néant.
Risques naturels	Néant.



Le Secteur Carlin

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité



Le bvd. Stalingrad



Les espaces de respiration



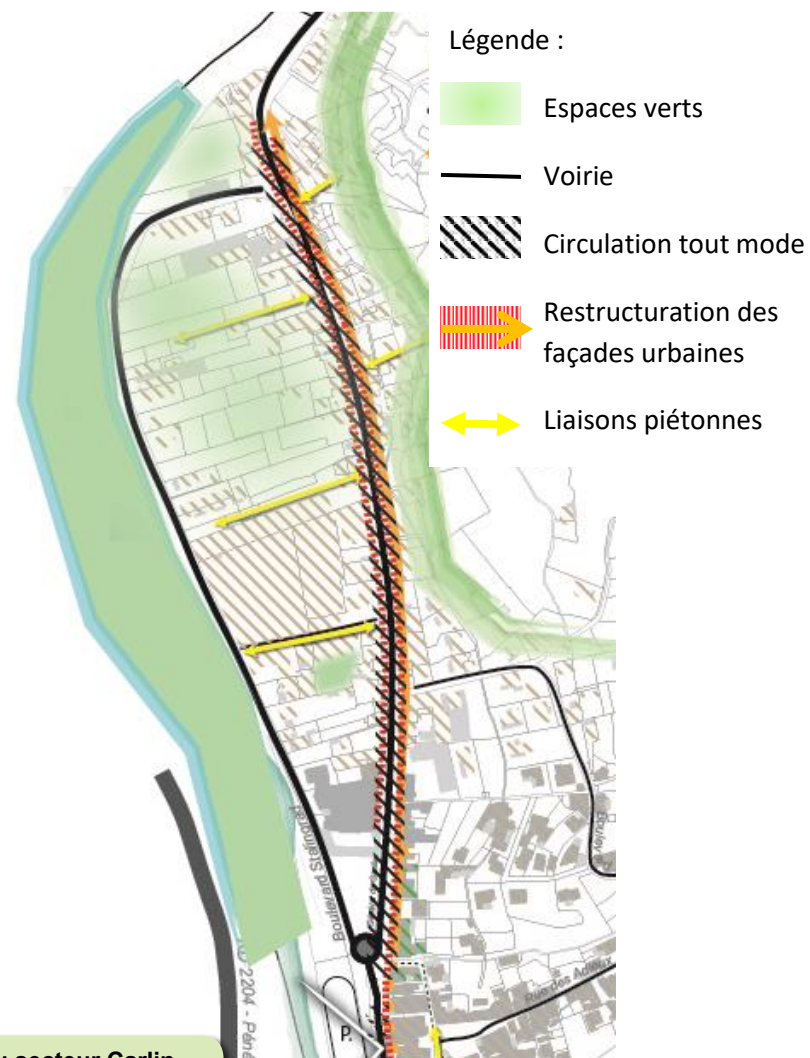
Des opérations neuves de logements au sein des dents creuses

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Enjeux à retenir pour le secteur Carlin :

- > Poursuivre et accompagner la mutation de l'îlot central de Carlin ;
- > Structurer le développement urbain en s'appuyant sur :
 - . une trame viaire cohérente,
 - . des espaces publics de convivialité, jardins publics, espaces de jeux publics, ...
 - . etc...
- > Privilégier les opérations d'aménagement maîtrisées dans un plan et une programmation d'ensemble ;
- > Valoriser le patrimoine des petits canaux d'irrigation



2 - PAYSAGE ET URBAIN

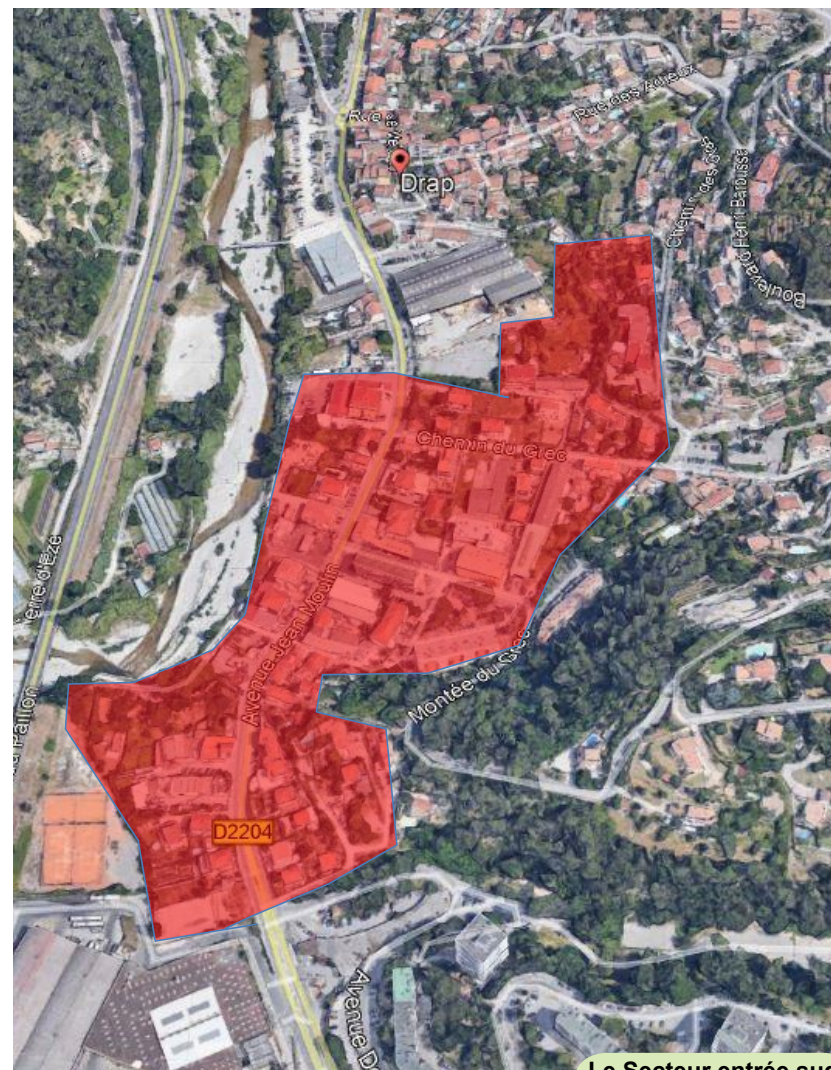
2.2 - Analyse urbaine par entité

Plan du Moulin - Vallon des Arnulfs - Chênes verts -

Ce secteur est composé de plusieurs quartiers situés en entrée sud de la commune de part et d'autre de l'avenue Jean Moulin.

Il s'agit d'un secteur dont la trame urbaine est discontinue et peu lisible. De petits immeubles, locaux d'activités et maisons individuelles se côtoient.

CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Accessibilité	Desserte par l'avenue Jean Moulin - RD 2204 -, axe principal du centre ville de Drap. Un réseau de voies secondaires irrigue les quartiers situés sur les collines. Voies de bonne qualité, avec présence d'équipements publics (éclairage, signalisation...), Trottoirs, etc.
Fonctions urbaines	Habitat, artisanat, hangars, commerces. Certaines activités sont en cours de mutation, notamment la scierie Jauffret, pour une opération d'aménagement comprenant logements, services, ...
Typologies bâties	Juxtaposition d'éléments hétéroclites maisons de ville, petit collectifs et collectif de taille moyenne (15m), habitat individuel groupé. Au contraire de l'entrée nord du centre ville, l'avenue Jean Moulin présente une façade économique peu qualitative et peu attractive. Les hauteurs sont comprises entre R+1 et R+2, à l'exception d'un immeuble collectifs de R+4 en arrière de l'avenue. Le tissu bâti est plus lâche que le long du bd de Gaulle. De petits espaces de respiration offrent des perspectives vers le grand paysage et assurent des coupures dans la façade urbaine.
Réseaux	Alimentation en eau potable : bonne pour la zone d'activité ($\varnothing > 100$), insuffisante pour le hameau ($\varnothing < 100$) Assainissement : autonome



Le Secteur entrée sud du centre ville

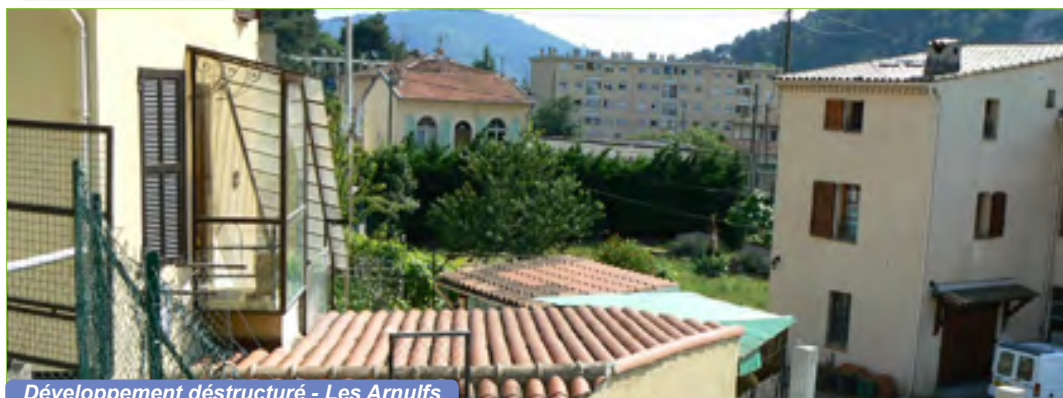
2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	
Protections patrimoniales	Le secteur accueille des éléments de patrimoine qui caractérisent le passé rural de la commune : <ul style="list-style-type: none"> • Moulin à huile de type génois : montée de la Mairie • Canal d'irrigation : Canal de Sainte Thècle • Lavoirs et fontaines : vallon des Arnulfs, rue du Lavoir, Place de la Libération
Relief et perception du site	Relief plat perçu depuis l'avenue Jean Moulin et les versants collinaires qui dominent le centre ville.
Espaces naturels et biodiversité	Jardins potagers et espaces verts le long du Paillon et en arrière de la scierie Jauffret. Coulée verte des vallons de Bottin et du Chêne Vert.
Risques naturels	Zone rouge inondation du Paillon et zone bleue inondation le long du vallon du Chêne Vert.



Moulin sur le canal



Développement déstructuré - Les Arnulfs



Activités le long de l'avenue Jean Moulin



Scierie Jauffret en mutation

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Enjeux à retenir pour le secteur entrée de ville Sud :

> Affirmation de la centralité :

- maintenir et développer les activités existantes,
- renforcer le linéaire commercial, artisanal et de services de proximité
- développer une offre diversifiée de commerces et services.

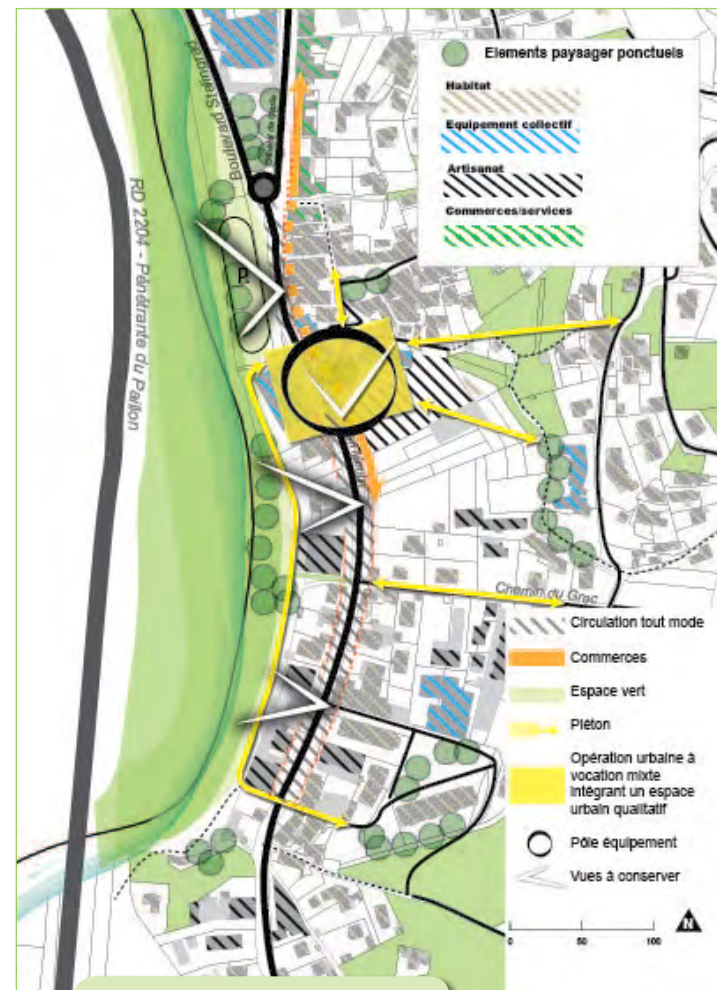
> créer une identité de boulevard urbain dans le prolongement de celui du boulevard du Général De Gaulle.

> Valorisation des espaces publics et structuration du développement urbain dans les espaces de respiration existants ou à créer :

- créer et compléter les liaisons piétonnes entre les divers quartiers et fonctions urbaines,
- développer les liens avec le Paillon par des promenades, espaces publics de convivialité,....,
- créer des espaces publics de qualité permettant de faire le lien entre les différents quartiers,
- permettre une circulation sécurisée des piétons et deux-roues.

> Préserver les vues sur le village, point de repère de la commune.

> Protéger la trame verte et bleue existante.



Enjeux entrée sud de Drap

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Le secteur de la Condamine

Ce secteur est situé au Nord de la commune.

Il correspond à un ensemble urbain de 529 logements édifiés dans les années 80 sous la forme d'une ZAC. Il comprend une part de logements sociaux (77%).

Ce quartier regroupe environ 1 600 habitants.

CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Accessibilité	<p>Desserte depuis la RD 2204 par la D 1113 qui traverse le Paillon.</p> <p>Un ensemble de voies secondaires dessert les différents ensembles bâtis.</p> <p>Voies de bonne qualité, avec présence d'équipements publics (éclairage, signalisation...), Trottoirs, etc.</p>
Fonctions urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Vocation d'habitat principale. • Maintien difficile des commerces et services de proximité. • Manque d'infrastructures sportives et culturelles. • Difficulté d'intégration des populations résidentes avec le reste de la commune. <p>Un plan de sauvegarde a été lancé en 2002, plusieurs actions ont été mises en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amorcer le désenclavement du quartier par rapport au reste de la commune • redéfinir et valoriser les espaces publics : création d'une aire de jeux, d'un stade de foot, espaces verts • créer un centre de vie autour du tissu associatif • diversifier et relancer le commerce de proximité, • améliorer le stationnement avec création d'un parking • redéfinir les attributions de logements dans le sens d'une meilleure mixité sociale. • Vérifier si tous les équipements ont été réalisés.
Typologies bâties	Ensemble urbain structuré avec des immeubles comprise entre R+3 et R+5 de hauteur.
Réseaux	<p>Alimentation en eau potable : globalement bonne ($\varnothing > 100$)</p> <p>Assainissement : réseau collectif.</p>



Les constructions de la Condamine



2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	
Protections patrimoniales	Néant
Relief et perception du site	Large replat dans le lit majeur du Paillon.
Espaces naturels et biodiversité	Espace urbain d'un seul tenant.
Risques naturels	Risque rouge inondation sur une partie importante du site.

Enjeux à retenir pour les secteurs d'habitat diffus :

> Poursuivre les actions du plan de sauvegarde ;

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

Les secteurs d'habitat diffus

Ils concernent la colline de Sainte Catherine et plus particulièrement les quartiers Lave, Joncquière Haut, Gras Supérieur, Sainte Catherine, Terra Bianca, la Colle Caroubier, et les sites plus éloignés comme le Grec, Bois des Marquis, l'Hubac, la Colle, le Caïre Haut et Concas.

CARACTÉRISTIQUES URBAINES

<p>Accessibilité</p>	<p>Réseau de voies secondaires directement raccordées sur la RD 2204, et la RD 21.</p> <p>Pour la colline de Sainte Catherine, la voirie devient insuffisante au regard du développement urbain produit par le PLU approuvé en 2011. Qualité de la voie, éclairage, signalisation, trottoirs,...</p> <p>Pour les secteurs situés le long du vallon de Bottin et à la Colle (en arrière de la colline Sainte Catherine), plus éloignés du centre ville, la desserte en voirie est insuffisante, elle s'est développée au gré des permis de construire accordés sur la base de chemin ruraux.</p>
<p>Fonctions urbaines</p>	<p>Exclusivement une vocation d'habitat.</p> <p>Quelques terrains restent non bâtis ou sont occupés par des oliveraies. L'urbanisation à caractère individuel s'est installée sur un terroir oléicole encore présent.</p> <p>Ces secteurs se densifient alors que les équipements d'infrastructures ne sont pas toujours suffisants.</p>
<p>Typologies bâties</p>	<p>Majorité de maisons individuelles, sur des terrains de moyenne à grande superficie, 2 500 à 5 000m². Découpage foncier résultant de l'application antérieure des dispositions réglementaires du premier Plan d'Occupation des sols.</p> <p>Les habitations sont souvent entourées de haies, de clôtures, de portails... Les espaces publics sont quasi-inexistants.</p> <p>Quelques constructions agricoles illustrent le passé agricole de la commune : domaine oléicole LESSATINI chemin du Grec, exploitation agricole L. OLIVIER, plan de Rimond, Domaine des Croves, production d'oeufs, Route des Croves.</p>



Colline Sainte Catherine



Vue sur les colline depuis le chemin du Grec

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

A compléter et vérifier par la commune

CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Réseaux	<p>Alimentation en eau potable :</p> <p>La colline Sainte Catherine : manque les diam sur le plan du réseau d'eau (Ø > 100).</p> <p>Les autres quartiers : Idem</p> <p>Assainissement :</p> <p>La colline Sainte Catherine : desserte en assainissement globalement satisfaisante : réseau collectif le long des dessertes routières.</p> <p>Les autres quartiers : Assainissement collectif le long des principales dessertes et le reste assainissement autonome.</p>
----------------	--

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Protections patrimoniales	<p>De nombreuses oliveraies sont à protéger.</p> <p>Autres éléments du patrimoine à protéger? : bâti, fontaines, canaux d'irrigation,</p>
Relief et perception du site	<p>Relief souvent marqué, offrant de nombreux points de vue sur le grand paysage (Vallées des Paillons, Camp Lucéram, Plateau Tercier,...).</p>
Espaces naturels et biodiversité	<p>Caractère paysager très marqué. Néanmoins, le développement urbain s'est opéré sans grande cohérence générant des mouvements de terrain hors d'échelles, nuisant à la lecture du paysage.</p> <p>Boisements denses des coulées vertes des vallons,</p> <p>Présence de plusieurs oliveraies qui témoignent du caractère agricole communal passé.</p>
Risques naturels	<p>Risque modéré mouvements de terrains (zone bleue).</p>

Enjeux à retenir pour les secteurs d'habitat diffus :

- > Limiter le développement de l'urbanisation sur les terrains boisés, naturels ou agricoles ;
- > Préserver le fragile équilibre obtenu entre les espaces à dominante verte et le bâti :
- > Privilégier une densification urbaine et un comblement des dents creuses ;
- > Améliorer l'accessibilité de certains secteurs ;
- > Assurer une cohérence urbaine, notamment par la typologie bâtie.

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

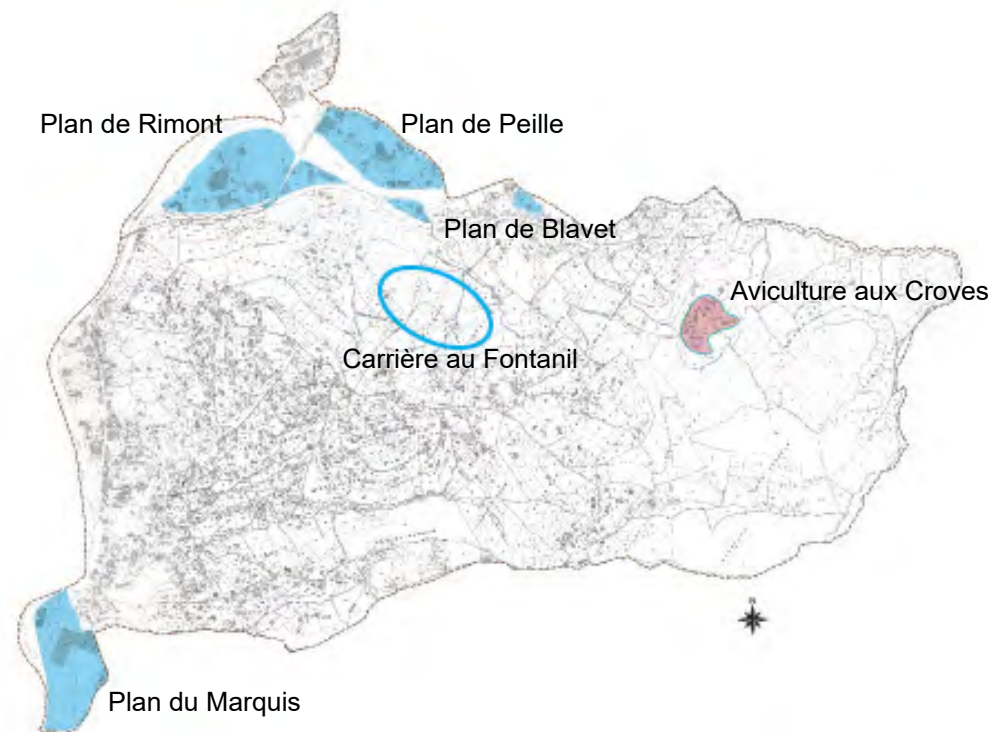
Les espaces à vocation économique et d'équipements publics

La commune de Drap comprend quatre zones d'activités :

- Plan du Marquis,
- Plan de Rimont,
- Plan de Blavet,
- Plan de Peille.

Réalisées dans les années 70, en dehors de toute prise en considération du risques inondation, elles sont aujourd'hui toutes contraintes par l'application des dispositions du PPR inondation.

Le site de Fontanil accueille le lycée René Goscinny et le stade de football de Drap.



CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none">• Desserte par la RD 2204 pour les zones d'activités de Plan de Rimont, et de Marquis.• Desserte par la RD21 pour celles de Plan de Peille et Plan de Blavet.• Accès au lycée, à la carrière et au site d'aviculture par le chemin communal des Croves.
Fonctions urbaines	Activités économiques et équipements publics.
Typologies bâties	<p>Hangars, entrepôts, petit bâti dans les zones d'activités. La hauteur des bâtiments varie entre 7 et 15 mètres.</p> <p>Aucune structuration du bâti, aucune intégration architecturale et traitement d'ensemble.</p> <p>Le site du lycée Goscinny accueille une architecture contemporaine intégrée au site. Les hauteurs ne dépassent pas 15 mètres au plus haut.</p>

2 - PAYSAGE ET URBAIN

2.2 - Analyse urbaine par entité

CARACTÉRISTIQUES URBAINES	
Réseaux	Alimentation en eau potable. Réseau d'assainissement collectif

CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	
Protections patrimoniales	Néant.
Relief et perception du site	Terrains plats situés dans le lit majeur des Paillons. En dehors du site du lycée, les zones d'activités ne sont absolument pas intégrées au paysage et site environnant.
Espaces naturels et biodiversité	Les vallons et espaces naturels formant les trames vertes et trames bleues sont à mettre en valeur ou protéger.
Risques naturels	Zones d'activités majoritairement contraintes par le risque majeur inondation, zone rouge. Risque modéré d'inondation, zone bleue sur le reste..

Enjeux à retenir pour les secteurs d'habitat diffus :

- > **Maintenir le dynamisme des zones d'activités,**
- > **Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques inondation,**
- > **Protéger le cours d'eau du Paillon,**
- > **Assurer la qualité paysagère de ces zones d'activités qui marquent les entrées de ville :**
 - inciter les entreprises à valoriser l'aspect architectural des constructions, les espaces de stationnement et de stockage ;
 - créer, à minima, un écran végétal le long des principaux axes de perception.

CHAPITRE 4

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.1 - Conditions climatiques

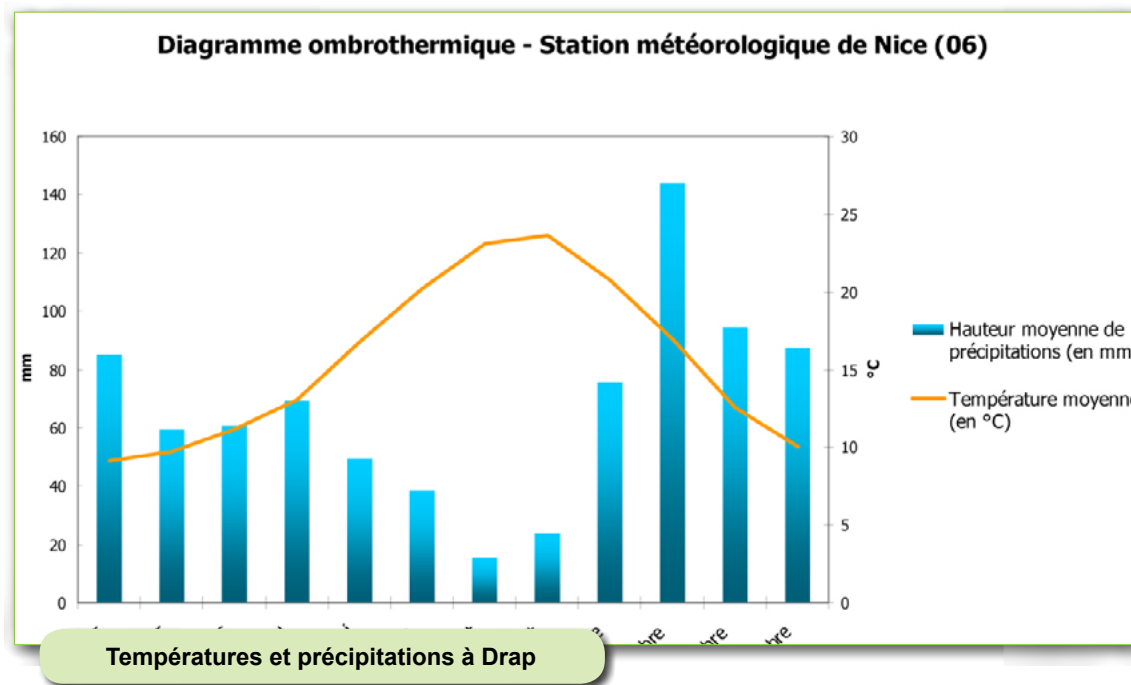
Le département des Alpes-Maritimes, constitué d'une côte littorale et de régions montagneuses, connaît globalement un climat tempéré mais qui varie nettement selon les vallées. En raison de la proximité de la mer et de la montagne, du fort dénivelé et des différences d'exposition, il existe une grande variabilité dans les températures et les précipitations.

La zone littorale, qui concerne la commune de Drap, connaît un climat méditerranéen doux et ensoleillé. La sécheresse domine en été. On constate d'ailleurs une végétation spécifique adaptée aux faibles précipitations estivales, et la nécessité de l'irrigation pour l'agriculture. Mais la proximité entre la mer et le relief tempère l'atmosphère : les maxima dépassent rarement les 30°C, les températures moyennes durant les mois de juillet et août sont de l'ordre de 24°C. Les précipitations sont fortes en automne et au printemps. Les hivers sont doux et secs, avec une moyenne hivernale de 9°C. Le gel et la neige sont rares sur le littoral.

Les précipitations apparaissent de manière brusque et intense, et ont des répercussions directes sur les cours d'eau. En effet, ceux-ci peuvent aussi bien connaître des crues violentes à l'automne, que des étiages des plus sévères en été.

Le graphique suivant illustre les précipitations et températures mensuelles moyennes sur la commune de Drap.

L'analyse de l'évolution des températures annuelles moyennes passées et simulées depuis 1961 met en évidence une variabilité annuelle importante entre les différentes années. Néanmoins, si on analyse la tendance d'évolution sur 30 ans, on observe une augmentation de la température moyenne annuelle d'environ 1°C en 30 ans. (Source : PCET 06)



1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

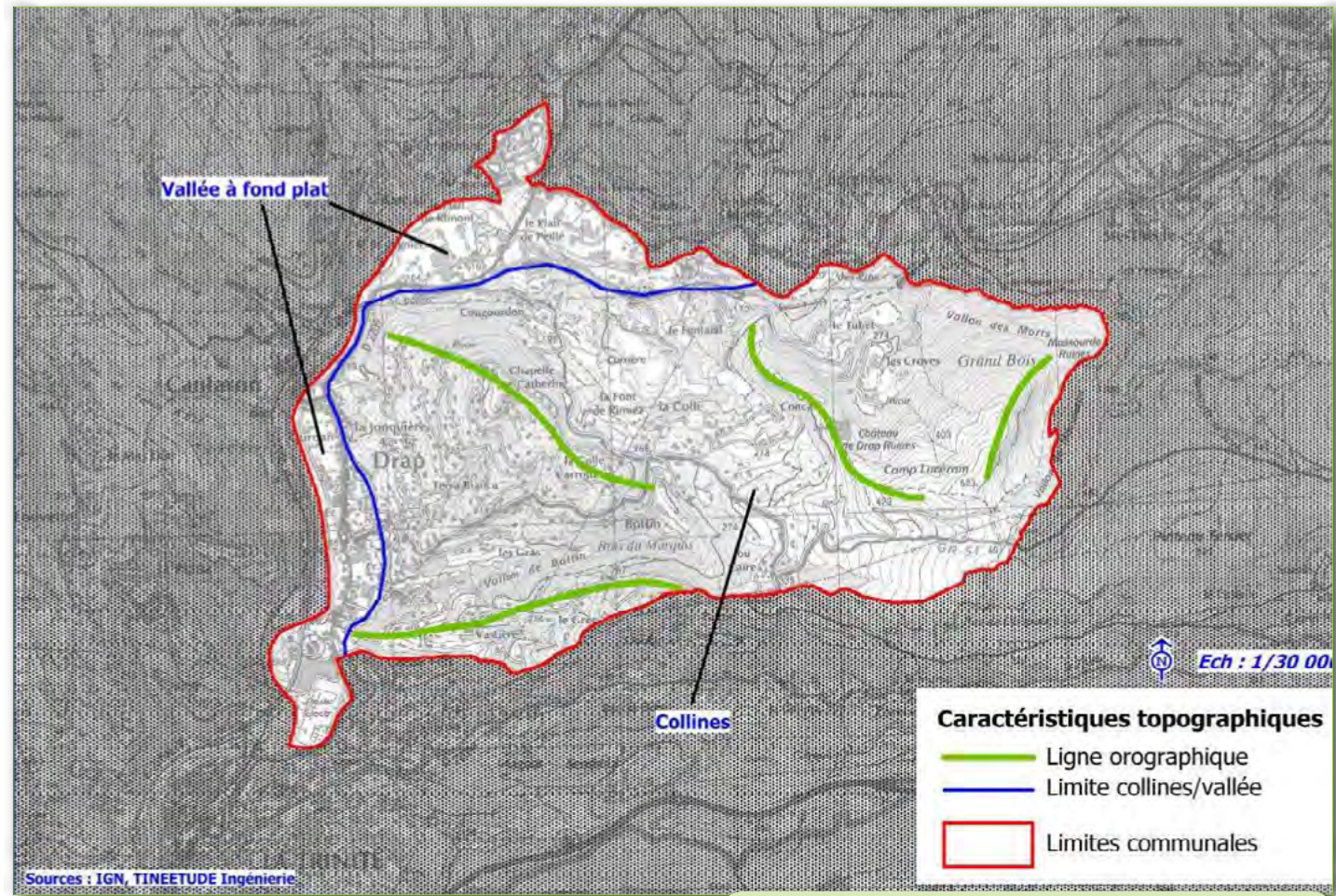
1.2 - Organisation topographique

La commune de Drap est caractérisée par un relief peu marqué. A environ 7 km du littoral, le centre bourg est situé à une altitude de 90m, dans la vallée du Paillon. Le point le plus bas du territoire est situé dans le talweg de cette vallée, à 86m d'altitude, tandis que le territoire communal culmine à 523m au Camp Lucéram.

Deux unités topographiques majeures se distinguent :

- **Les franges nord et est** du territoire sont occupées par une vallée à fond plat, drainée par le Paillon, d'une largeur variant de 100 à 400 mètres, et encaissée de 300 à 400m. Il est à noter que l'extrême nord de la commune constitue la confluence des vallées du Paillon de Contes et du Paillon de l'Escarène ;
- La plus grande partie du territoire est occupée par un relief assez modeste et par des collines. La principale est **la colline de Sainte Catherine**, largement urbanisée et située au centre du territoire, mais n'en constituant pas le point culminant. Dans ce dernier cas, il s'agit du Camp Lucéram, à une altitude de 523m.

Cette topographie induit des contraintes techniques qui rendent rares les terrains aménageables, la structure du relief déorganise l'urbanisation et rend difficile la desserte viaire et les autres réseaux.

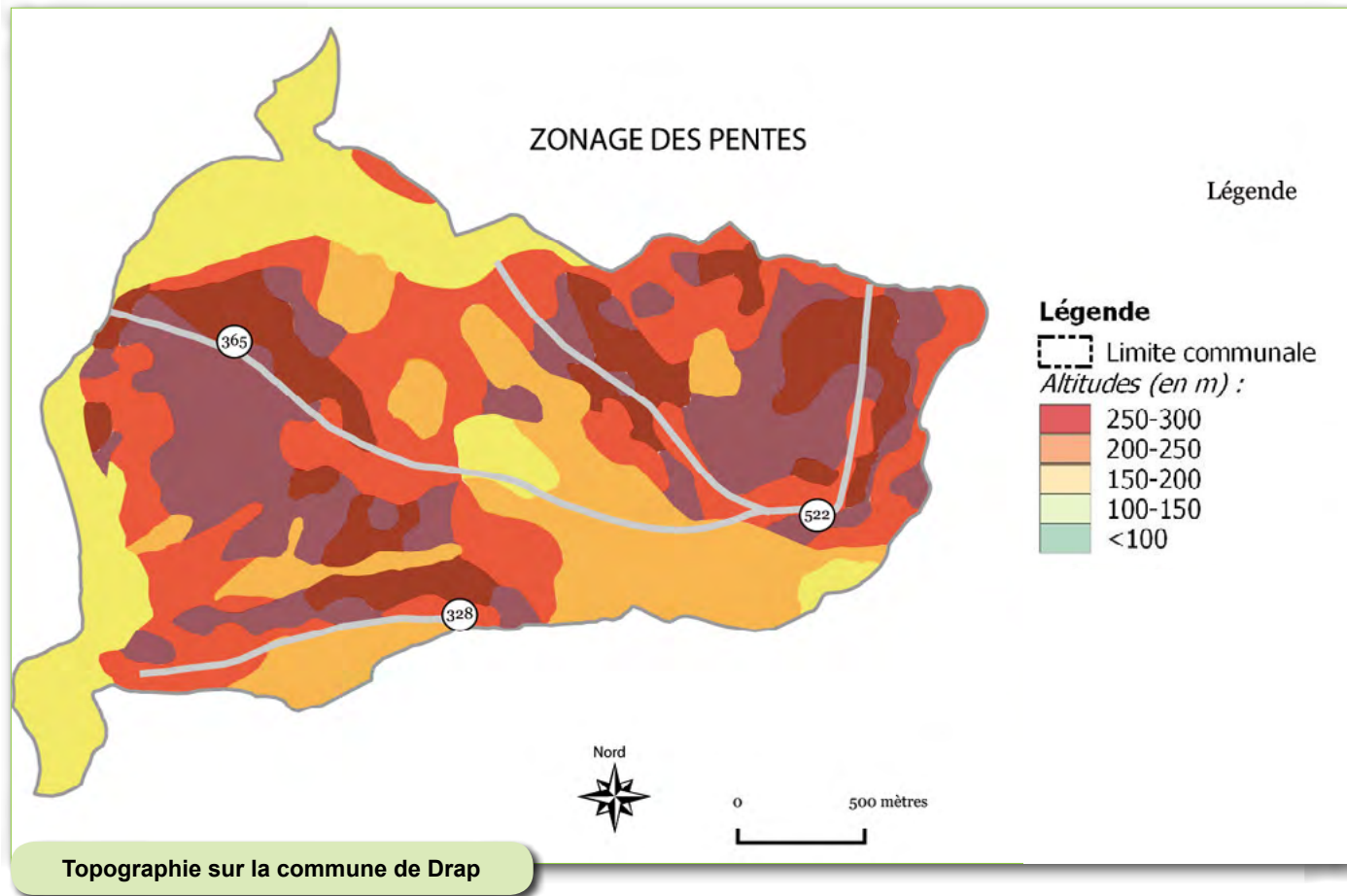


Unités topographiques sur la commune de Drap

La figure suivante met en évidence les principales lignes orographiques du territoire de Drap.

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.2 - Organisation topographique



1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.3 - Structure géologique

La commune de Drap se trouve dans une unité géologique constituée de chaînons subalpins plissés, constituant une suite de festons, tels les arcs de Castellane, de Nice et le demi arc de la Roya. Les terrains présents sont quasiment tous d'origine sédimentaire, et constituent ainsi la couverture d'un substratum inconnu, établissant la liaison entre les massifs cristallins et Permien de l'Esterel-Maures et de l'Argentera-Mercantour.

La stratigraphie, débutant au Jurassique supérieur, présente des variations de faciès, ne permettant pas toujours d'attribuer des âges aux terrains de façon précise. De plus, certains niveaux ne comportent que peu de fossiles permettant de corroborer d'éventuelles datations. C'est pourquoi certains terrains sont identifiés comme « indifférenciés ».

L'ensemble de la commune est couvert par une géologie sédimentaire. En effet, les terrains de l'ère secondaire dominent très largement, parfois recouverts quaternaires : éboulis ou alluvions actuelles.

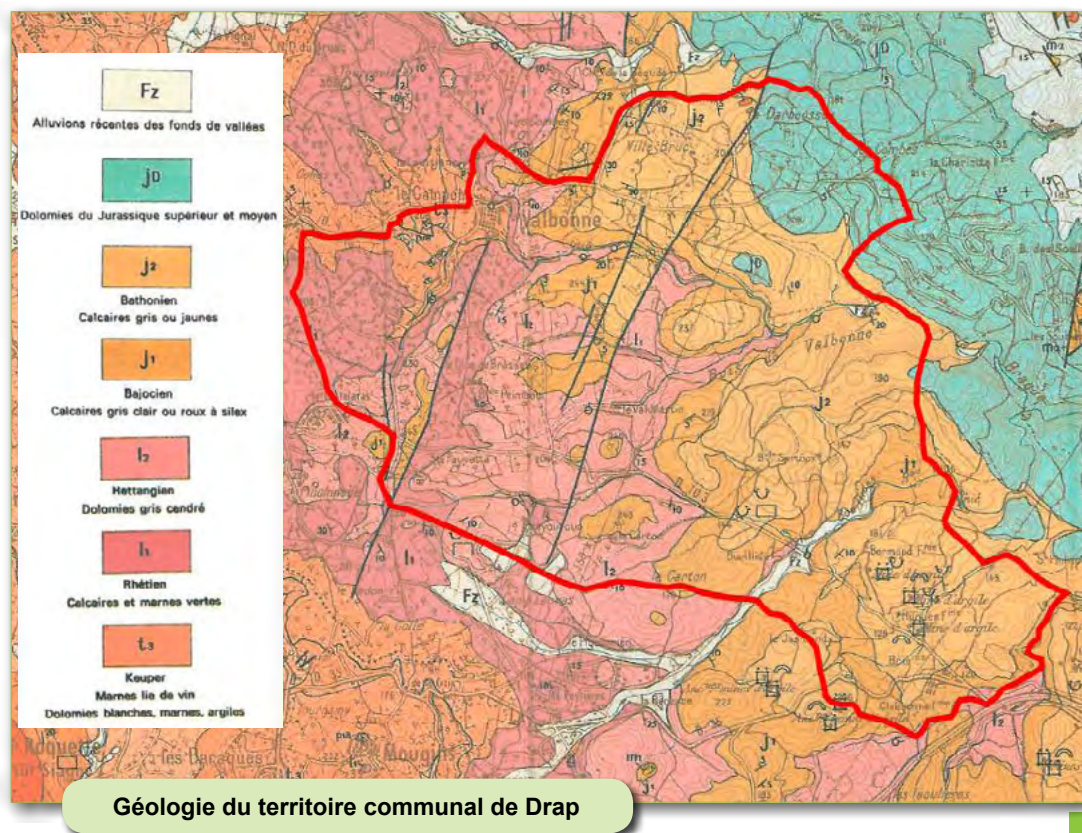
Il est à noter que les terrains du Crétacé inférieur occupent une vaste partie centrale de la commune, bordés par les terrains du Crétacé supérieur. Le Jurassique ne représente qu'une petite surface située à l'extrême sud-est du territoire.

D'un point de vue tectonique, l'ensemble des terrains est plissé, suite à la surrection des massifs cristallins et le décollement de la couverture sédimentaire qui s'en est suivie.

En glissant vers le sud, cet ensemble s'est plissé en une suite d'écaillés plus ou moins chevauchantes. On retrouve ainsi un anticlinal au centre du territoire communal, dont l'axe de pli est globalement orienté nord-ouest / sud-est.

Ce pli vient ensuite s'envoyer sous le remplissage alluvial des Paillons. Les terrains ainsi mis en place ont ensuite subi l'érosion méditerranéenne, responsable de la forme actuelle des modelés. Cette érosion a mis en relief les terrains les plus durs (calcaires jurassiques), formant les crêtes des collines présentes sur la commune.

La figure suivante présente la géologie à Drap et ses alentours.



Source : BRGM,

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie

Réseau hydrographique

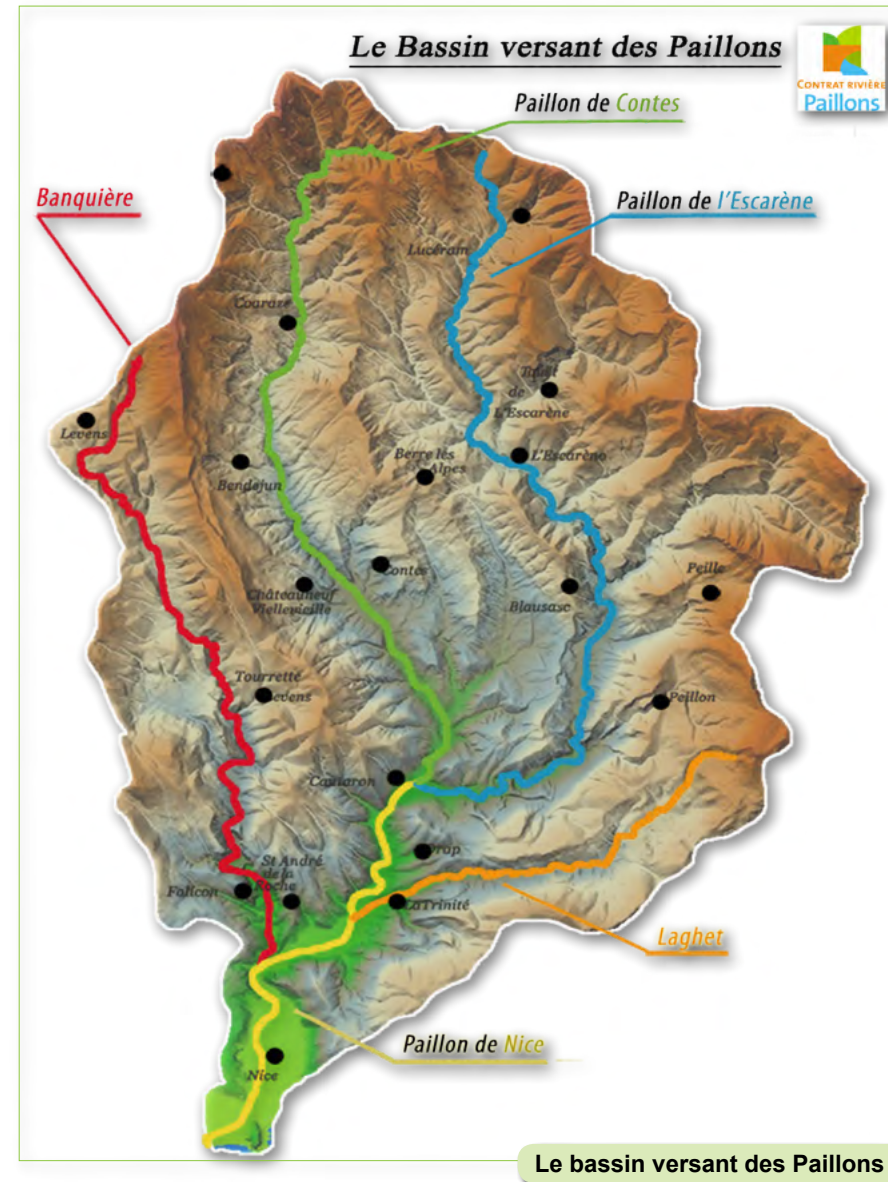
Le réseau hydrographique de Drap est structuré par le Paillon de Nice, qui naît de la de la confluence des Paillons de l'Escarène et de Contes, provenant respectivement du nord-est et du nord. Ils prennent leur source sur la commune de Lucéram, au pied du massif de Peïra-Cava, à une altitude de 950m. Le Paillon de Nice poursuit son parcours à travers l'agglomération Niçoise sur environ 11 km avant de se jeter dans la mer Méditerranée. Le Paillon n'occupe qu'une petite partie de son lit mineur, les eaux s'écoulant préférentiellement en chenaux tressés ou anastomosés.

Il n'existe aucune station de mesure officielle du débit sur le Paillon.

Le syndicat Intercommunal des Paillons annonce pour la station n°5: Traversée de Drap Cours d'eau: Paillon de Nice, un débit mesuré en mai 2012 : $Q = 1.19 \text{ m}^3/\text{s}$ soit 1019 litres par seconde.

De plus, on peut affirmer que les écoulements sont caractérisés par des crues automnales et printanières, lesquelles sont favorisées par la topographie, le climat et la forte érosion. Au contraire, on peut constater de sévères étiages en été, pouvant éventuellement aller jusqu'à l'assec total.

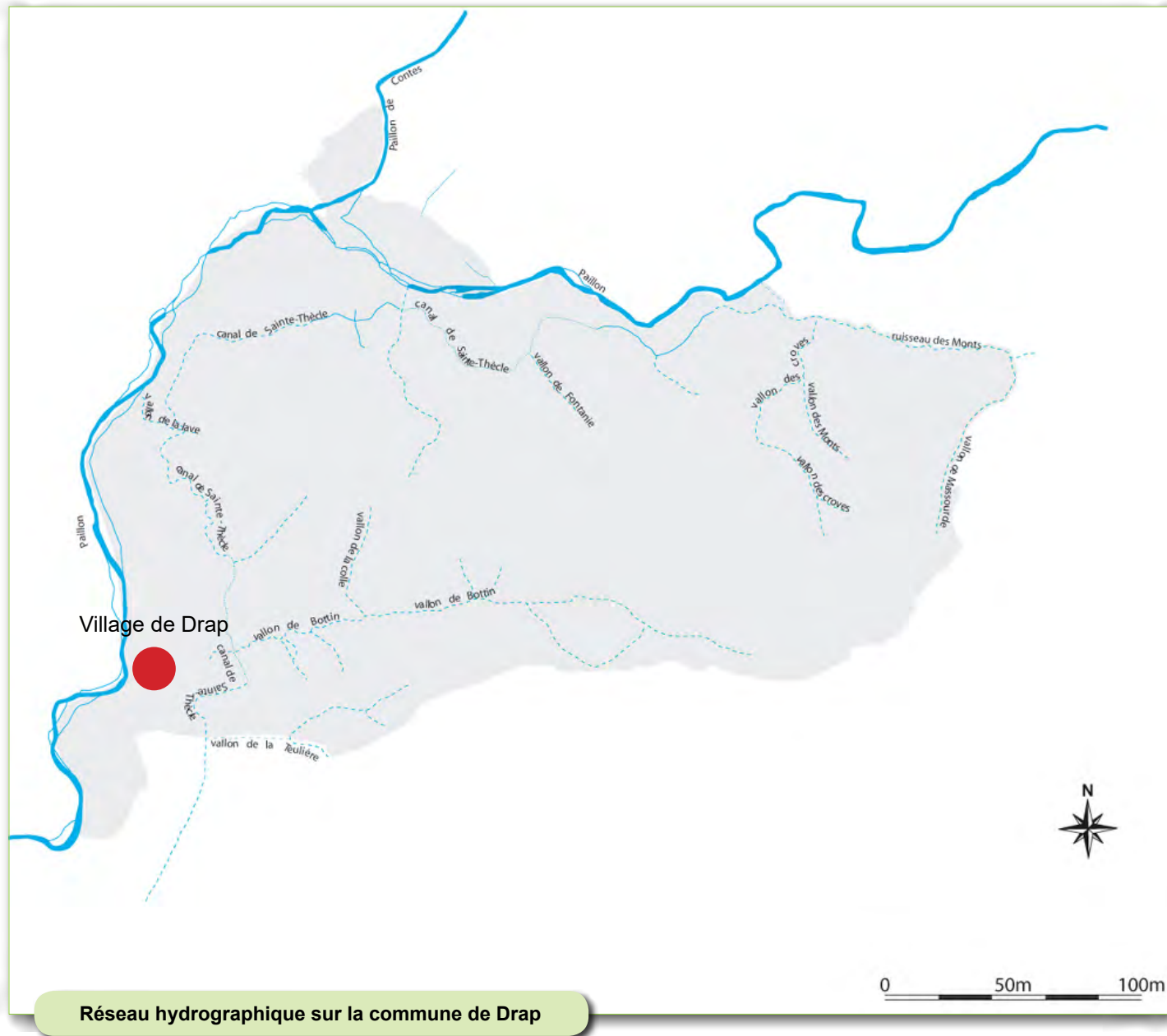
Ce sont surtout la confluence des deux Paillons et le sud de la commune qui sont concernés par une éventuelle absence de débit, comme le montre la figure ci-contre.



Source : Syndicat Intercommunal des Paillons

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie



1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie

Le territoire communal est également occupé par des cours d'eau intermittents, au caractère torrentiel, ne s'activant que lors de fortes précipitations. Les principaux cours d'eau temporaires sont le vallon de Massourde se prolongeant par le vallon des Morts et le vallon de Bottin.

Il est à noter le canal de Sainte-Thècle qui longe le parcours du Paillon au pied des collines.

Ce réseau hydrographique a conditionné le développement de la commune, en témoignent les nombreux ouvrages hydrauliques de Drap (moulin, lavoirs, fontaines, canaux...). Ceux-ci assuraient l'irrigation des territoires agricoles autrefois et alimentent à l'heure actuelle davantage les jardins privés.

Ces ouvrages de qualité présentent un grand intérêt patrimonial qu'il convient de préserver.

Les vallées des Paillons ont fait l'objet de nombreuses études dont deux récentes et globales, commanditées par le syndicat intercommunal des Paillons :

- L'étude relative au schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons ;
- Le contrat de rivière.

1- Le Schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons :

L'objet de l'étude est d'élaborer un schéma pour assurer de manière concertée :

- la protection contre les crues,
- la cohérence paysagère des territoires structurés historiquement autour du Paillon,
- la gestion des étiages et la restauration de la qualité des eaux du Paillon,
- les problèmes liés au développement programmé des infrastructures notamment routières,
- la restauration de la qualité des milieux liés aux Paillons,
- la conciliation des différents usages.

Le Paillon est actuellement un système surexploité et en total déséquilibre, c'est un bassin versant à l'abandon, le tout génère des risques importants.

- Surexploitation de l'espace,
- Surexploitation des matériaux alluviaux,
- Surexploitation de la nappe alluviale,
- Bassin versant à l'abandon : On observe une dégradation des rapports au fleuve et au territoire et un quasi-abandon de ceux-ci. Ceci est particulièrement sensible au niveau du lit mineur et de sa ripisylve. A Drap, cette ripisylve est quasiment absente, seuls quelques bourrelets subsistent.
- Des risques importants : Le système Paillon présente aujourd'hui, du fait de son absence d'entretien et d'un développement incontrôlé, de très nombreux risques pour les personnes et les biens :
 - . des risques hydrauliques forts, en cas de crues moyennes ou fortes, dans la plupart des zones qui ont été occupées par le fleuve et qui restent de fait inondables : la Condamine, les entrepôts de Drap,
 - . des risques forts en crue majeure dans les secteurs endigués où des comportements à effet de « seuil » existent,
 - . des risques de rupture brutale des protections liés à l'érosion des berges entraînée par l'augmentation des vitesses d'écoulement due à la bien trop forte chenalisation du lit mineur du Paillon,
 - . des risques hydrauliques très importants sur la plupart des vallons affluents, où les constructions, les aménagements et les remblais ont été anarchiques, où l'entretien n'est plus effectué et où des comportements imprévisibles sont possibles du fait d'embâcles ou de bouffées de transport solides,
 - . des risques majeurs sur la ressource en eau de l'ensemble des habitants du bassin versant, liés à la dégradation de la qualité des eaux superficielle et à l'exploitation mal gérée de la nappe alluviale,
 - . des risques d'incendie généralisés à l'ensemble du bassin versant du fait d'une déprise agricole et forestière sensible, et de la colonisation des friches par les résineux. Il convient par ailleurs de dire que la commune concentre deux des points les plus sensibles du bassin des Paillons : la Condamine et les berges du Paillon aux abords du village.

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie

Le quartier de la Condamine est fortement exposé en cas de crue importante du Paillon de Contes et l'urbanisation s'est faite en zone rouge du P.P.R Inondation. Pour une crue de période de retour d'environ 30 ans, les débordements apparaissent en rive droite le long de la condamine. Durant une crue centennale, les hauteurs d'eau pourraient atteindre 1 mètre, particulièrement dans la partie nord du secteur de la Condamine.

Pour maîtriser les inondations en zone rouge et protéger les personnes et les biens, il est prévu d'effectuer un recalibrage du lit du Paillon (deux rives) en mettant en place des murs droits de part et d'autres du lit. Ce recalibrage s'étendra sur 200 mètres de long, et en aval et amont de la Condamine des murs de protection rapprochée seront installés pour abaisser la ligne d'eau en crue du Paillon.

Entre le village et l'accès au tennis, les berges du Paillon de Nice à l'arrière des habitations sont en état d'abandon, on y observe des aires de stockage de remblais, carcasses de voitures... témoignage d'actions inciviques.

Cet espace doit être réapproprié dignement par les riverains. Malgré cette situation quelques espèces subsistent comme des poissons ou des colverts.

Afin de renaturer les berges, favoriser le retour de la faune, mettre en valeur le cours d'eau, le schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons envisage à l'horizon 2012 :

- d'ouvrir la rive gauche et supprimer les remblais qui limitent l'accès au fleuve et détériorent son lit,
- reconstituer la ripisylve,
- créer un sentier pédestre.

2- Le contrat de rivière: l'analyse et les propositions relatives au Paillon

Le contrat de rivière est né d'une initiative commune entre le syndicat intercommunal des Paillons et le SIVOM du Val de Banquière, et regroupe au sein d'un même contrat de nombreuses parties prenantes de l'aménagement et du développement des territoires traversés par le Paillon. Il a été signé le 25 Octobre 2010 par les collectivités territoriales, l'Etat et l'Agence de l'Eau pour un montant d'environ 18 millions d'euros.

Il regroupe les communes traversées par le Paillon et par « ses » cinq bras : le Paillon de l'Escarène, le Paillon de Contes, le Paillon de Nice, la Banquière et le Laghet.

Cinq grands objectifs ont été retenus :

- Améliorer la qualité de l'eau,
- Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- Assurer la protection contre les crues,
- Contribuer à la gestion de la ressource en eau,
- Coordonner, sensibiliser et évaluer le contrat de rivière.

Ces objectifs se déclinent en nombreuses actions, dont certaines concernent Drap de façon indirecte :

- Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins,
- Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels (conventions de rejets, pré-traitement, ...)
- Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve des Paillons,
- Connaissance de l'état des vallons affluents,
- Étude préalable à l'amélioration de la continuité biologique des Paillons,
- Étude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales,
- Campagne d'évaluation de la qualité piscicole,
- Inventaire du patrimoine lié au milieu aquatique,
- Gestion du transport solide, campagne topographique,
- Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons,
- Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde, incitation à la réalisation des DICRIM,
- Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque,

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie

- Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraines, de ses modalités d'exploitation, et des échanges avec les eaux de surface,
- Quantification des points de prélèvements,
- Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude hydrogéologique,
- Suivi des débits, des assecs et des étiages,
- Sensibilisation des usagers à la ressource en eau,

D'autres concernent Drap de manière très directe :

Améliorer la qualité de l'eau :

- Amélioration de fonctionnement de la STEP de Drap,
- Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau Lycée de Drap,
- Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement du SICTEU (STEP de Drap).

Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Étude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap,
- Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine.

Nombre de ces actions dépassent à bien des égards le champ d'actions d'un Plan Local d'urbanisme. Toutefois, les dispositions de planification territoriale du PLU sont orientées en faveur d'une meilleure gestion des réseaux d'eaux (consommation, assainissement, eaux pluviales), d'une meilleure gestion contre le risque inondation, d'une préservation voire d'une amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes de rivière, et, enfin, d'une valorisation du patrimoine naturel.

Le PLU de Drap est donc tout à fait compatible avec les dispositions du Contrat de Rivière.

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie - Les eaux de surface

De nombreuses stations de mesure de la qualité des eaux sont disposées sur les Paillons de l'Escarène, de Contes et de Nice. Les tableaux suivants résument l'évolution de la qualité des eaux d'amont en aval. Ils synthétisent les valeurs du Système d'Evaluation de la Qualité des Cours d'eau (SEQ Eau), lequel évalue la qualité des cours d'eau en se basant sur la notion d'altération en fonction d'un ou de plusieurs paramètres physico-chimiques. Puis, chacun de ces paramètres est classé en 5 classes de qualité, de très bon à mauvais.

Il ressort des tableaux ci-dessus que la qualité des eaux des Paillons se dégrade très nettement d'amont en aval. Il s'agit de pollutions ponctuelles, notamment dues aux rejets de stations d'épuration. Ceux-ci sont particulièrement impactant en période d'étiage, les rejets de STEP constituant alors l'essentiel des débits, ce qui a pour effet de réduire d'autant la dilution des polluants.

Les pressions anthropiques s'accumulent donc d'amont en aval, et aboutissent à un potentiel écologique médiocre, voire mauvais dans le cas du Paillon de Nice, et ce dès la confluence des Paillons de l'Escarène et de Contes.

Qualité des eaux du Paillon de Contes

Station	Commune	Oxygénation	Nutriments	Acidification	Invertébrés benthiques	Etat écologique
06700265	Coaraze	TB	*	B	B	B
06700270	Coaraze	B	*	B	B	B
06700280	Bedejun	TB	*	B	B	B
06700290	Contes	MAUV	MAUV	B	*	*
06700300	Contes	TB	*	B	MED	MED
06700320	Drap	TB	*	B	MOY	MOY

Qualité des eaux du Paillon de l'Escarène

Station	Commune	Oxygénation	Nutriments	Acidification	Invertébrés benthiques	Etat écologique
06700330	Lucéram	B	*	B	B	B
06700340	Lucéram	B	MOY	B	B	MOY
06700350	L'Escarène	TB	*	B	TB	B
06700360	L'Escarène	MOY	MED	B	MOY	MOY
06700370	Blausasc	TB	MOY	B	MOY	MOY
06700380	Blausasc	B	*	B	B	B
06700390	Peillon	B	*	B	B	B
06700400	Drap	TB	*	B	*	*

Qualité des eaux du Paillon de Nice

Station	Commune	Oxygénation	Nutriments	Acidification	Invertébrés benthiques	Etat écologique	Potentiel écologique	Qualité chimique
06700410	Drap	TB	*	B	B	*	MED	*
06700415	Drap	B	B	B	B	B	MAUV	MAUV
06700420	La Trinité	MOY	MAUV	B	*	*	MAUV	*
06700440	Nice	B	*	B	*	*	MED	*

* Absence de donnée ou données insuffisantes

Source : L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie - Les eaux de surface

1- Station du Paillon de Contes - LP-15-11 du SDAGE

Il ressort du tableau suivant que l'état chimique de l'eau du Paillon de Conte est d'une qualité bonne à très bonne. Les paramètres d'oxygénation et les nutriments sont très bons et l'acidification est globalement bonne. Le cours d'eau, témoigne ainsi d'une bonne capacité d'auto-épuration.

L'état écologique est bon, sa remise en état est prévue pour 2027.



2- Station du Paillon de l'Escarène - LP-15-11 du SDAGE

Il ressort du tableau suivant que l'état chimique de l'eau du Paillon de l'Escarène est d'une qualité bonne à très bonne. Les paramètres d'oxygénation et les nutriments sont très bons et l'acidification est globalement bonne. Le cours d'eau, témoigne ainsi d'une bonne capacité d'auto-épuration.

L'état écologique est moyen, sa remise en état est prévue pour 2027.



État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Bilan morphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2015	TBE	Ind	TBE	BE	TBE								Ind		
2014	TBE	Ind	TBE	BE	TBE								Ind		
2013	TBE	Ind	TBE	BE	TBE								Ind		
2008	TBE	Ind	Ind	TBE	BE		MOY						MOY		

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2008	TBE	Ind	Ind	TBE	BE								Ind		

Malgré son bon état écologique, il demeure des pressions concernant notamment l'altération de la continuité et des pollutions ponctuelle par des substances hors pesticides.

A cet effet, une étude globale ou un schéma directeur devrait être réalisé visant à préserver les milieux aquatiques. De plus, il sera nécessaire de mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur.

LEGENDE

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "Indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état

Le Paillon subit des pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances qui entraîne l'altération de la continuité et de la morphologie

Le SDAGE préconise pour se remise en bon état de réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat et visant à préserver les milieux aquatiques.

Source : L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie - Les eaux souterraines

Le territoire de la commune de Drap est concerné par 3 masses d'eau souterraine :

Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises - FRDG175

Cette masse d'eau englobe une grande partie des bassins des Paillons et une partie du bassin de la Bévéra au niveau de la commune de Sospel (à l'est). Ainsi, les cours d'eau principaux sont les Paillons et la Bévéra.

L'altitude de cette masse d'eau varie entre 0 mètres (mer méditerranée au sud) et la cime de Roccassière à 1501 mètres.

Le climat est de type méditerranéen à pré-alpin nivo-pluvial au nord de la masse d'eau. Les précipitations moyennes évoluent globalement entre 750 à 1050 mm par an (C. Chamoux, 1998).

Cette masse d'eau présente un intérêt écologique marginal.

Les principaux exutoires se situent en mer et la contribution aux hydro systèmes est très faible. Elle est limitée à une participation à l'alimentation des Paillons et de la Bévéra. Ainsi, certains exutoires de cette masse d'eau sont à l'origine de cours d'eau (Sources de la Parre et du Paillon) ou soutiennent ces cours d'eau en période d'étiage (Source de Santa-Augusta, de Sainte-Thècle).

Les aires de recharges de cette masse d'eau sont en partie protégées par des parcs départementaux et notamment le Mont Camps-de-l'Allée - Plateau de la Justice et le Mont Vinaigrier. Des zones NATURA 2000 et notamment des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) recoupent les aires de recharge de cette masse d'eau (ZSC FR9301567 dénommée « Vallée du Carai - Collines de Castillon » et la ZSC FR9301568 appelée « Corniches de la Riviera »).

Cette masse d'eau est désignée comme ressource stratégique pour l'AEP dans le SDAGE ; elle est aussi désignée comme ressource patrimoniale.

En effet, cette masse d'eau joue un rôle important pour l'alimentation en eau potable des communes adhérentes du SILCEN, de Cantaron, de Drap et de Peillon. Dans un avenir proche, elle pourrait jouer un rôle important pour l'alimentation en eau potable des communes littorales et de l'arrière pays niçois (Vallée du Paillon), jusqu'à la frontière italienne.

Sa potentialité paraît importante à la vue des débits estimés sur l'ensemble des sources à influence marine (+ de 530 l/s). Une première approche de la réserve renouvelable par la seule infiltration des eaux de pluie donne une estimation de la recharge de l'ordre de 50 Mm³/an.

En l'état actuel des réflexions (à poursuivre avec le Conseil Général et les Maîtres d'Ouvrage locaux), les actions prioritaires devraient principalement concerner les thèmes suivants :

- étudier les possibilités d'exploitation de l'eau qui sort en mer,
- l'identification des sites les plus favorables pour l'exploitation de la masse d'eau par forage, en dehors du secteur des forages réalisés dans la vallée du Paillon qui a déjà fait l'objet d'investigations.
- la réalisation d'expériences de traçage afin de compléter la connaissance des différentes aires de recharge de cet aquifère karstique tectoniquement compartimenté.

Alluvions de la basse vallée littorale des Alpes-Maritimes (Paillon) - FRDG386

La masse d'eau se situe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et s'inscrit totalement dans le département des Alpes-Maritimes (06). La commune de Drap est intéressée par la seule zones aquifères de la basse vallée du Paillon qui traverse les calcaires jurassiques des Préalpes niçoises et leur couverture crétacée (masses d'eau FRDG175 et FRDG419).

Le remplissage alluvial se développe sur une longueur de l'ordre de 17 km dans les deux branches amonts du réseau hydrographique (Paillon de Contes et Paillon de l'Escarène) et remonte également dans la basse vallée de ses affluents (le Laghet en rive gauche et la Banquière en rive droite). Sa largeur reste réduite dans l'ensemble (de 50 à 250 m), mais s'accroît localement à la confluence des 2 Paillons et au quartier de l'Ariane (500 m), puis plus largement dans la plaine aval (de 1 à 2 km). Les altitudes de la vallée évoluent de 7 à 230 m NGF d'aval en amont, et celles des fonds dominants de 60 à 400 m NGF suivant les secteurs.

Cette masse d'eau présente un intérêt écologique majeur. Au droit du Paillon,

Source : L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée

1 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.4 - Hydrologie - Les eaux souterraines

des assecs localisés et épisodiques affectent les branches amont des Paillons de Contes et de l'Escarène. Ils sont par contre plus systématiques et plus permanents en partie aval, en particulier à la traversée de la commune de Nice. Cet état est probablement imputable au développement excessif de pompages privés dans les nappes, ce qui reste pourtant mal connu à ce jour.

L'intérêt économique de cette masse d'eau est majeur. Cette masse d'eau est désignée comme ressource stratégique pour l'AEP dans le SDAGE. Selon l'Agence de l'Eau, les prélèvements ont cumulé environ 13 millions de m³ pour l'année 2010. L'intérêt économique de cette masse d'eau est important pour les communes de Peille, Peillon et Drap.

Il serait bénéfique de procéder à un recensement des ouvrages privés qui exploitent la nappe afin de permettre un bilan mieux ajusté, et de procéder à des instantanés piézométriques suffisamment représentatifs à des époques distinctes.

Formations variées du Crétacé au Tertiaire des bassins versants du Paillon - FRDG419

La masse d'eau se situe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'inscrit en totalité dans le département des Alpes-Maritimes. Elle borde en outre la frontière italienne sur ses limites est et nord-est. Le secteur concerné constitue, pour l'essentiel, les bassins versants du Paillon et de la Roya :

La masse d'eau qui nous intéresse comprend la totalité du bassin versant du Paillon, avec ses 2 branches amont (Paillon de Contes et Paillon de l'Escarène) et ses affluents principaux (vallons du Laghet et de la Banquière).

Les diverses ressources aquifères de la masse d'eau offrent peut d'intérêt écologique, dans la mesure où les apports amont restent nettement insuffisants

face aux multiples prélèvements effectués à l'aval qui conduisent à des assecs répétés lors des périodes estivales.

L'action prioritaire devrait consister dans la réalisation de jaugeages des sources et de jaugeages différentiels sur les cours d'eau, afin d'être en mesure de faire des bilans relatifs et de mieux appréhender le potentiel de ces divers aquifères et les limites de leurs bassins d'alimentation respectifs.

Source : L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée

2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.1 - Occupation du sol

Le territoire de Drap est caractérisé par un relief très compartimenté : les deux vallées des Paillons surplombées par la colline de Sainte Catherine, et le plateau Tercier.

Des espaces naturels assez réduit

La commune de Drap concentre une certaine densité de zones urbanisées, plus de 30% du territoire.

Des espaces naturels et semi-naturels s'y maintiennent néanmoins. Le mode de développement urbain des dernières décennies a fortement limité les communications entre eux.

Au nord-est de la commune, ils forment des espaces naturels d'un seul tenant constitué d'un couvert forestier accompagné de quelques zones ouvertes de type garrigue.

Au sud-est, la garrigue domine notamment près du Camp Lucéram et sur le plateau Tercier.

Le reste du territoire communal est très anthropisé

Une zone agricole

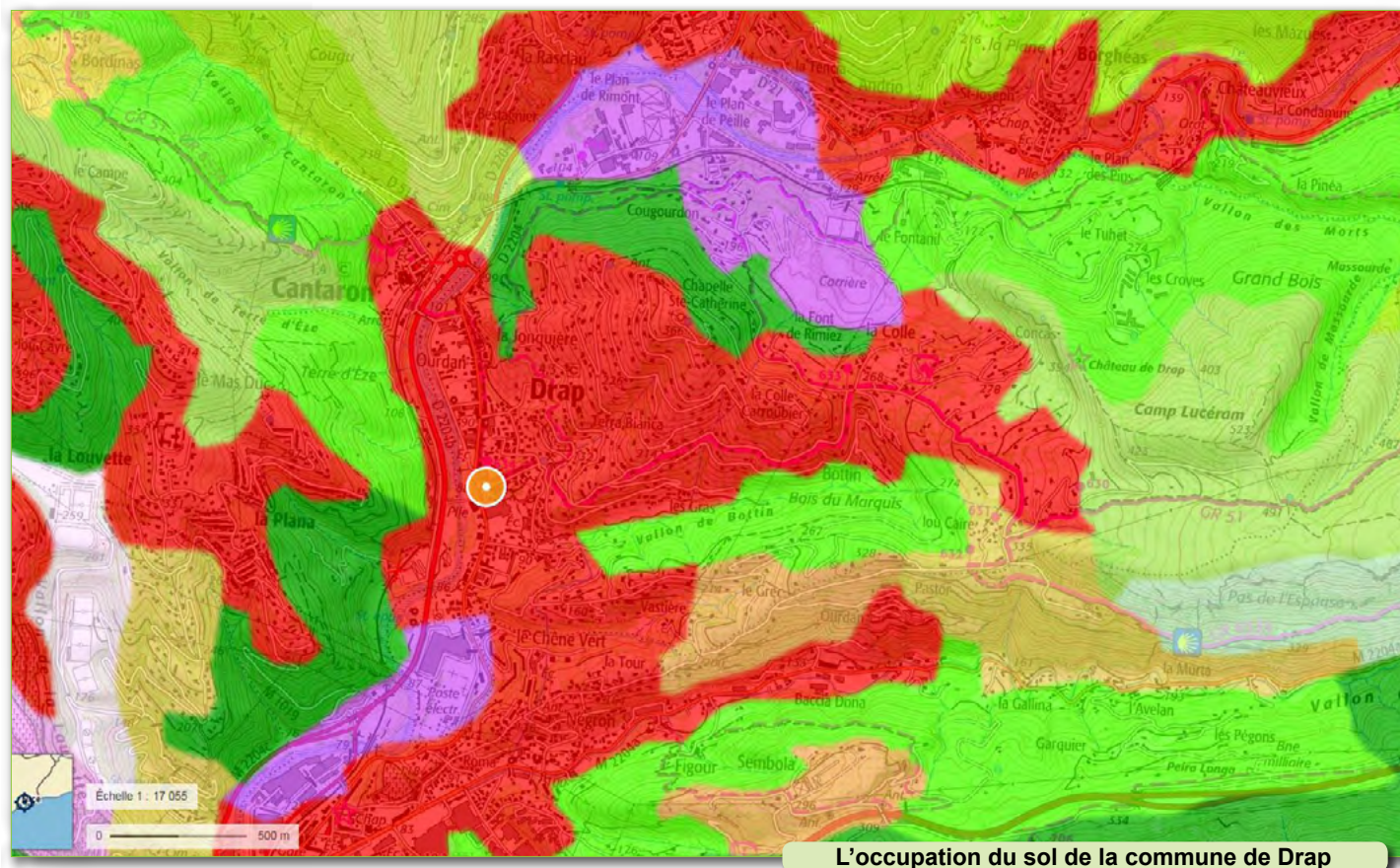
La partie Est du territoire, formant un plateau, favorise une agriculture méditerranéenne (culture de la vigne, maraîchage et serres, oliveraies sur les pentes découpées en terrasses).

Des ripisylves à protéger

Au-delà des zonages écologiques existants, les ripisylves (végétation bordant les deux Paillons et de leurs affluents) sont des **habitats forestiers à protéger** : des conditions de fraîcheur rares sur le territoire, permettent au bord des cours d'eau, le développement d'essences particulières et d'une végétation luxuriante, caractérisée par de très grands arbres. Une grande diversité de feuillus se rencontre dans les vallons frais.

2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.1 - Occupation du sol



-  Territoires urbains artificialisés
-  Zones d'activités- zones humides
-  Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels
-  Forêt de feuillus
-  Pelouses et pâturages naturels
-  Forêt de conifères

2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.2 - Ressources agricoles

A compléter et vérifier par la commune

Site n° 1 : XXXX

XX hectares % propriété publique/privé

Projet :
Maraîchage, arboriculture fruitière, plantes aromatiques sur les terrasses, pastoralisme???

Site n° 2 : XXXX

xx hectares - xx% propriété publique - xx propriétaires privés

Projet :
XXXX.

Site n° 3 : XXXX

xx hectares - xx % propriété publique - privé

Projet :
XXX

2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.2 - Ressources agricoles

Périmètre d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

Le territoire communal de Drap est inclus dans les trois périmètres d'Appellation d'Origine Contrôlée :

- AOC « Huile d'olive de Nice »,
- AOC « Olive de Nice ».

Le périmètre de deux trois AOC correspond aux usages d'implantation de l'olivieraie et à la culture de la variété Cailletier, aux usages d'implantation des ateliers de transformation et repose sur les caractères originaux du milieu naturel (topographie, pédologie, climatologie).

En conséquence, selon les dispositions de l'article L.112-3 du Code Rural, il convient de consulter, en cas de réduction des terres agricoles, l'institut national des appellations d'origine avant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.3 - Risques naturels et technologiques

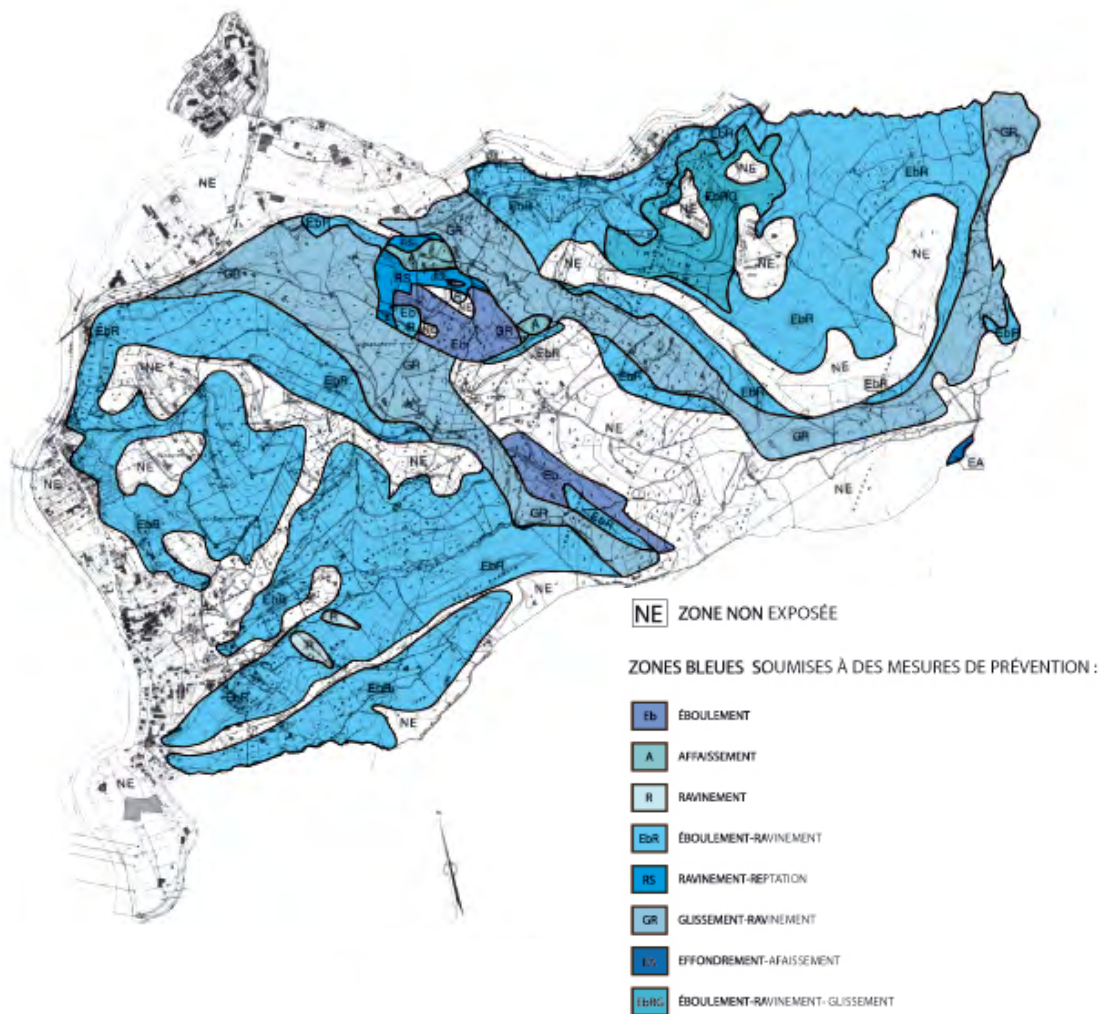
• Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain et séismes

La commune de Drap est couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de mouvement de terrain et de séisme approuvé le 17 novembre 1999.

Le règlement du PPR distingue 1 seule zone de risque bleue, correspondant à des zones exposées à des risques non négligeables, mais acceptables sous réserve de prévention. Ces zones autorisent les constructions sous réserve de réaliser des confortations pour atténuer fortement ou supprimer l'aléa. Il s'agit principalement des quartiers de Cougourdon, Massourde, les Croves, Ribas-Rousseau et Bottin-Nord.

Plusieurs aléas du liés à une certaine instabilité des terrains ont été identifiés sur la commune de Drap, et concernent environ 300 ha du territoire. Cette instabilité observée et prévisible concerne l'évolution des versants par éboulements ou chute de blocs dans les escarpements calcaires ou marno-calcaires, ou par glissement ou ravinement au droit des pentes marneuses ou fortement colluvionnées.

L'ensemble du territoire de Drap est classé en zone de sismicité 4. En conséquence, sont applicables les dispositions du décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français et de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».



2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

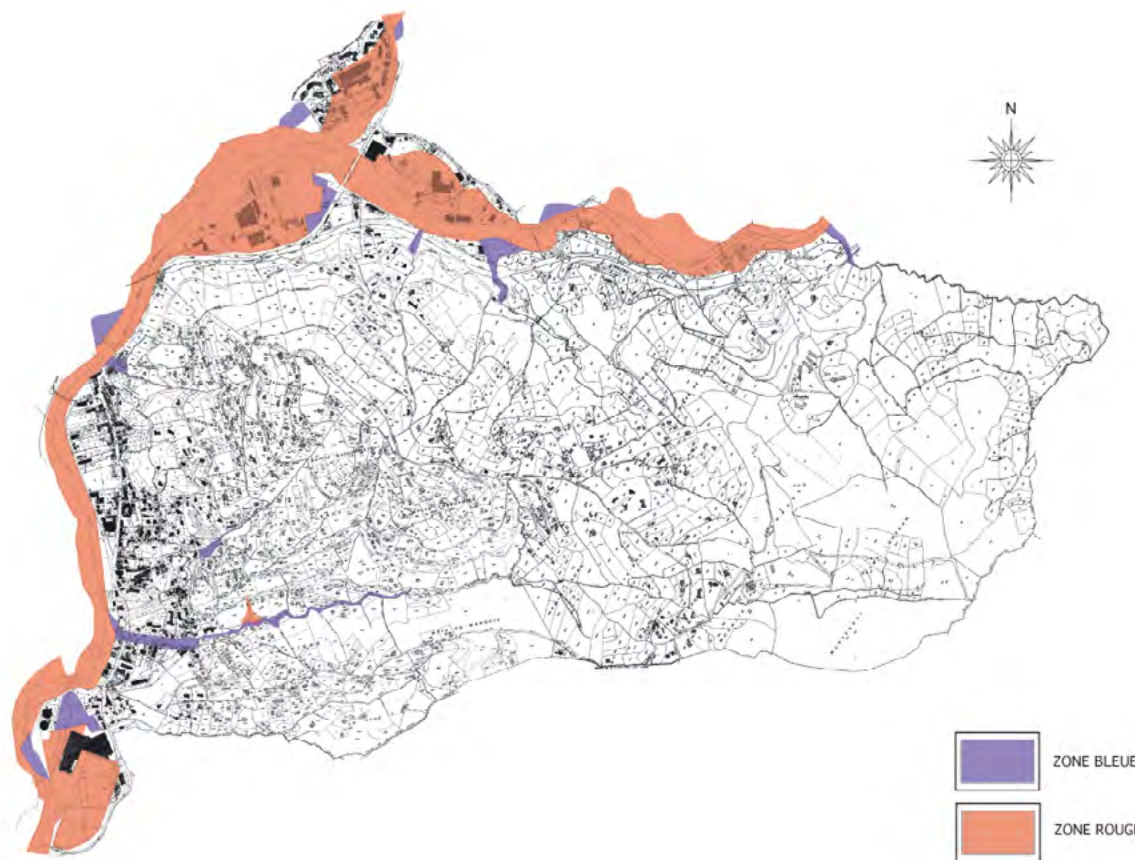
2.3 - Risques naturels et technologiques

• Plan de Prévention des Risques inondations

La commune de Drap est couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondations approuvé le 17 novembre 1999.

Le règlement du PPRI distingue deux zones, décrites comme telles :

- **Une zone de risques forts** (zone rouge), en raison des hauteurs d'eau, des vitesses d'écoulement, des conditions hydrodynamiques et des phénomènes d'enclavement. Sont entre autres interdits dans cette zone les exhaussements de sols, travaux et constructions à même d'augmenter le risque d'inondation ou le nombre de personnes exposées à ce risque ;
- **Une zone de risques modérés** (zone bleue), où certains aménagements et travaux sont autorisés sous respect de certaines prescriptions sur les parcelles concernées. En revanche, les extensions de places de camping ou de stockage de matières dangereuses ou polluantes, les établissements recevant certaines catégories de public (enfants, notamment).



2 - ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.3 - Risques naturels et technologiques

Aléas de retrait et gonflement d'argile

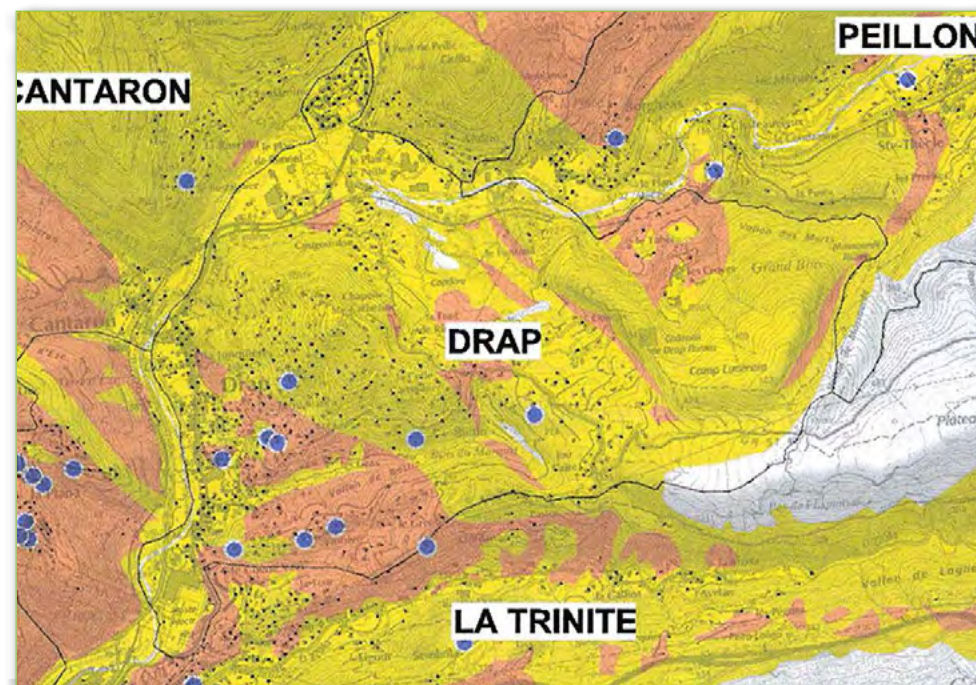
La quasi-totalité du territoire de la commune de Drap est concerné par le phénomène de retrait-gonflement des argiles : **aléa faible à moyen**.

Les zones urbanisées sont faiblement sensibles au retrait-gonflement des argiles.

Le phénomène de retrait gonflement des argiles est un mouvement de terrain lent et continu, dû à la production, par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, de gonflements (période humide) et de tassements (périodes sèches). Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel : fissurations en façade, décollement entre éléments jointifs, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées.



Des dispositions préventives sont prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au retrait gonflement des argiles.



Aléa Retrait-Gonflement des Argiles à Drap

Zone d'aléa retrait-gonflement :

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Zone a priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait-gonflement sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles

- Sinistre attribué au retrait-gonflement des argiles
- Zones bâties (données BD-Topo IGN ©)
- Limite de commune

Source : IAL06, DREAL PACA, BRGM, Tineétude

88

3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.1 - Réseaux d'eau et d'assainissement

Alimentation en eau potable

Le réseau de distribution d'eau potable est géré par la commune de Drap.

Le schéma directeur d'eau potable : La commune a t'elle un schéma directeur à jour??

La commune est autonome du point de vue de son alimentation.

Elle dispose de plusieurs sources et réserves : Les sources de la Sagna à Cantaron et le pompage de Font de Crisal au Plan de Rimont.

L'eau prélevée est stockée dans 4 réservoirs : les réservoirs des Vernes, des Gras, de l'Ubac et de Sainte Catherine, totalisant ainsi 2000 m3 de réserves en eau.

Il n'existe qu'une seule station de pompage. Elle se situe au réservoir de l'Ubac.

Le réseau d'eau potable est en assez mauvais état et atteint 60 % de rendement, ce qui n'est pas satisfaisant. De nombreuses pertes sont relevées.

Au total, les sources représentent une capacité de 4 080 m3/jour et les réservoirs de stockage, 2 350 m3.

La distribution de l'eau est effectuée selon trois réseaux, en fonction de l'altitude des habitations auxquelles elle est destinée :

- Le réseau « bas », alimenté par le puits de Font de Crisal en bordure de la RD2204 au Plan de Rimont.
- L'alimentation des quartiers bas de la commune est assurée par deux réservoirs d'équilibre (réservoir des Vernes et des Gras) ;
- Le réseau « moyen », qui est le plus important de la commune. L'eau à destination du bas des collines est refoulée depuis le pompage de Font de Crisal vers le réservoir de l'Ubac, composé de 2 bassins d'une capacité totale de 1250 m3 ;
- Le réseau « haut », alimenté par un poste de relèvement, depuis le réservoir de l'Ubac. Ce réseau alimente les hauts quartiers de la commune.

La qualité du réseau de distribution est jugée **comme bonne, moyenne ou mauvaise???**

Eaux pluviales

A compléter et vérifier par la commune

La commune de Drap est équipée pour partie d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales. A ce jour, il n'y a pas encore de schéma d'assainissement des eaux pluviales de réalisé sur le territoire.

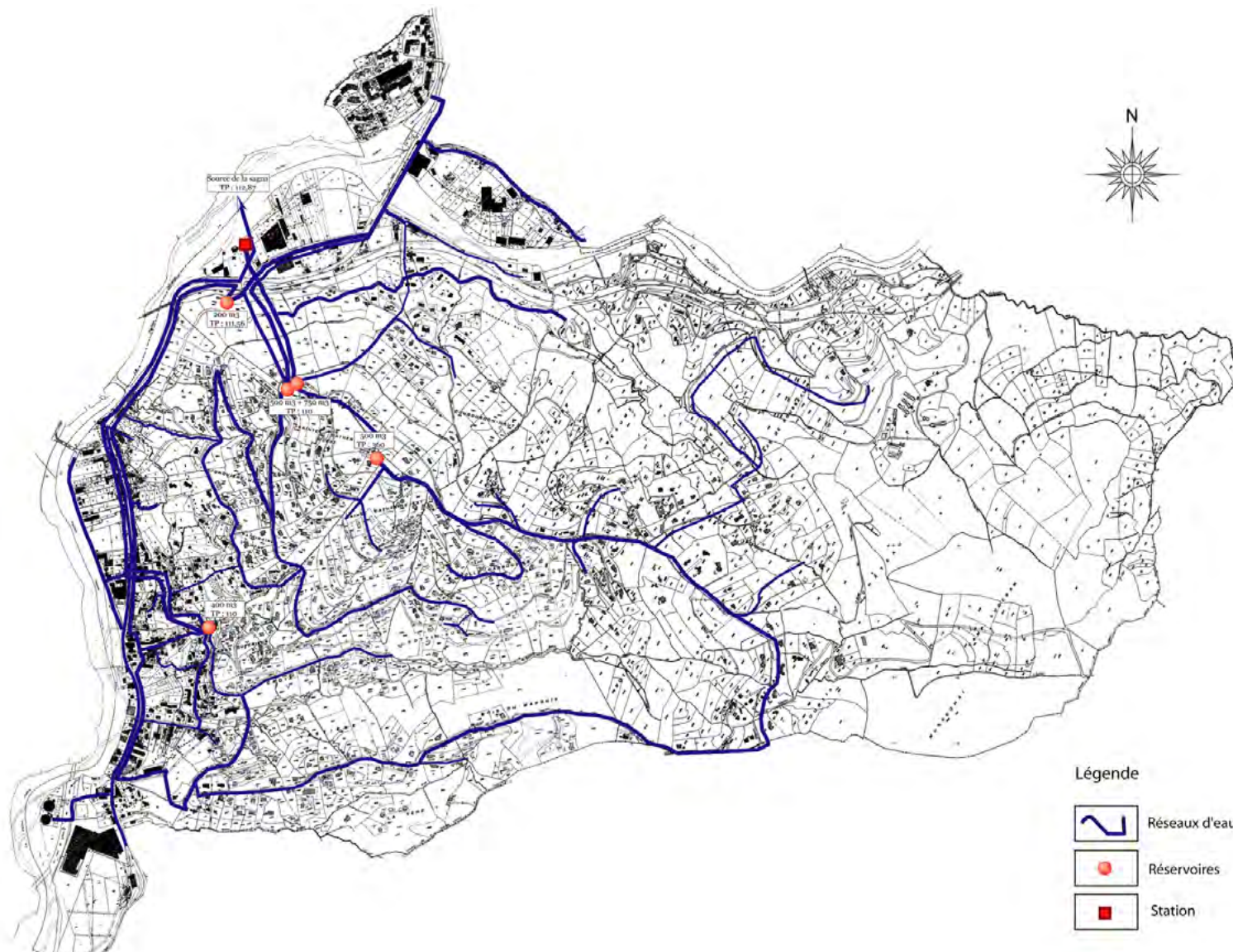
Le réseau de collecte des eaux pluviales est limité au village et à l'urbanisation existante le long de la RD 2204. Il a été étendu aux quartiers Sainte-Catherine Est, Terra Bianca, Tuhet, Bottin nord/La Colle, Bottin sud, et au vallon de la Teulière.

Les eaux collectées sont rejetées directement dans le Paillon.

Voir si besoin de mettre à jour.

3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.1 - Réseaux d'eau et d'assainissement



Réseau AEP sur le territoire de Drap

3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.1 - Réseaux d'eau et d'assainissement

A compléter et vérifier par la commune

Assainissement

La commune de Drap est dotée d'un schéma directeur d'assainissement (année).

Ainsi, il distingue les zones d'assainissement collectif des zones d'assainissement autonome, ainsi que des secteurs ouverts à l'assainissement collectif.

Les zones d'assainissement collectif :

L'exploitation du réseau intercommunal et de la station d'épuration de Drap au Plan du Marquis relève de la compétence du syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des eaux usées de la vallée du Paillon (S.I.C.T.E.U) qui regroupe 11 communes. Il s'agit d'un réseau séparatif.

La loi du 3 janvier 1992 impose à chaque commune ou groupement de communes de délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. La commune de Drap a donc engagé des actions avec le SICTEU (compétence assainissement) de la vallée du Paillon en vue de définir un système d'assainissement fiable, cohérent et conforme aux textes réglementaires. La démarche d'élaboration du schéma directeur d'assainissement s'est faite en concertation avec les élus et les services du SICTEU.

Le diagnostic du schéma directeur d'assainissement fait état des dysfonctionnements du réseau et des travaux à effectuer.

Le réseau de collecte dessert le centre-ville de Drap, soit un taux de desserte de 70%, et se raccorde au réseau intercommunal du SICTEU. Il a une longueur d'environ 15 Km, en diamètre 200 ou 150, en amiante ciment ou en P.V.C pour les tronçons les plus récents. Son fonctionnement est globalement bon.

Les eaux collectées par le réseau intercommunal correspondent aux effluents des communes de Bendejun, Contes, Châteauneuf Villevieille, Cantaron, Drap, Peillon et en partie Blausasc et Peille. Ils sont traités dans la station d'épuration de Drap, dimensionnée pour 20 000 EH.

Les zones d'assainissement individuel :

La délimitation des zones d'assainissement non collectif ainsi définie est fonction :

- des **filières d'assainissement individuels** réglementaires à mettre en œuvre en fonction des aptitudes et contraintes des terrains à épurer et disperser correctement les effluents,
- des **possibilités technico-financières d'extension du réseau d'assainissement collectif** à court et moyen terme en lien avec une évolution cohérente et maîtrisée de l'urbanisation

Les secteurs non raccordés au réseau d'assainissement collectif sont principalement le secteur du Chêne Vert, le secteur de Sainte-Catherine/La Colle Caroubier, le secteur de Cougourdon. **Toujours d'actualité?? des travaux ont été engagés pour raccordement au réseau public??**

Les propositions de zonage peuvent être résumées comme suit :

Certaines zones seront raccordées pour des raisons techniques et environnementales car le sol en place ne permet pas d'assurer l'épuration et l'infiltration des effluents, d'autres raccordements seront justifiés pour des raisons urbanistiques, la commune ayant la volonté de développer ces quartiers.

Si tous les secteurs d'étude deviennent des zones d'assainissement collectif, le dimensionnement de la filière de traitement devra à terme prendre en compte le flux généré par ces quelques 350 EH.

La majeure partie des zones urbanisées et urbanisables, non desservies par le réseau public d'assainissement, au PLU de la commune demeurent en zones d'assainissement non collectif compte tenu :

- d'une densité d'habitations insuffisante pour rentabiliser la création d'un réseau collectif public, dans la plupart des quartiers,
- de l'impossibilité de relier certaines zones par gravité nécessitant des aménagements techniques plus coûteux (pompes de relevage),
- dans le cas où l'évacuation gravitaire des eaux usées serait possible, l'éloignement des habitations par rapport au réseau existant est trop important d'où un coût de raccordement trop élevé,
- que le périmètre de zonage présentent une bonne, voire modérée aptitude des sols.

3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.1 - Réseaux d'eau et d'assainissement

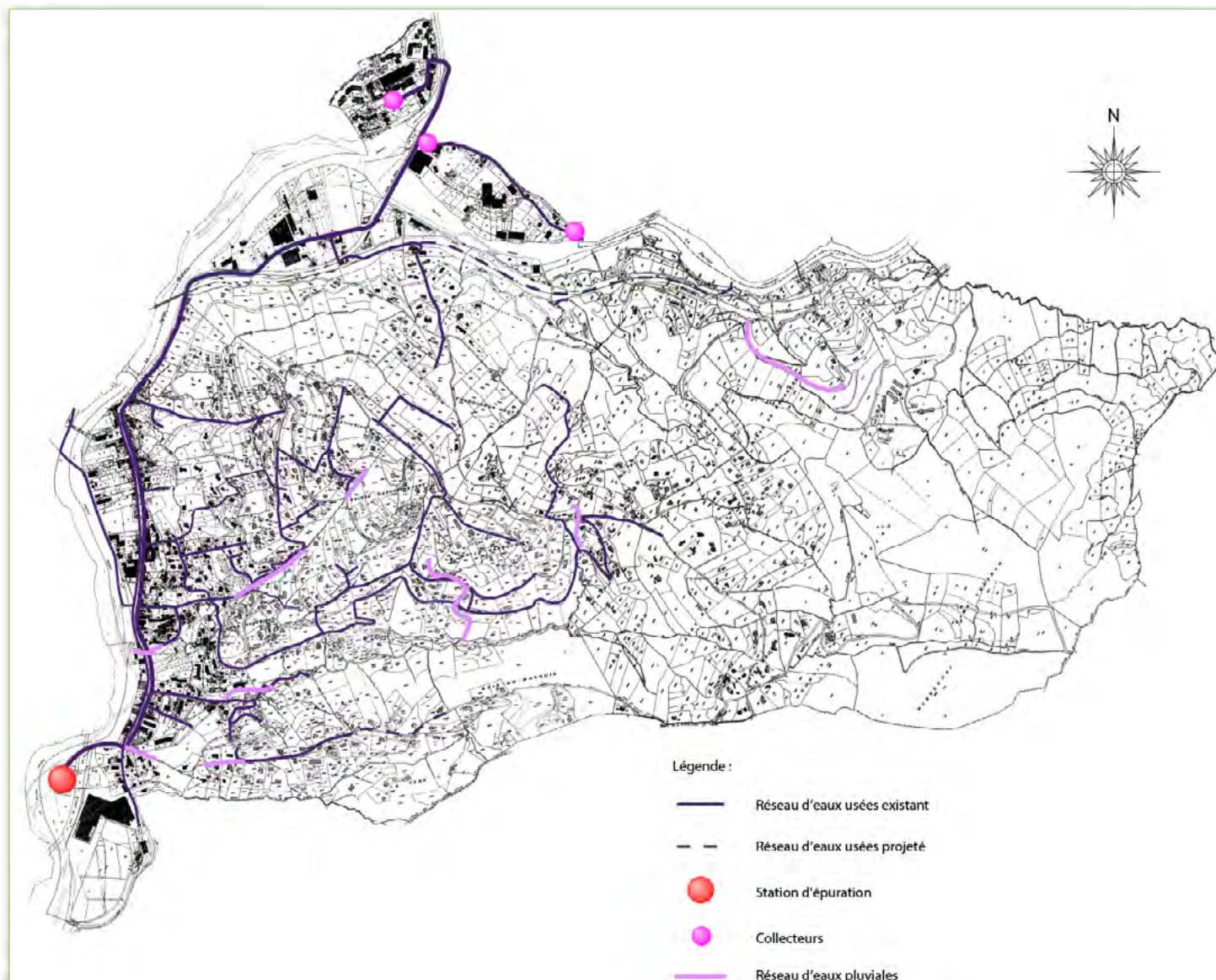


Schéma et réseau d'assainissement et d'eau pluvial de la commune de Drap

3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.2 - Réseaux de télécommunications et numériques

Contexte national et départemental

Le développement de la société numérique représente un enjeu de modernité, d'attractivité et de compétitivité stratégique pour les Alpes-Maritimes, territoire de hautes technologies et d'innovations, pour ses entreprises comme ses administrations.

Le déploiement du très haut débit pour tous constitue l'un des plus grands chantiers d'infrastructures à venir. La France en a fait une de ses priorités. Le Programme National Très haut débit, défini par le gouvernement en juin 2010, vise « du très haut débit le plus vite possible sur l'ensemble du territoire national ».

La réalisation de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) s'inscrit dans ce cadre.

Ces schémas « recensent les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné ».

Les SDTAN définissent :

- Un état des lieux des offres de services et un bilan des usages en matière de technologies de l'information et de la communication,
- Un chiffrage de la construction du réseau à très haut débit et de sa rentabilité,
- Le phasage du projet, précisant la stratégie de réalisation des objectifs définis,
- Le plan d'actions.

Le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique des Alpes-Maritimes (SDDAN 06) a été approuvé par le Conseil Général en juin 2013 et actualisé en 2014.

Les 5 priorités d'aménagement numérique développées dans le SDDAN sont les suivantes :

1. Desservir les derniers foyers et entreprises inéligibles à l'ADSL,
2. Favoriser la montée en débit pour permettre à l'ensemble des foyers et entreprises de disposer d'un débit minimum de 2 Mbit/s,
3. Desservir en très haut débit les zones d'activités,
4. Desservir en très haut débit les bâtiments publics (hôpitaux, écoles, mairies, police et gendarmerie...),
5. Permettre le développement du dégroupage.

3 - COMPOSANTES HUMAINES

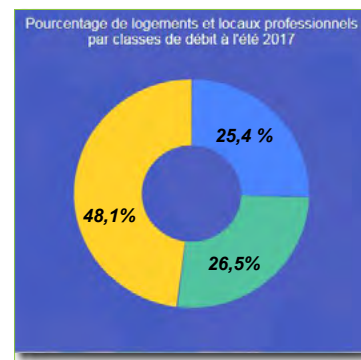
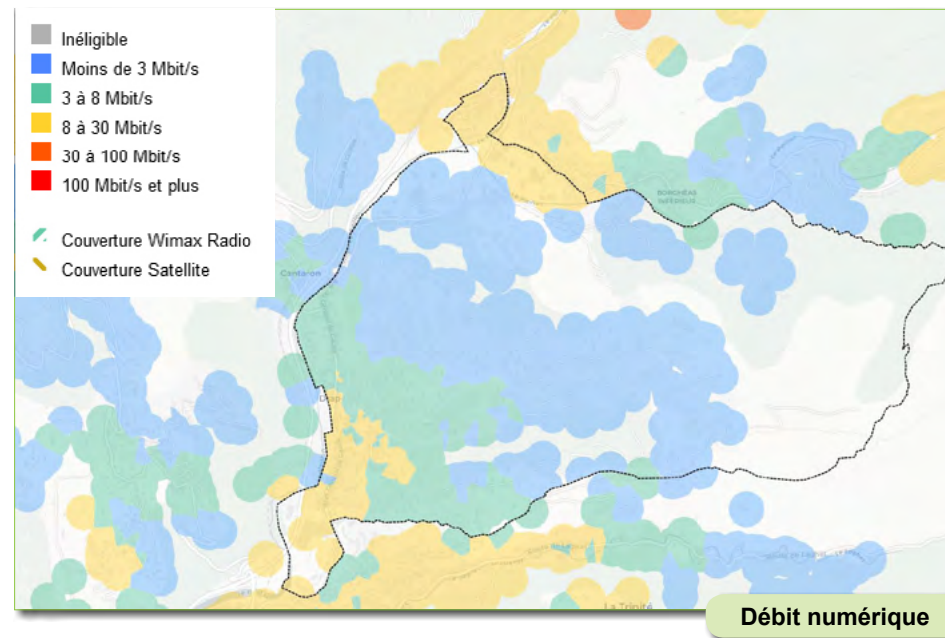
3.2 - Réseaux de télécommunications et numériques

Contexte communal

L'ensemble des zones urbanisées de la commune bénéficient d'une couverture par le réseau ADSL et du réseau 4G. Quatre opérateurs sont présents sur la commune et couvrent plus de 90 % de la population communale en 3G.

Les débits numériques observés sur la commune sont relativement bons :

- 25.4% des logements et locaux professionnels bénéficient d'un débit allant de moins de 3 Mbit/s. Il s'agit des quartiers d'habitat individuel les plus éloignés du centre ville.
- 26.5 % des logements et locaux professionnels bénéficient d'un débit allant de 3 à 8 Mbit/s. Il s'agit des quartiers d'habitat individuel, situés sur les coteaux les plus proches du centre ville.
- 48.1 % des logements et locaux professionnels bénéficient d'un bon débit, de 8 à 30 Mbit/s. Il s'agit des secteurs situés en bordure nord et sud de la commune.
- Aucun des logements et locaux professionnels ont un très bon débit, de 30 à 100 Mbit/s.



3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.3 - Déchets

Contexte régional et départemental

• *Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels (PREDI) de la région PACA*

La loi du 15 juillet 1975 modifiée par la loi du 13 juillet 1992 pose les bases juridiques et les principes fondamentaux destinés à limiter et à maîtriser la production de déchets. Dans ce contexte, la mise en décharge ne doit plus être utilisée que pour les « déchets ultimes ». Cette politique nécessite donc un contrôle mieux adapté des différentes filières de traitement des déchets industriels, y compris des unités de valorisation et d'élimination (autorisées au titre de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement).

Le cadre principal de cette politique doit se concrétiser dans chaque région par l'élaboration d'un Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels appelé PREDI. En région PACA, un premier plan régional a été élaboré sous l'autorité du Préfet de Région et applicable depuis le 1er août 1996.

Les catégories de déchets qui relèvent de ce Plan Régional sont :

- Les **DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : déchets de l'industrie et de l'artisanat autres que les déchets urbains et assimilés tels que mentionnés à l'article L.373-3 du Code des communes (et qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers) ; cette deuxième catégorie de déchets fait, par ailleurs, l'objet de plans départementaux. Les DIS incluent les **REFIDI** (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateurs de Déchets Industriels),
- Les **REFIOM** (Résidus d'Épuration des Fumées des Incinérateurs d'Ordures Ménagères), en ce qui concerne les installations de stockage,
- Les **DTQD** (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) provenant des entreprises, des établissements d'enseignement et de recherche, des services, de l'utilisation de produits phytosanitaires...,
- Les **DMS** (Déchets Ménagers Spéciaux).

Les principaux objectifs de ce Plan sont :

- Assurer l'adéquation entre les besoins et les capacités de traitement, après évaluation des flux de production actuels et prévisibles,
- Promouvoir la création d'au moins un centre de stockage, anciennement appelé décharge de classe 1, pouvant accueillir les DIS et les déchets ultimes pour toute la région PACA,
- Mettre en oeuvre le principe de proximité pour la localisation et l'utilisation des centres de traitement qui apparaîtront nécessaires (incidence sur les déchets importés),
- Veiller à une bonne information des partenaires concernés et des populations locales, tout en assurant les concertations souhaitables,
- Mettre en place 2 Centre de Valorisation Organique (CVO), permettant la valorisation la fraction organique des ordures ménagères

• *Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Alpes-Maritimes (PDEDMA 06)*

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets.

Les grands objectifs du PDEDMA sont de :

- Produire le moins de déchets possible,
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement,
- Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans les installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Alpes-Maritimes a été approuvé le 20 décembre 2010.

3 - COMPOSANTES HUMAINES

3.3 - Déchets

Le PDEDMA des Alpes-Maritimes fixe cinq objectifs départementaux :

- la réduction des ordures ménagères par habitant de 7 % en 2015 et 10 % en 2020,
- le doublement de la collecte des déchets dangereux (3 kg/hab en 2015), l'augmentation du taux de recyclage matière et organique qui passe de 21 % en 2007 à 45 % dès 2015,
- la stabilisation des encombrants (et l'augmentation forte de leur valorisation),
- une réduction des déchets ménagers et assimilés résiduels partant en incinération ou en stockage de 27 % (à l'horizon 2020, en référence à 2007) bien supérieure aux objectifs du Grenelle (-15 % à l'horizon 2012).

Contexte communal

La collecte des déchets ménagers est sous la responsabilité de la Communauté de communes du Pays des Paillons.

En 2017, le tonnage d'ordures ménagères est d'environ XXX tonnes, auxquelles il faut rajouter XX tonnes d'emballages ménagers, XX tonnes de verres et XX tonnes de papier.

La déchetterie de Drap est située au quartier de Cougourdon, elle est gérée par la société Sud-Est Assainissement. Une déchetterie intercommunale est en cours de réalisation à Contes, sa capacité est prévue pour 25 000 habitants.

L'incinération est faite (8 mois par an) à l'usine de l'Ariane à Nice, le stockage en centre d'enfouissement (4 mois par an) à Septèmes les vallons dans les Bouches du Rhône.

A compléter et vérifier par la commune

4 - QUALITÉ ET CADRE DE VIE

4.1 - Ambiance sonore

Du fait de son contexte géographique, la commune de Drap ne bénéficie pas d'une ambiance sonore calme sur l'ensemble de son territoire.

Si les collines et les vallons situés à l'est (Camp Lucéram, Vallon de Massourde, etc.) ne subissent que peu de nuisances sonores, la situation n'est pas identique pour le village et les zones urbanisées.

En effet, la vallée du Paillon est soumise aux nuisances sonores provoquées par le trafic de la RD2204B (**33550 véhicules/ jour en 2005, dont 2 à 7 % de PL**), laquelle est classifiée en 3ème catégorie de voie bruyante. Cela signifie réglementairement que les nuisances sonores sont avérées dans un secteur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe routier. Toutefois, il est fort probable que ces nuisances soient également perceptibles depuis les habitations proches de la voie.

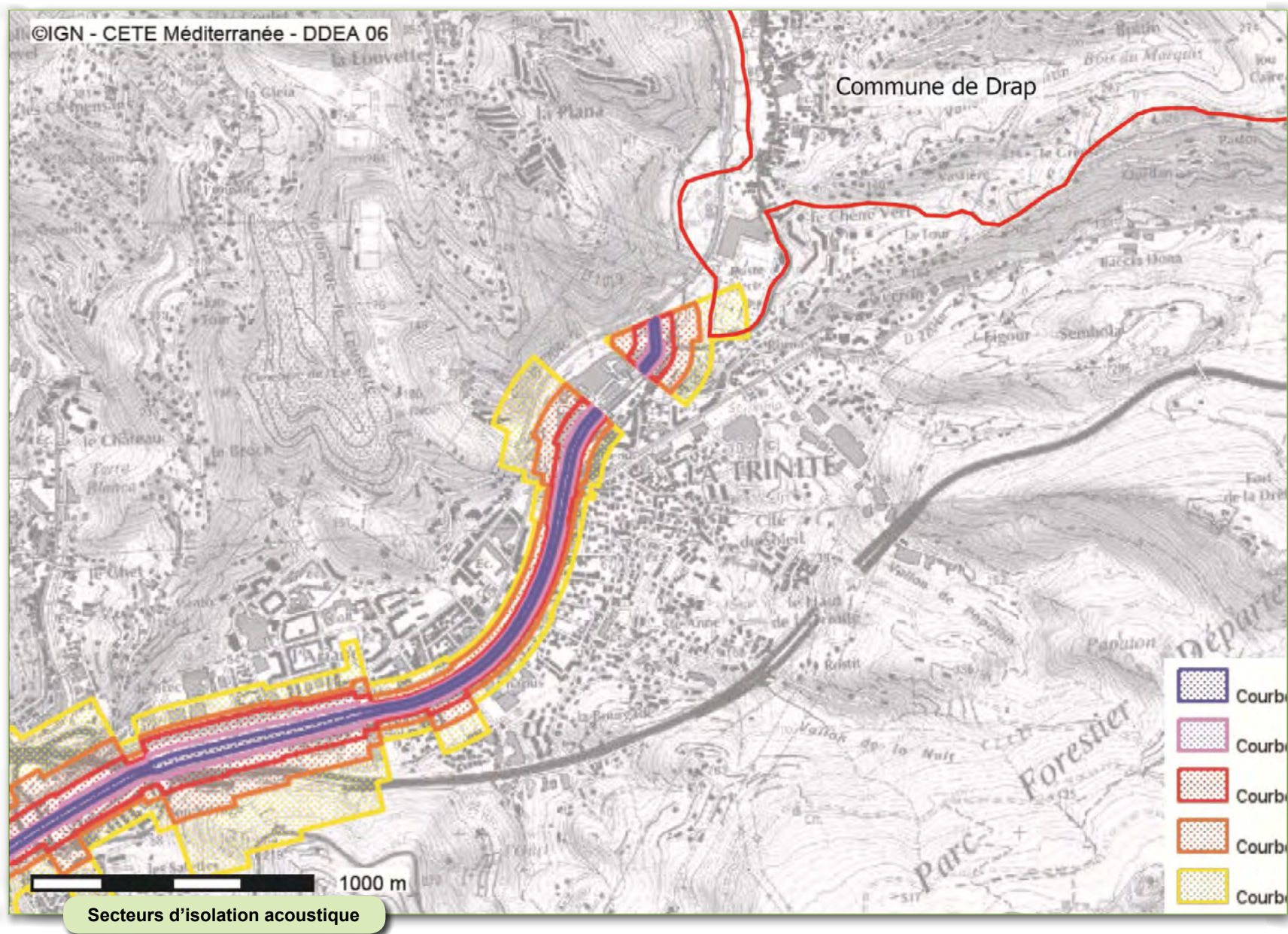
De plus, le trafic non négligeable des RD2204 et 21 est aussi à prendre en compte, il occasionne également une certaine gêne.

La carte suivante localise les zones de la commune les plus exposées au bruit de la RD2204B.

La commune de Drap est concernée par l'arrêté préfectoral du 18 août 2016 sur le classement sonore de la RD 2204 comme infrastructure bruyante de transports terrestres.

4 - QUALITÉ ET CADRE DE VIE

4.1 - Ambiance sonore



4 - QUALITÉ ET CADRE DE VIE

4.2 - Qualité de l'air

Contexte régional et départemental

• Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE)

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie, introduit dans l'article 23 de la loi Grenelle 2, constitue un document essentiel d'orientation, de stratégie et de cohérence. Ce schéma aborde les problématiques connexes du climat, de l'énergie et de la qualité de l'air. Il agrège ainsi des documents de planification plus spécifiques : Plan Régional de la Qualité de l'Air instauré par la loi LAURE et Schéma Régional des Énergies Renouvelables prévu par la loi Grenelle 1. Le Schéma Régional Éolien lui est annexé.

Le SRCAE de la région PACA a été approuvé le 28 juin 2013 par le Conseil Régional et arrêté par le Préfet de Région le 17 juillet 2013.

Ses objectifs stratégiques, définis aux horizons 2020, 2030 et 2050, traduisent la volonté de la région PACA de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990.

Pour ce faire, plusieurs orientations sont déclinées, et notamment celles de :

- Mettre en oeuvre les axes stratégiques du SRCAE à une échelle locale par les Plans Climat Énergie Territoriaux ;
- Lutter contre l'étalement urbain par les document d'urbanisme.

• Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Afin de réduire de façon chronique les pollutions atmosphériques, notamment celles susceptibles d'entraîner un dépassement des objectifs de qualité de l'air retenus par le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), la loi a prévu l'élaboration de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Les PPA définissent les objectifs permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ou des zones où les valeurs limite sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentration en polluants

dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites.

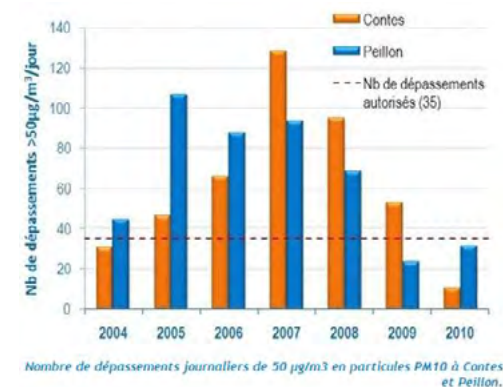
Le PPA des Alpes-Maritimes a été révisé et approuvé le 6 novembre 2013 pour devenir le PPA des Alpes-Maritimes Sud. Il impose des mesures locales concrètes, mesurables et contrôlables pour réduire significativement les émissions polluantes des sources fixes (industrielles, urbaines) et des sources mobiles (transports).

• Le réseau Atmo

La qualité de l'air en France est analysée par le réseau Atmo. Il s'agit d'une fédération d'associations agréées par l'Etat, formées de membres issus des collectivités territoriales, des services de l'Etat, de l'industrie et des associations de défense de l'environnement. Cette diversité et le statut associatif garantissent l'impartialité et la cohérence de ce réseau, et plus particulièrement d'Air PACA concernant la région PACA.

Mesures des polluants

Les PM10 (particules de diamètre inférieur à 10µm) et PM2.5 (particules de diamètre inférieur à 2.5µm) sont des polluants locaux dont la concentration dans l'air est réglementée par les normes de qualité de l'air. A des concentrations relativement basses, elles peuvent irriter les voies respiratoires ou altérer la fonction respiratoire. Certaines de ces particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. En suspension, ces particules causent la dégradation des bâtiments, réduisent la visibilité et peuvent provoquer une réduction de croissance ou des nécroses des végétaux.

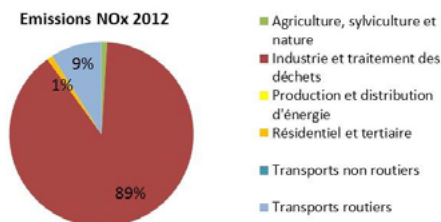


Source : Air PACA

4 - QUALITÉ ET CADRE DE VIE

4.2 - Qualité de l'air

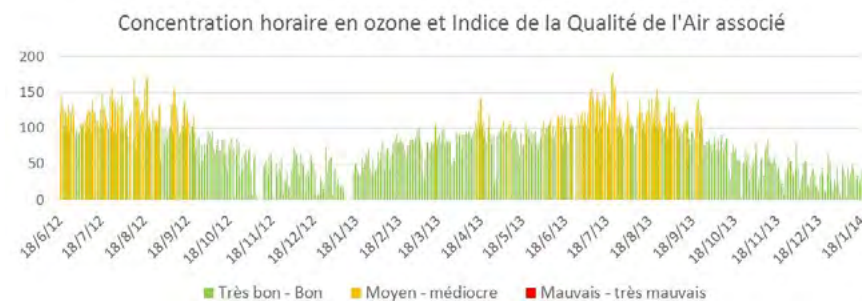
Les oxydes d'azote (NOx) regroupent principalement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Ils proviennent essentiellement du transport routier et des installations de combustion (chauffage urbain, installations destinées à produire de l'électricité, industrie...). Ils se forment sous l'action de températures élevées à partir de l'azote et de l'oxygène de l'air. Les effets des NOx sont variés. Le NO présent dans l'air inspiré peut se dissoudre dans le sang où il limite l'oxygénation des organes. Le NO2 pénètre dans les voies respiratoires profondes, où il fragilise la muqueuse pulmonaire face aux agressions infectieuses, notamment chez les enfants et les asthmatiques. Dans l'atmosphère, le NO2 se transforme en acide nitrique, contribuant ainsi à l'acidification des milieux.



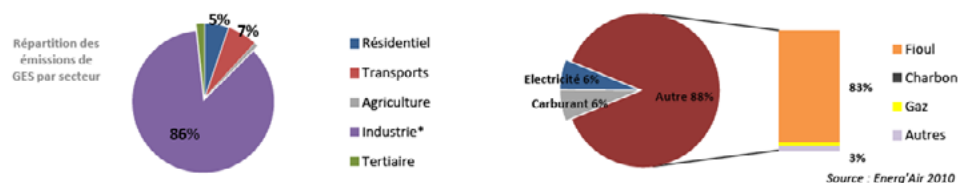
Les Composés Organiques Volatils, ou COV sont des composés organiques pouvant facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils ont un impact direct sur la santé (certains sont toxiques ou cancérigènes). Ce sont des gaz et des vapeurs qui contiennent du carbone, comme les vapeurs d'essence et des solvants. Les COV entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants: peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants...pour des usages ménagers, professionnels ou industriels (pour ces raisons, leur présence dans l'air intérieur peut aussi être importante).



Contrairement aux autres polluants, l'ozone troposphérique n'est pas émis directement par une source anthropique particulière, mais résulte de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère. C'est un polluant secondaire. L'ozone est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Une exposition prolongée de 150 à 200 µg/m3 peut provoquer une inflammation de la muqueuse bronchique, une augmentation de l'hyperréactivité bronchique aux allergènes et une diminution de la fonction respiratoire. Les effets à long terme d'une exposition à l'ozone sont encore inconnus. AContes, une station de mesures de la concentration en ozone révèle un dépassement régulier du seuil moyen horaire de qualité « moyenne », particulièrement en été.



Les gaz pris en compte dans les émissions sont : le CO2, le CH4, et le N2O qui représentent à eux trois 95% des gaz émis. Le secteur industriel est de loin le plus grand émetteur de gaz à effet de serre avec 86% des émissions loin devant les transports (7%) et le secteur résidentiel avec 5%. A 99%, quel que soit le secteur, il s'agit d'émission d'origine énergétique qui provient de la forte utilisation du fuel dans le secteur des cimenteries.



4 - QUALITÉ ET CADRE DE VIE

4.3 - Énergies renouvelables

Le territoire de Drap est soumis à un **climat méditerranéen**, caractérisé par un **fort ensoleillement**. Ce peut être un atout majeur dans l'optique d'un développement de l'énergie photovoltaïque. Dans le cas de Drap, le potentiel solaire (rayonnement global) est compris entre 1400 et 1500 kWh/m². Cela est une valeur moyenne pour la région PACA, favorisant l'intérêt du développement d'une telle production d'énergie sur le territoire communal.

De même, le territoire de Drap n'est pas soumis à de forts vents. Il en découle de faibles énergies éoliennes potentielles, caractérisant l'intérêt ou non d'un développement de l'énergie éolienne.

4.4 - Santé et salubrité publique

La commune de Drap présente tous les atouts pour que sa population bénéficie d'une santé et d'une salubrité publique optimales. Bien que les niveaux sonores de certaines zones aient nécessité un arrêté préfectoral d'isolement, et bien que le trafic routier entraîne des dépassements des valeurs limite en terme de pollution, la présence d'espaces naturels et la possibilité d'une pratique sportive régulière laisse augurer d'une bonne santé et salubrité publique.

5 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGER

5.1 - Espèces locales

L'étude des habitats, de la faune et de la flore sur le territoire de Drap est basée sur la base de données SILENE.

Le territoire de Drap est caractérisé par **une biodiversité assez intéressante** du fait des conditions de sols et d'altitude assez homogène. En effet, la présence de plateaux et de plaines vastes, associés à des boisements assez dense entre les aménagements du territoire permet le développement d'une végétation caractéristique de l'étage supra-méditerranéen.

Le territoire de Drap a été très prospecté et a révélé une flore particulièrement riche. D'après la base de données SILENE, **500 espèces végétales** ont été recensées sur le territoire. Parmi ces espèces, **14 sont protégées**, réglementées, ou possèdent un statut sur liste rouge. Par ailleurs, les inventaires réalisés dans le cadre des ZNIEFF font état de nombreuses espèces remarquables et déterminantes potentiellement présentes sur le territoire.

Les tableaux suivants listent les espèces protégées et/ou menacées de disparition en métropole, recensées sur le territoire de Drap.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	<i>Orchidaceae</i>
Habitat	Prés basophile	
Répartition	Toute la France	
Statut de protection	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995	
<i>Anemone coronaria</i>	Anémone couronnée	<i>Asteraceae</i>
Habitat	Champs et vignes	
Répartition	Languedoc et IProvence	
Statut de protection	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995	

<i>Atractylis cancellata</i>	Atractyle grillagé	<i>Asteraceae</i>
Habitat	Milieux arides du littoral Méditerranéen	
Répartition	Alpes Maritimes, Sicile, Corse, Sardaigne	
Statut de protection	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995	
<i>Carex grioletii</i>	Laïche de Griolet	<i>Cyperaceae</i>
Habitat	Lieux herbeux humides	
Répartition	Tous les abords de la Méditerranée	
Statut de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995 • Livre rouge des espèces menacées (taxon quasi-menacé) 	
<i>Coronilla valentina</i>	Coronille de Valence	<i>Fabaceae</i>
Habitat	Coteaux et rochers calcaires du Midi	
Répartition	Alpes-Maritimes, Bouches du Rhône, Corse, Espagne	
Statut de protection	Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
<i>Lavatera maritima</i>	Lavatère maritime	<i>Malvaceae</i>
Habitat	Rochers du littoral méditerranéen	
Répartition	Alpes Maritimes, Var , Bouches du Rhône, Hérault, Espagne, Italie.	
Statut de protection	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995	
<i>Leucojum nicaeense</i>	Nivéole de Nice	<i>Amaryllidaceae</i>
Habitat	Rochers et coteaux arides	
Répartition	Alpes Maritimes, Vaucluse, Ligurie	
Statut de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995 • Directive Habitats Annexe II et IV • Livre rouge des espèces menacées (taxon vulnérable) 	

Source : SILENE, PLU approuvé»

102

5 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGER

5.1 - Espèces locales

<i>Lilium pomponium</i>	Lis turban	<i>Liliaceae</i>
Habitat	Coteaux pierreux	
Répartition	Sud-est de la France, Italie septentrionale	
Statut de protection	<ul style="list-style-type: none"> Directive Habitats, Annexe V Annexe 2 de la liste des espèces végétales protégées dans les Alpes-Maritimes 	
<i>Narcissus tazetta</i>	Narcisse de Constantinople	<i>Amaryllidaceae</i>
Habitat	Prés méditerranéens	
Répartition	Languedoc, Provence, Corse	
Statut de protection	Annexe 2 de la liste des espèces végétales protégées dans les Alpes-Maritimes	
<i>Ophrys aurelia</i>	Ophrys de Bertoloni	<i>Orchidaceae</i>
Habitat	Pelouses acidophiles méditerranéennes	
Répartition	Littoral méditerranéen	
Statut de protection	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995	
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	Scolopendre officinal	<i>Aspleniaceae</i>
Habitat		
Répartition	Toute la France	
Statut de protection	Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
<i>Ranunculus garganicus</i>	Renoncule du Mont Gargano	<i>Ranunculaceae</i>
Habitat	Lieux secs incultes	
Répartition	Alpes Maritimes, Ligurie	
Statut de protection	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995 Livre rouge des espèces menacées (taxon vulnérable) 	

<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon, Petit houx	<i>Ruscaceae</i>
Habitat	Bois et coteaux arides	
Répartition	Presque toute la France	
Statut de protection	Directive Habitats, Annexe V	
<i>Symphytum bulbosum</i>	Consoude bulbeuse	<i>Boraginaceae</i>
Habitat	Lieux couverts	
Répartition	Europe méridionale, Alpes Maritimes, Alsace, Suisse	
Statut de protection	Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

Inventaire des zones humides

Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales, etc.) sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées. Cependant, ces milieux sont fragiles et sont en régression en France et en PACA.

L'inventaire du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (CD06) est en cours d'élaboration. A ce jour, aucune zone humide n'est recensée sur l'ensemble de la commune de Drap.

Dans l'attente de la finalisation de cet inventaire, il importe de préserver les zones humides du territoire de Drap en y excluant tout aménagement ou construction (y compris toute opération de remblai ou déblai).

5 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGER

5.2 - Inventaires et mesures de protection environnementales

Un périmètre d'inventaires (ZNIEFF) se situe au sein du territoire de la commune de Drap :

- La ZNIEFF de type I « **Plateau Tercier - La Lare - Cime de Rastel** »,

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune de Drap mais 1 site se situe à proximité de la commune : Zone Spéciale de Conservation des Corniche de la Riviera.

ZNIEFF

Une ZNIEFF est une **Zone Naturelle présentant un Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national pour le compte du Ministère de l'Environnement. C'est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les **ZNIEFF de type II**, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZNIEFF « Plateau Tercier - La Lare - Cime de Rastel ».

Description de la zone:

Les différentes collines (cime de la Caussiniera, le Plateau Tercier) se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abruptes selon la nature du substrat. Du bout de ces sommets s'ouvre un vaste panorama qui va de l'Esterel jusqu'à Monaco. Cette ZNIEFF recouvre la partie est de la commune de Drap, sur une surface approximative de 125 ha. La carte suivante localise la zone d'inventaire par rapport aux limites communales.

Flore et habitats naturels :

La végétation offre une assez grande diversité de paysages due essentiellement à la topographie et à l'influence anthropique.

Parmi les espèces patrimoniales des Alpes-Maritimes, on note par exemple l'Atractyle (Atractylis cancellata subsp.

cancellata), le Lavatère maritime (Lavatera maritima), la Nivéole de Nice (Leucojum nicaeense), la Renoncule du Mont Gargano (Ranunculus garganicus).

Il existe un gros contraste entre le flanc sud thermoméditerranéen (Brousses à Euphorbe arborescente) et le plateau, où se rencontrent des éléments montagnards (Lis turban, ...).

Faune :

Deux espèces animales d'intérêt patrimonial habitent ce secteur.

Il s'agit d'un rapace diurne nicheur, le Circaète Jean-leblanc dont un couple niche localement de manière certaine, et d'un Amphibien, le Spélerpès brun, également appelé Hydromante, qui est une espèce peu abondante à répartition très localisée en région PACA, et qui correspond à un endémique franco-italien présent en France uniquement dans deux départements (Alpes-Maritimes essentiellement et Alpes de Haute-Provence), recherchant les milieux humides, frais et ombragés (forêts, grottes, cavernes, éboulis) entre 0 et 2400 mètres d'altitude.

5 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGER

5.2 - Inventaires et mesures de protection environnementales



ZNIEFF sur le territoire de Drap

5 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGER

5.2 - Inventaires et mesures de protection environnementales

Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à créer au niveau européen un réseau de sites afin de préserver la diversité du patrimoine biologique. Ce réseau Natura 2000 a pour objet de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Deux directives européennes complémentaires ont été mises en place :

- **Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979** visant la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux rares ou menacées ;
- **Directive « Habitats » du 21 mai 1992** visant la conservation des espèces et habitats sauvages.

Dans le cadre de la mise en place de ces directives, la France a établi deux types de sites :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » ;
- Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la directive « Habitats ». Après l'approbation et la mise en place du Document d'Objectifs, le SIC est désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le cadre général de désignation et de gestion des sites Natura 2000 est précisé dans les articles L414.1 à L414.7 du Code de l'Environnement.

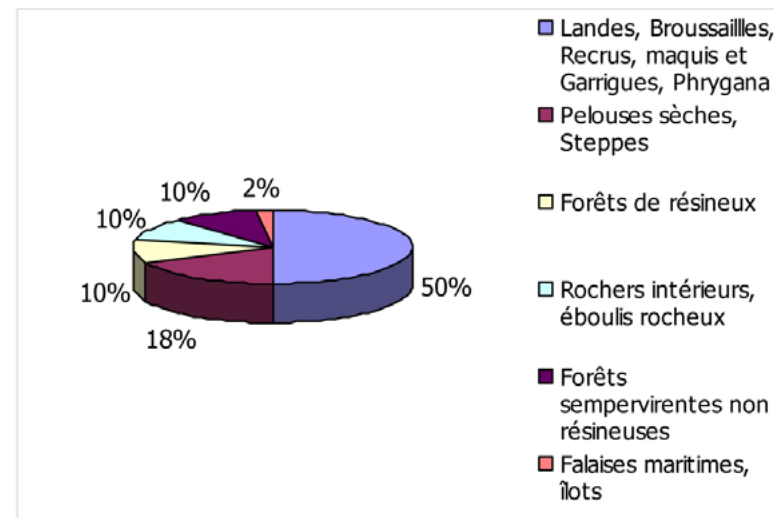
La commune de Drap ne comprend aucun site Natura 2000, néanmoins, une zone se situe à proximité :

- Zone Spéciale de Conservation, ZSC n° FR9301568, **située à environ 1 km.**

Description du site

Le site Natura 2000 « Corniches de la riviera » recouvre une surface totale de 1614 ha, et culmine à une altitude de 713 m. Le site Natura 2000 des « Corniches de la Riviera » présente des milieux remarquables du thermo-méditerranéen : la série de végétation du Caroubier est climacique en France uniquement dans

cette zone, comprise entre Nice et Menton. Celle-ci intègre également une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaillles frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat. Le site est composé des éléments suivants :



Les habitats naturels suivants ont été recensés sur le site Natura 2000 :

- Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques;
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea. Cet habitat est prioritaire, en danger de disparition sur le territoire européen.
- Forêts à Olea et Ceratonia ;
- Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia ;
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques ;
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ;
- Mares temporaires méditerranéennes. Cet habitat est prioritaire, en danger de disparition sur le territoire européen.

5 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGER

5.2 - Inventaires et mesures de protection environnementales

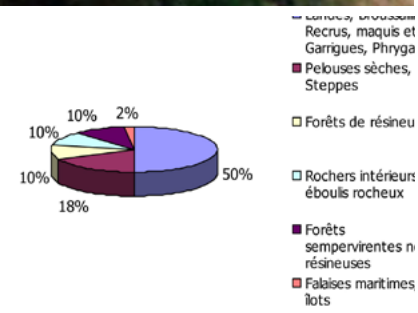
Espèces animales et végétales présentes

Nom commun	Nom scientifique
Spélerpès de Strinati	<i>Hydromantes strinati</i>
Phyllodactyle d'Europe	<i>Euleptes europaea</i>

Nom commun	Nom scientifique
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>

Nom commun	Nom scientifique
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>

Nom commun	Nom scientifique
Nivéole de Nice	<i>Leucojum nicaeense</i>

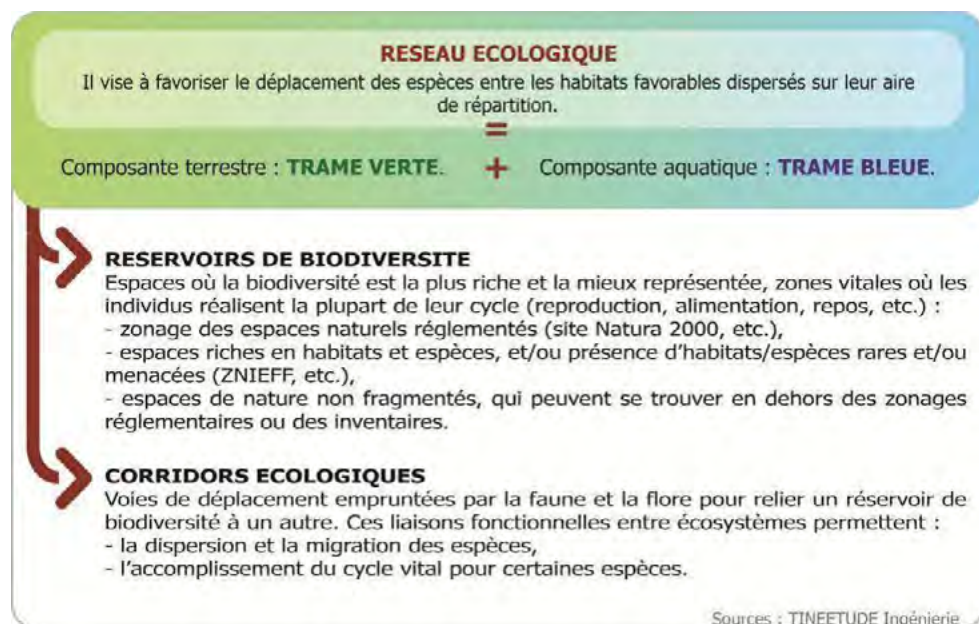


6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.1 - Les objectifs et composantes de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Pour survivre et résister aux agressions, la population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs). La fragmentation des espaces naturels liée aux activités humaines constitue donc une forte menace pour les écosystèmes.

Dans la loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, la Trame verte et bleue a pour objectif d'**enrayer la perte de biodiversité en participant à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels.**



6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.2 - Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvé en 2015, est un outil d'aménagement du territoire visant à identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. L'ensemble des SRCE constituera à terme la Trame Verte et Bleue nationale. L'objectif principal est de favoriser le déplacement des espèces sur le long terme. Afin de réaliser cet objectif, le SRCE identifie les continuités écologiques susceptibles de garantir les échanges et propose un plan d'action stratégique. **Le PLU de Drap devra prendre en compte le SRCE.**

Contextualisation des enjeux

- **Au niveau de la composante verte** : Les continuités forestières sont très fragmentées. Les principales pressions qui s'exercent sont notamment une très forte urbanisation de la partie littorale et un réseau dense d'infrastructures autoroutière (A8) et routière.
- **Au niveau de la composante bleue** : Les réservoirs d'eaux courantes sont majoritairement constitués par un ensemble de fleuves côtiers tels que la Brague, le Loup, la Cagne, etc., d'un état de fonctionnalité dégradé voire très dégradé en raison notamment du nombre d'obstacles. Les milieux rivulaires et les zones humides sont également présents, de façon fragmenté, en bordure du Var, de la Brague, des Paillions. On notera que pour la commune de Drap, il convient de se référer au réseau hydrographique du bassin versant des Paillions et des voies de circulation qui le desservent – en particulier la pénétrante Nice-Contes (voies sur berges de la RD 21 de Drap à l'Escarène) –.

Continuités écologiques régionales

Les grandes continuités de la région PACA ont été rattachées à 5 grands ensembles (5 sous-trames) : milieux forestiers, milieux semi-ouverts, milieux ouverts, zones humides et eaux courantes. Les grands types de continuités sont souvent imbriqués, mais il est possible d'en dégager les grandes caractéristiques à l'échelle régionale.

- **Les continuités forestières** (*Forêts de conifères, forêts de feuillus, forêts mélangées*)

Elles constituent l'ensemble écologique le plus vaste de la région.

- **Les continuités des milieux semi-ouverts** (*Garrigue, landes, landes subalpines, maquis*)

Le terme «continuité» devient inapproprié pour cet ensemble de milieux semi-ouverts, globalement très fragmenté à l'échelle régionale. Les espaces en question, structurés par les garrigues, les maquis et les landes, sont de surfaces très restreintes, et sont peu connectés. La faible représentation des milieux semi-ouverts fait écho au retrait progressif de l'agriculture qui favorise la reconquête forestière.

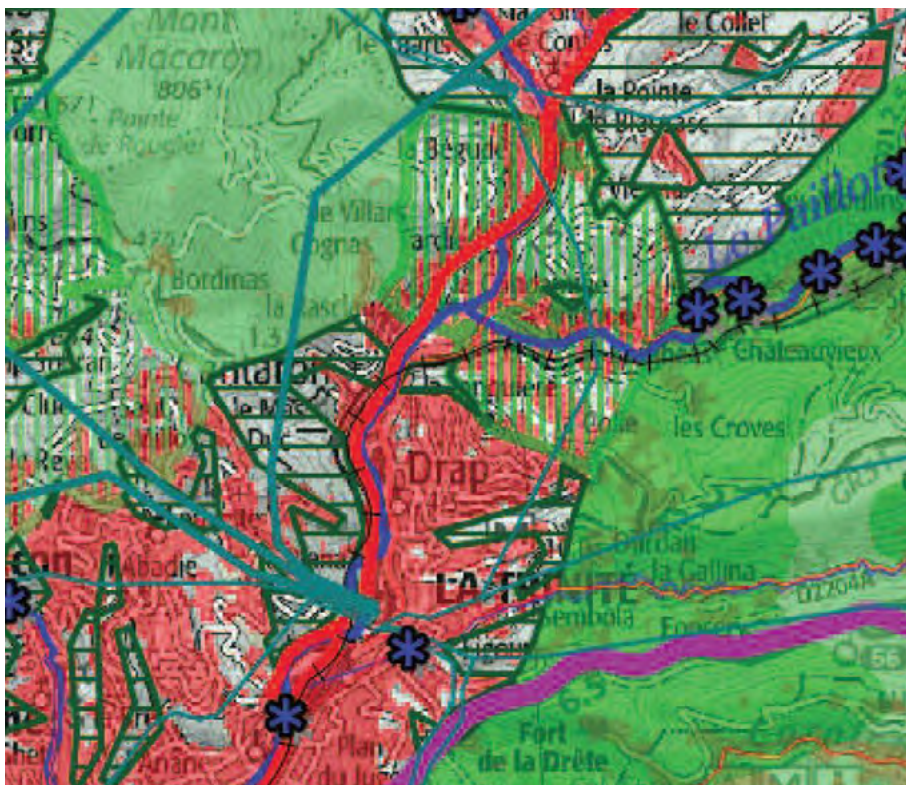
- **Les continuités des milieux ouverts** (*Pelouses et pâturages naturels, plages, dunes, sable, prairies, roches nues, végétation clairsemée*). Les milieux ouverts exacerbent la tendance observée pour les milieux semi-ouverts. Ils sont globalement en régression à l'échelle régionale et se cantonnent à de petites surfaces isolées, non mises en évidence à l'échelle d'analyse du SRCE.

Les continuités écologiques aquatiques (*Zones humides et eaux courantes*)

À l'échelle régionale, il ressort que la partie eau courante de la trame bleue présente un maillage assez serré et équilibré tant dans la couverture géographique que dans sa composition. Pour ce qui est des plans d'eau et des zones humides d'importance, leur répartition est hétérogène et déséquilibrée à l'échelle régionale. Il existe cependant une multitude de milieux rivulaires et de zones humides de petite taille difficilement décelables sur la carte à l'échelle régionale et réparties de façon assez homogène sur le territoire, avec une liaison « forte » avec les milieux d'eau courante.

6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.2 - Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Enjeux assignés aux éléments de la Trame Verte et Bleue - Extrait du SRCE PACA



6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.2 - Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Objectifs de préservation et de remise en état des éléments de la TVB régionale

Trois types d'objectifs ont été définis en effectuant une analyse croisée entre les éléments de la TVB retenus et des indicateurs de pressions (fragmentation due aux infrastructures linéaires, au bâti, à la tache urbaine et à l'évolution démographique).

Ces objectifs se décomposent selon trois axes :

- Les **éléments de la TVB** subissant une **pression importante** et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale. Il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux.
- Les **éléments de la TVB pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques** est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une recherche de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.
- Les **autres éléments de la TVB** issus des choix particuliers d'intégrer des espaces complémentaires et sur lesquels des outils de protection ou de gestion existent déjà.

Le plan d'action stratégique

Le plan d'action stratégique présente les différentes actions pouvant être mises en œuvre pour atteindre les objectifs de préservation et de remise en état des éléments de la Trame Verte et Bleue régionale. **4 orientations stratégiques et 19 actions constituent la partie opposable du plan d'action du SRCE.**

Orientation stratégique 1 :

Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques.

- ACTION 1. Co-construire la trame verte et bleue à l'échelle des documents d'urbanisme ScoT, PLU, PLUI, cartes communales.
- ACTION 2. Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables.
- ACTION 3. Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE.
- ACTION 4. Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration.
- ACTION 5. Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps les politiques publiques territoriales.
- ACTION 6 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM).
- ACTION 7. Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.
- ACTION 8. Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques.
- ACTION 9. Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité.
- ACTION 10. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes

Orientation stratégique 2 :

Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques.

- ACTION 11. Mettre en œuvre d'une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers.
- ACTION 12. Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité.
- ACTION 13. Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture.

6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.2 - Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

- ACTION 14. Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques.

Orientation stratégique 3 :

Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.

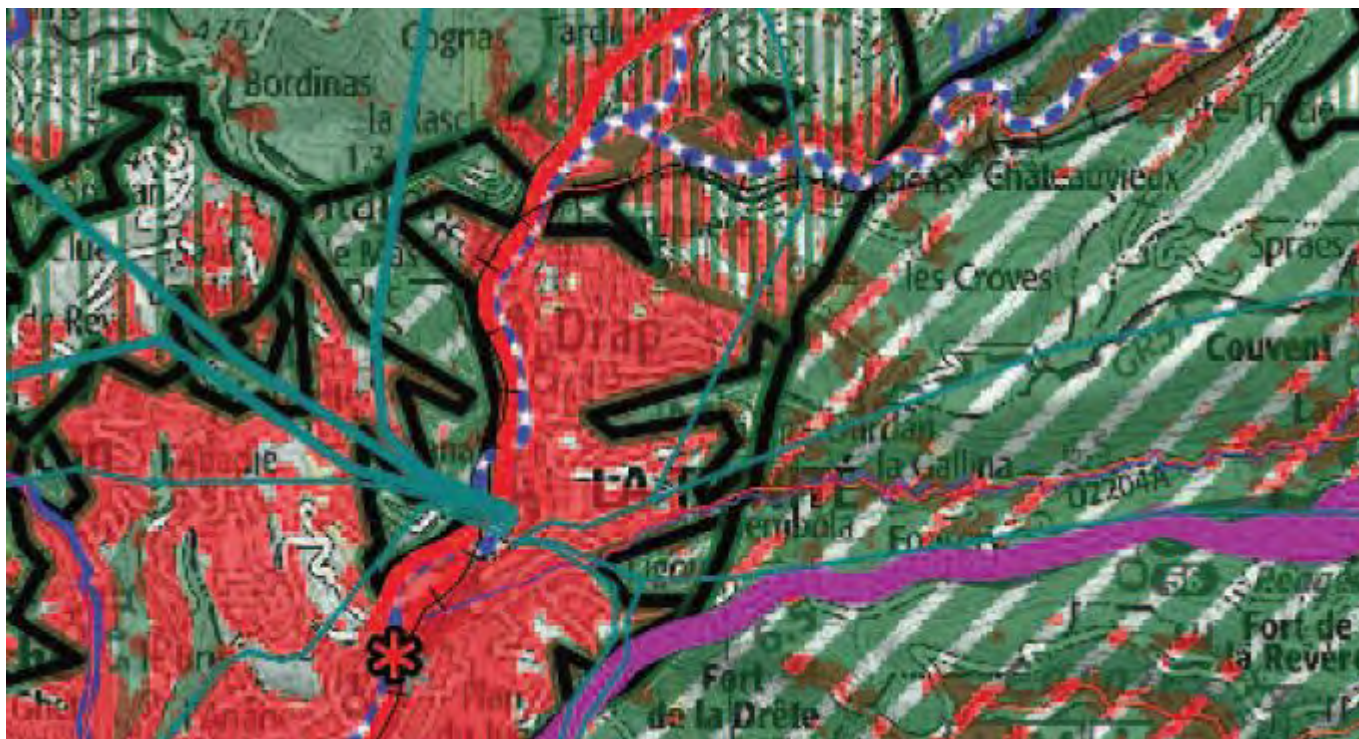
- ACTION 15. Développer les connaissances et l'organisation des données.
- ACTION 16. Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions.
- ACTION 17. Accroître les compétences par la création d'outils et développer un « réflexe » de prise en compte systématique de biodiversité et de la question des fonctionnalités.
- ACTION 18. Créer de modes opératoires « facilitants » pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement.
- ACTION 19. Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité.

Orientation stratégique 4 :

Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.2 - Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Objectifs assignés aux éléments de la Trame Verte et Bleue - Extrait du SRCE PACA

6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.3 - Les fonctionnalités écologiques du territoire de DRAP

Les enjeux de protection et de gestion des espaces sont donc importants compte tenu de la pression anthropique et des rapports de proximité qu'ils entretiennent avec l'urbain. Les espaces naturels constituent des coupures d'urbanisation et des espaces d'aménité pour les citoyens.

Cartographie

Les extraits du SRCE en pages précédentes permettent de visualiser les **interconnexions écologiques majeures** avec les territoires adjacents. La cartographie en page suivante illustre les fonctionnalités écologiques à l'échelle du territoire du Drap et des zones d'influences proches.

La méthodologie choisie pour établir l'ossature de la trame verte et bleue s'ancre dans « **l'écologie du paysage** » c'est-à-dire sur l'ensemble des structures paysagères qui permettent la connexion des habitats naturels.

Afin d'approcher la réalité des richesses naturelles, elle tient compte non seulement des milieux identifiés par des protections institutionnalisées (Natura 2000, etc.) ou dans des inventaires reconnus (ZNIEFF, etc.), mais aussi de cette nature dite « ordinaire » qui participe pleinement au fonctionnement de la trame verte et bleue.

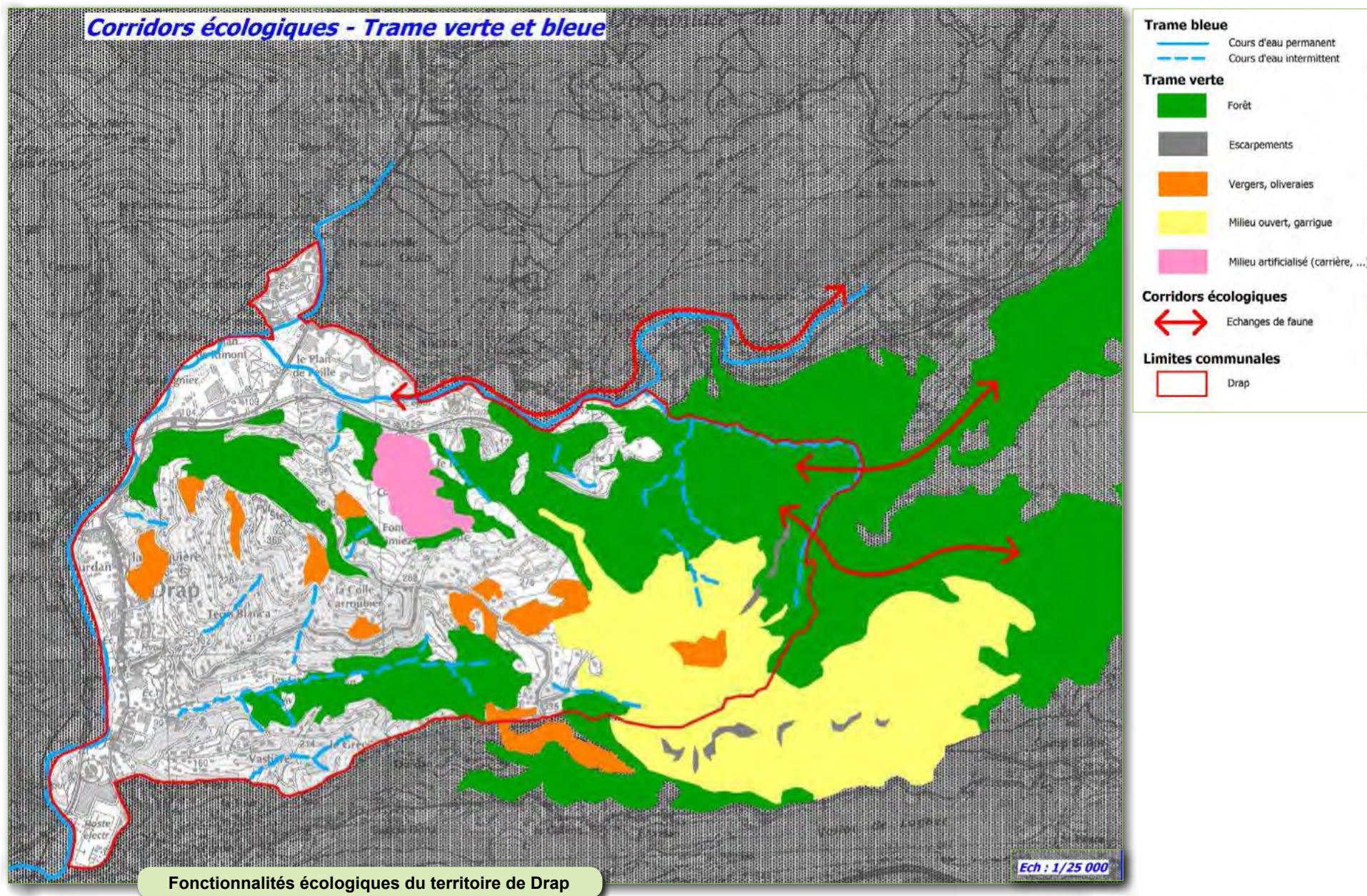
La carte en page suivante se base sur :

- la cartographie de l'occupation des sols de Drap ;
- la cartographie de l'occupation des sols de la Région PACA réalisée par le CRIGE en 2006, sur la base de traitements d'images satellitaires, d'après la nomenclature européenne Corine Land Cover, adaptée aux spécificités régionales ;
- la cartographie des habitats forestiers de l'IFN V2 de 2006 ;
- l'interprétation de la photo aérienne ;
- le SRCE PACA ;
- des observations de terrain.

Il s'agit d'un « **état des lieux** » de la **fonctionnalité potentielle des milieux à un instant donné**. Les corridors écologiques représentés sont les lieux de déplacement les plus probables pour les espèces mais ils ne sont pas exclusifs. Il est tout à fait possible que certaines espèces circulent à d'autres endroits, et ce sans subir de dérangement particulier.

6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.3 - Les fonctionnalités écologiques du territoire de DRAP



6 - RÉSEAU ÉCOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE

6.3 - Les fonctionnalités écologiques du territoire de DRAP

Trame verte

Compte tenu de la faible surface du territoire communal et de l'urbanisation assez développée, la trame verte est assez réduite et se concentre sur tout le flanc nord-est de la commune. Ainsi, on y trouve un couvert forestier continu, accompagné de quelques zones ouvertes de type garrigue. Ces deux milieux forment la matrice paysagère et écologique permettant à la faune de se déplacer d'un lieu de vie, de reproduction ou d'alimentation à un autre.

La partie sud-est de la commune est, quant à elle, dominée par les milieux ouverts du type garrigue, notamment près du Camp Lucéram ou en direction du Plateau Tercier, ce dernier site étant situé, pour partie, en dehors des limites communales. Le reste du territoire communal est très anthropisé, à l'image du fond des vallées des Paillons et du versant adret de la colline de Sainte Catherine, comportant de nombreuses infrastructures (routières, ferroviaires, électriques, etc.) et des habitations à la densité variable. Ces zones ne présentent donc aucune fonctionnalité écologique.

Trame Bleue

La commune de Drap comporte une trame bleue assez peu développée : les cours d'eau pérennes présents en limite du territoire Drapois : le Paillon de l'Escarène et de Contes et le Paillon de Nice. Il est à noter que le Paillon de l'Escarène a été classé « Réservoir biologique » dans le SDAGE Rhône-Méditerranée, et constitue ainsi une trame bleue intéressante pour les échanges de faune.

Les cours d'eau intermittents sont peu nombreux sur le territoire de la commune. Caractérisés par des phénomènes torrentiels ne s'activant que lors de violentes précipitations. Ils sont parfois discontinus avec des écoulements en sous-sol. Leur capacité à représenter un corridor écologique paraît donc limitée.

Corridors écologiques

En croisant la trame verte et bleue décrite ci-dessus, les échanges de faune semblent plus probables dans la partie Ouest du territoire de la commune, comme le montre la carte suivante. Les seuls échanges de faune fonctionnels s'effectuent essentiellement depuis le massif forestier situé à l'est de la commune vers les sites suivants :

- la commune de Peillon. Ce corridor écologique est toutefois assez étroit et se trouve à proximité des habitations de Sainte Thècle ;
- le plateau Tercier et le ravin de la Lare, sur la commune de La Trinité ;
- Le long des Paillons, et plus particulièrement le Paillon de l'Escarène.

A l'échelle de la commune, il convient d'orienter les réflexions du projet de PLU sur des modes d'urbanisation qui prennent en compte la trame verte et bleue :

- contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles,
- préserver les espaces péri urbains agricoles, naturels et forestiers,
- faire en sorte qu'ils assurent une fonction « tampon » entre les réservoirs de biodiversité et les zones urbaines, et être support de fonctionnalités en tant que corridors écologiques.

Les mesures de préservation des principales continuités écologiques devront s'appuyer sur un zonage et un règlement adaptés : zones N / A et/ou zone U assorties d'espaces verts préservés, espaces boisés classés, etc.



PARTIE 3 - PRÉVISION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

CHAPITRE 1

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

1 - ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PROBABLES

1.1 - Perspectives de développement économique

Sur le territoire communal, la majorité des emplois relève de l'économie présentielle.

Cette tendance s'accroîtra dans les années à venir, notamment avec la croissance de l'attractivité communale en raison du cadre de vie qu'elle offre.

L'économie présentielle désigne l'ensemble des activités destinées à servir les besoins des résidents et des personnes présentes provisoirement, comme les touristes par exemple. Elle regroupe les activités suivantes :

- commerces,
- transports,
- services aux particuliers,
- éducation, santé,
- action sociale et administration,
- activités touristiques.

Le caractère présentiel de l'économie de la commune tendra probablement à se renforcer dans les prochaines années.

LES COMMERCES, TRANSPORTS ET SERVICES DIVERS, DES SECTEURS DYNAMIQUES

Les commerces, transports et services (hébergement, restauration), parties prenantes de l'économie résidentielle, assurent un développement du secteur d'activité tertiaire.

Au 31 décembre 2015, 121 entreprises dans ces domaines ont été recensées sur le territoire communal et représentent 28% des entreprises présentes à Drap.

Le secteur de la construction est particulièrement présent à Drap.

Ce secteur d'activités est un véritable atout pour Drap : outre la réponse aux besoins actuels de la population communale, ces entreprises sont porteuses d'un véritable dynamisme pour la commune.

Les commerces et services de proximité sont fortement dépendants de la population locale mais également touristique. L'augmentation du poids démographique et de

la capacité d'accueil touristique serait favorable à l'accroissement du volume de vente, et par conséquent à la création d'emplois supplémentaires.

LES ACTIVITÉS ARTISANALES ET INDUSTRIELLES

La commune dispose d'une zone industrielle : le Plan de Marquis, et de zones d'activités économiques au nord-ouest de la commune. Ces zones ne peuvent pas être étendues compte-tenu du risque d'inondation. Faute d'extension, ces activités sont néanmoins à conforter.

Les activités relevant de l'artisanat de proximité sont, elles, présentes le long des départementales RD 2204 et RD 21. De multiples de petites entreprises, composées majoritairement d'une seule personne, sont présentes à Drap, de manière diffuse sur le territoire.

Ces activités artisanales et industrielles visent à être maintenues sur le territoire communal.

LE TOURISME, UN SECTEUR À DÉVELOPPER COMME SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Drap, comme l'ensemble des communes du Pays des Paillons, dispose d'un petit patrimoine rural particulièrement riche.

La préservation et la mise en valeur de ce petit patrimoine, en lien avec l'offre d'hébergement et de restauration déjà existante, constituent un potentiel de développement touristique.

Source : INSEE 2014

1 - ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PROBABLES

1.2 - Perspectives d'évolution de la population communale

Synthèse des données démographiques et sociales communales

- 4 444 habitants en 2015
- Densité de population : 802,2 hab / km²
- Augmentation de la population entre 2010 et 2015

- Parc de logement constitué en 2015 de :
 - . 1558 résidences principales (90,2 % du parc total de logement)
 - . 30 résidences secondaires (1,7 % du parc total)
 - . 139 logements vacants (8,0 % du parc total)
- Taux moyen d'occupation des résidences principales : 2,3 personnes en 2015*

Les recensements successifs de l'INSEE montrent une augmentation continue de la population jusqu'en 2012.

L'analyse des données INSEE révèle un parc de logement caractérisé par une augmentation continue du nombre d'unités, mais en baisse pour la dernière période 2010-2015 : - 51 logements.

* Le taux moyen d'occupation des résidences principales correspond au ratio Population totale / nombre de résidences principales, soit le nombre moyen de personnes par ménage.

1 - ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PROBABLES

1.2 - Perspectives d'évolution de la population communale

Sur la commune de Drap, et comme l'a montré l'analyse socio-économique dans le diagnostic de PLU, les perspectives de croissance démographique sont fortement liées à l'évolution du solde migratoire, c'est-à-dire à l'attractivité du territoire communal et au développement économique prévu.

L'analyse des données socio-économiques permet d'émettre des hypothèses quant aux évolutions démographiques sur le territoire de Drap.

Il est alors établi un scénario de croissance à 0,5 % par an en moyenne à l'horizon du PLU.

Ainsi, d'ici 2030, la population communale serait de 4 789 habitants, soit + 345 habitants supplémentaires entre 2015 et 2030.

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

<i>Scénario de croissance retenu</i>	<i>0,5 %</i>
--------------------------------------	--------------

Perspectives d'évolution de la population	
Population totale en 2015	Population totale estimée en 2030
4 444 habitants	4 789 habitants
<i>+ 345 nouveaux habitants entre 2014 et 2030 + 23 nouveaux habitants par an</i>	

1 - ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PROBABLES

1.3 - Perspectives d'évolution des logements

À l'échelle nationale, la taille des ménages (c'est-à-dire le nombre de personne par foyer) a tendance à diminuer progressivement. Il s'agit du « desserrement des ménages » ou, en d'autres termes, la décohabitation progressive de personne ayant vécu sous le même toit (décohabitation des enfants, séparation/divorce, décès du conjoint chez les personnes âgées, ...). À Drap, la taille des ménages stagne (faible augmentation entre les recensements de 2010 et 2015, avec respectivement 2,72 et 2,73 personnes/ménage).

En appliquant la taille des ménages attendue (2,73 personnes par ménages en 2030, comme en 2015), il est possible d'estimer le nombre de logements à produire pour répondre à la fois au desserrement des ménages et à la croissance démographique projetée pour 2030.

Ainsi, selon l'hypothèse retenue par le PLU d'atteindre 4 789 habitants en 2030, environ 198 logements seraient théoriquement nécessaires aux besoins des futurs habitants.

Ainsi, pour répondre à l'objectif premier de loger les habitants actuels et futurs de la commune, le PLU de Drap doit permettre la création de 198 nouveaux logements, soit plus de 12 logements par an.

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

Perspectives d'évolution de la taille des ménages	
Taille des ménages en 2015	Taille des ménages estimée en 2030
2,73 personnes par ménage	2,73 personnes par ménage

HYPOTHÈSES DES FUTURS BESOINS EN LOGEMENTS

<i>Pour répondre au desserrement des ménages*</i>	71 logements
<i>Pour répondre à l'accueil des nouveaux habitants*</i>	127 logements
Objectifs de création de nouveaux logements à l'horizon 2030	+ 198 nouveaux logements

* *Méthode de calcul :*

Desserrement des ménages : (Nb hab en 2015 / taille des ménages en 2030) - nb lgts en 2015

Accueil des nouveaux habitants : Nb hab supplémentaire en 2030 / taille des ménages en 2030

Objectifs de création de nouveaux logements : lgts pour desserrement des ménages + lgts pour accueil des nvx hab

Source : INSEE 2015

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.1 - Évolution de la consommation d'espace

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drap a été approuvé le 29 novembre 2012 et a fait l'objet de plusieurs modifications.

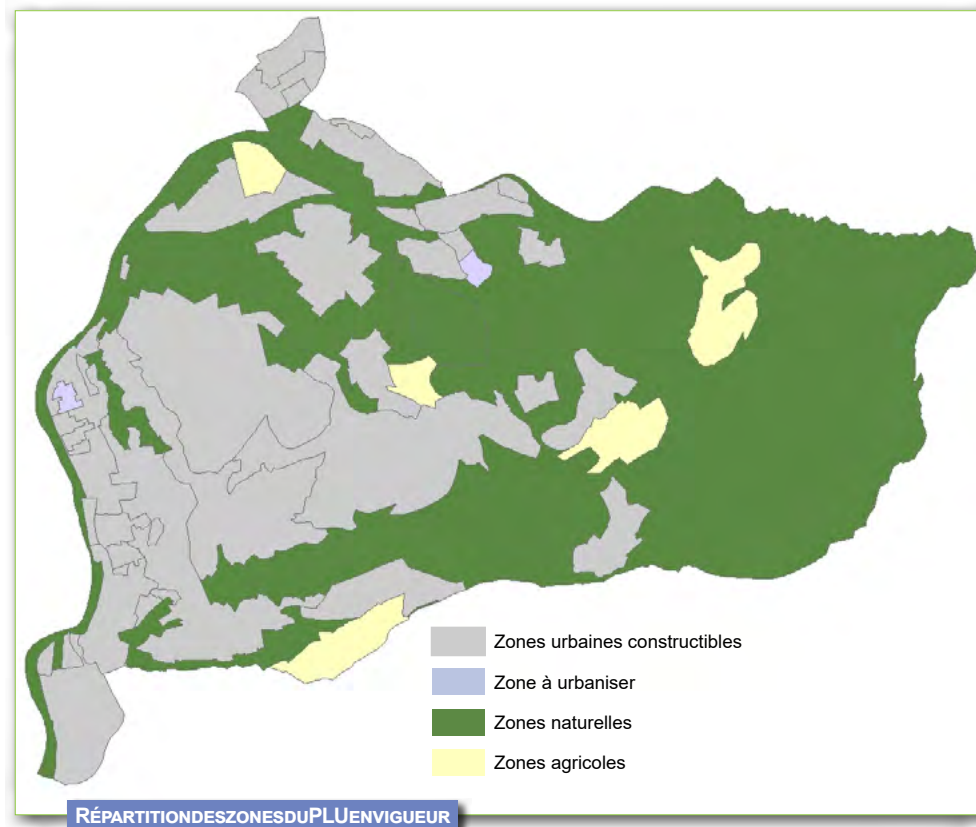
Les zones urbaines, à urbaniser et naturelles du PLU de Drap, dans sa version en vigueur, se répartissent de la manière suivante :

U	UA	2,69 ha	213,05 ha 39,1 %
	UBa	16,17 ha	
	UBb1	3,21 ha	
	UBb2	3,49 ha	
	UBe	0,31 ha	
	UC	24,28 ha	
	UCa	0,70 ha	
	UCb	0,58 ha	
	UDa1	33,02 ha	
	UDa2	32,19 ha	
	Udb	25,56 ha	
	UDc	33,21 ha	
	UEa	4,50 ha	
	UEb	0,60 ha	
	UEp	0,73 ha	
UEs1	3,41 ha		
UEs2	0,63 ha		
IUAU	1,84 ha	0,3 %	
A	26,63 ha	4,8 %	
N	N	293,04 ha	303,50 ha 55,6 %
	Nc	8,48 ha	
	NI	1,97 ha	

L'ensemble des zones constructibles (U et AU) couvrent une superficie de 214,89 hectares, soit environ 39,43 % du territoire communal. Elles sont localisées le long des axes de communication et sur les collines.

Les zones agricoles et naturelles couvrent plus de la moitié du territoire communal : 330,13 hectares, soit une part de 60,57 %.

Sur l'ensemble de la commune, 169,17 hectares sont également réservés à des espaces boisés classés (EBC).



Source : PLU approuvé

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.1 - Évolution de la consommation d'espace

Le territoire de la commune de Drap est donc majoritairement constitué d'espaces naturels à 60,5 %. Les espaces artificialisés (zones urbanisées, zones industrielles ou commerciales, espaces verts artificialisés...) représentent le reste de la surface communale.

Depuis 10 ans, le territoire a vu son urbanisation progresser, principalement en continuité de l'urbanisation existante et au coeur du tissu urbain constitué.

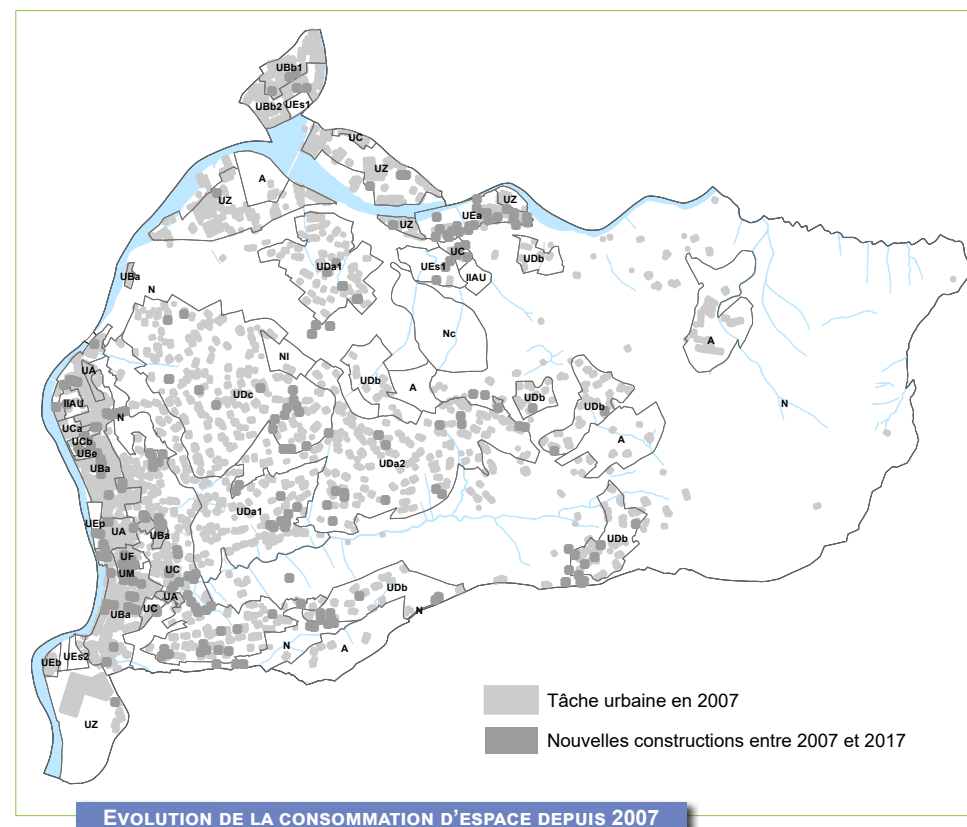
Ainsi, au vu des données sur les permis de construire transmis par la commune, environ 29 hectares ont été artificialisés entre 2007 et 2017. La majorité des espaces artificialisés, 48 %, soit 14 ha correspondent à des constructions à usage d'habitation. En effet environ 470 logements ont été réalisés sur cette période. Les autres espaces artificialisés correspondent à des constructions à vocation économique (3,40 ha), à des équipements - groupe scolaire, Lycée, salle de spectacle, maison de retraite - (7,55 ha m²), des garages et à des annexes (4,47 ha).

Au regard du PLU, les constructions réalisées entre 2007 et 2017 se répartissent ainsi :

	Surface artificialisée (ha)	Part de la surface totale artificialisée	Nombre de logements
UB	3,09	13,36 %	125
UC	4,56	17,86 %	146
UD	8,28	6,68 %	49
UE	5,16	95,78 %	0
UF	0,64	69,28 %	102
UM	0,17	100 %	36
UZ	3,56	13,40 %	0
N	1,82	0,60 %	8

Les nouvelles constructions se sont implantées majoritairement dans les zones UC, UF et UB du PLU, dans les dents creuses, renforçant ainsi l'espace urbain.

Quelques constructions - habitations et leur(s) annexe(s)- ont été réalisées dans la zone naturelle.



Sources : PLU approuvé ; Données communales : permis de construire

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

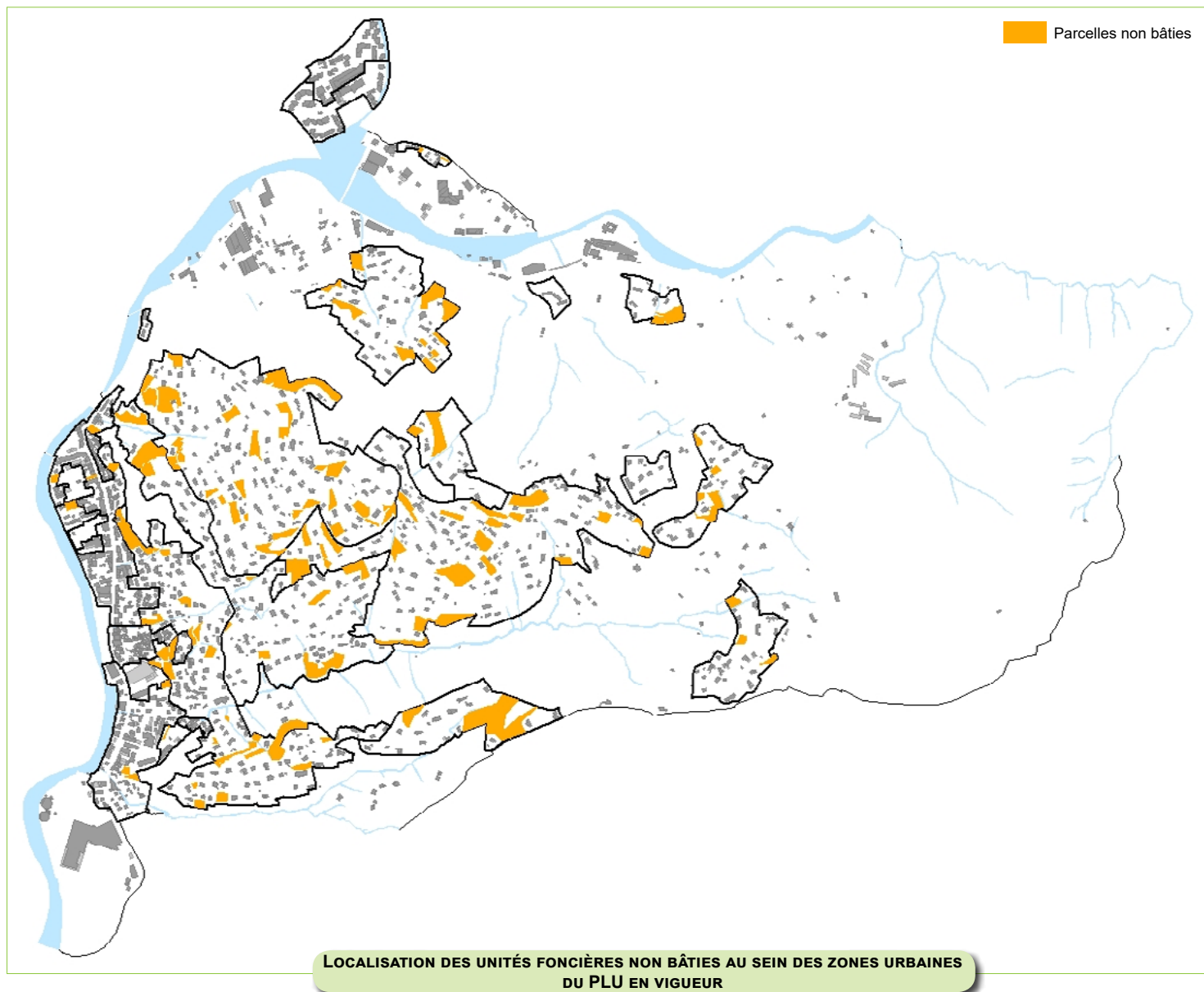
2.3 - Capacités foncières du document d'urbanisme en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drap a été approuvé le 29 novembre 2012.

Aujourd'hui, l'estimation du potentiel de développement de la commune se base sur une approche quantitative et sur un repérage du foncier libre de l'ensemble des espaces urbains.

Des unités foncières libres de toute occupation du sol situées au sein du tissu urbain aggloméré ont été sélectionnées, à l'exclusion des terrains concernés par des risques, des protections environnementales ou reconnu d'intérêt paysager.

Ainsi, le foncier libre pouvant être utilisé de manière maîtrisée est évalué à 55,5 hectares.



2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.3 - Capacités foncières du document d'urbanisme en vigueur

Les capacités foncières, rapporté à la population actuelle, sont très importantes à Drap.

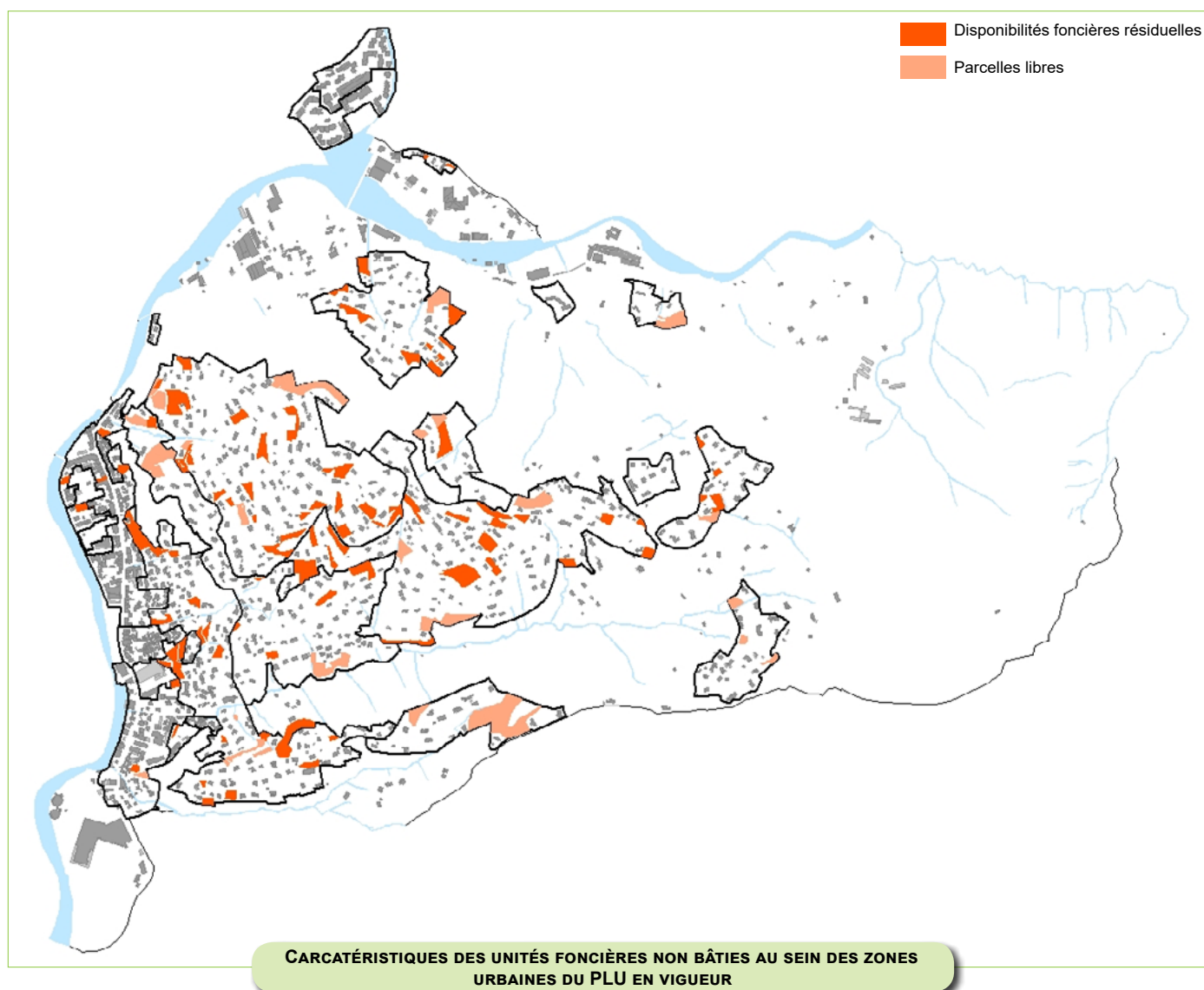
Les dispositions constructives favorables (Coefficient d'Emprise au Sol, hauteur maximale du bâti, ...) et les opportunités de divisions foncières des terrains, permettent aujourd'hui la création de nombreux logements au sein des secteurs urbanisés à vocation résidentielle de la commune.

Toutefois, ces réserves foncières ne peuvent être facilement mobilisées selon leurs caractéristiques et leur localisation sur le territoire communal :

- topographie importante dans certains secteurs (plus particulièrement dans les lieux-dits Terra Bianca ou la Jonquière, entre autres) ;
- difficulté d'accès en matière de desserte viaire, voire desserte des réseaux. C'est le cas pour les parcelles avec un fort dénivelé. Les secteurs UDb situés le plus à l'Est du territoire communal fonctionnent par exemple en assainissement autonome.

Selon le PLU en vigueur, ces réserves foncières sont néanmoins constructibles.

Parmi ces gisements, peuvent être distingués des terrains libres et les capacités foncières résiduelles (les « dents creuses », prioritairement sujettes à densification).



Source : PLU approuvé ; Crige PACA

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.3 - Capacités foncières du document d'urbanisme en vigueur

Les lois des dernières années touchant au domaine de l'urbanisme (loi SRU de 2000, loi UH de 2003, loi Grenelle, loi ALUR...) ont soutenu l'importance de densifier les secteurs urbains existants. La loi ALUR de mars 2014 a pour conséquence la suppression des superficies minimales constructibles (article 5) et des coefficients d'occupation des sols (article 14) dans les PLU.

Par application des dispositions en vigueur du PLU au foncier disponible au sein des zones urbaines sur le territoire communal, il est possible d'estimer le nombre de logements total pouvant y être réalisés. Ainsi, les capacités de création de logements sont estimées à 952 logements environ.

Cependant, la réserve foncière privée – patrimoine à transmettre aux enfants, stratégie économique, portefeuille d'investissement... – freine la mobilisation des terrains non bâtis. Il est estimé sur la commune une rétention foncière d'environ 1/3, soit un abattement des volumes constructibles à 635 logements.

Si une densité importante peut apparaître adaptée aux secteurs les plus urbains, ce n'est en revanche pas forcément le cas pour les secteurs d'habitat diffus. Certaines des réserves foncières sont en effet éloignées des équipements et/ou ne sont pas pertinentes d'un point de vue urbain.

Certaines réserves foncières disponibles à l'heure actuelle ne correspondent donc pas aux ambitions du PLU.

Dans le cadre de la révision du PLU, il est important d'envisager une approche nouvelle des formes urbaines et de la densité afin de définir des corps de règles adaptés et remaniés, qui ne va pas à l'encontre des objectifs de préservation du paysage et de l'environnement.

Foncier non bâti	Dispositions en vigueur du PLU		Estimation des capacités de création de logements
	CES	Hauteur	

ZONES U – HABITAT –				
UB	0,43 ha		12 m	173 logements
<i>UBa</i>	<i>0,43 ha</i>	-	<i>12 m</i>	<i>173 logements</i>
UC	2,94 ha	50%	9 m	295 logements
<i>UCa</i>	<i>0,08 ha</i>	<i>50%-</i>	<i>9 m</i>	<i>7 logements</i>
UD	52,17 ha		7 m	484 logements
<i>UDa1</i>	<i>9,41 ha</i>	<i>40%</i>	<i>7 m</i>	<i>162 logements</i>
<i>UDa2</i>	<i>14,02 ha</i>	<i>40%</i>	<i>7 m</i>	<i>206 logements</i>
<i>UDb</i>	<i>4,42 ha</i>	<i>40%</i>	<i>7 m</i>	<i>201 logements</i>
<i>UDc</i>	<i>24,30 ha</i>	<i>20%</i>	<i>7 m</i>	<i>116 logements</i>

Total des zones	55,54 ha			952 logements
	après application d'un coefficient de rétention foncière (1/3)			635 logements

NB : Dans les autres zones urbaines à vocation d'habitat, aucun espace foncier n'est disponible.

CES : Coefficient d'Emprise au Sol

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.4 - Capacités de densification du document d'urbanisme en vigueur

Au cours des dernières décennies, les évolutions de la société, les progrès techniques ou encore l'essor de la mobilité ont conditionné des pratiques d'urbanisation qui se traduisent en particulier par un étalement urbain.

Pour construire la ville « autrement », le Plan Local d'Urbanisme se doit d'apprécier le potentiel de densification des secteurs urbains et de proposer des règles adaptées à chaque situation.

En effet, si la notion de densification se comprend et s'apprécie dans les tissus urbains denses et semi-denses des centres-villes, elle pose en revanche question pour les quartiers d'habitat individuel peu denses.

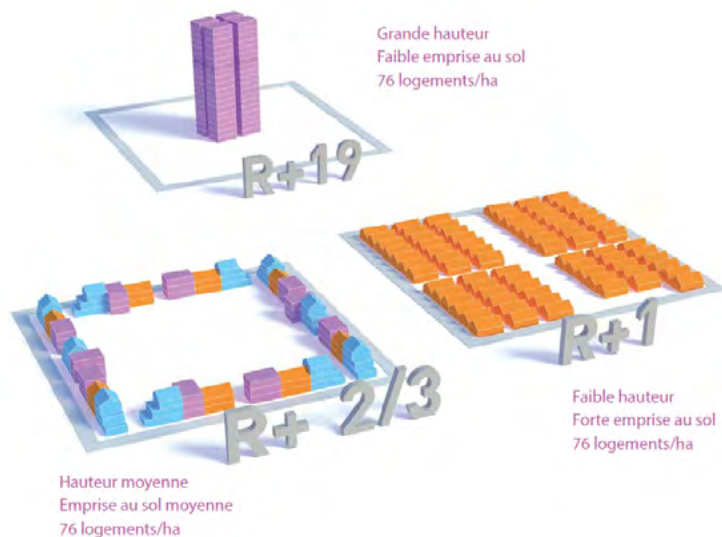
La densité constitue donc un indicateur de l'optimisation de la consommation d'espace. Elle considère le nombre de logements sur une superficie globale. Une même densité peut se traduire par des formes architecturales différentes.

Le développement de l'urbanisation avec le règlement du PLU en vigueur a engendré des formes urbaines et densités variées sur le territoire communal.

L'analyse suivante vise à identifier les principales densités mises en oeuvre sur la commune, qui constituent le paysage urbain de Drap aujourd'hui.

EXEMPLE D'IMPLANTATION DE 76 LOGEMENTS :

A densité identique, des formes urbaines différentes



2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.4 - Capacités de densification du document d'urbanisme en vigueur

ANALYSE DES DENSITÉS OBSERVÉES SUR LA COMMUNE

Quatre morphologies urbaines se sont développées sur le territoire communal :

- **L'habitat groupé** du centre village, de hauteurs plus ou moins importantes (R+2) où les densités sont conséquentes, le parcellaire fragmenté et très peu d'espaces libres.

La densité bâtie actuelle est en moyenne de 140 logements à l'hectare.

- **L'habitat collectif**, de part et d'autre du centre villageois et présent le long des principaux axes routiers, a permis de développer ce parc de logements au sein des espaces urbanisés ayant de faibles enjeux paysagers.

Les hauteurs sont plus ou moins importantes allant de R+2 à R+4.

La densité bâtie actuelle est comprise entre 70 et 100 logements à l'hectare.

N.B : la densité est plus importante au niveau de la Condamine (opération d'ensemble récente, à l'extrémité nord du territoire).

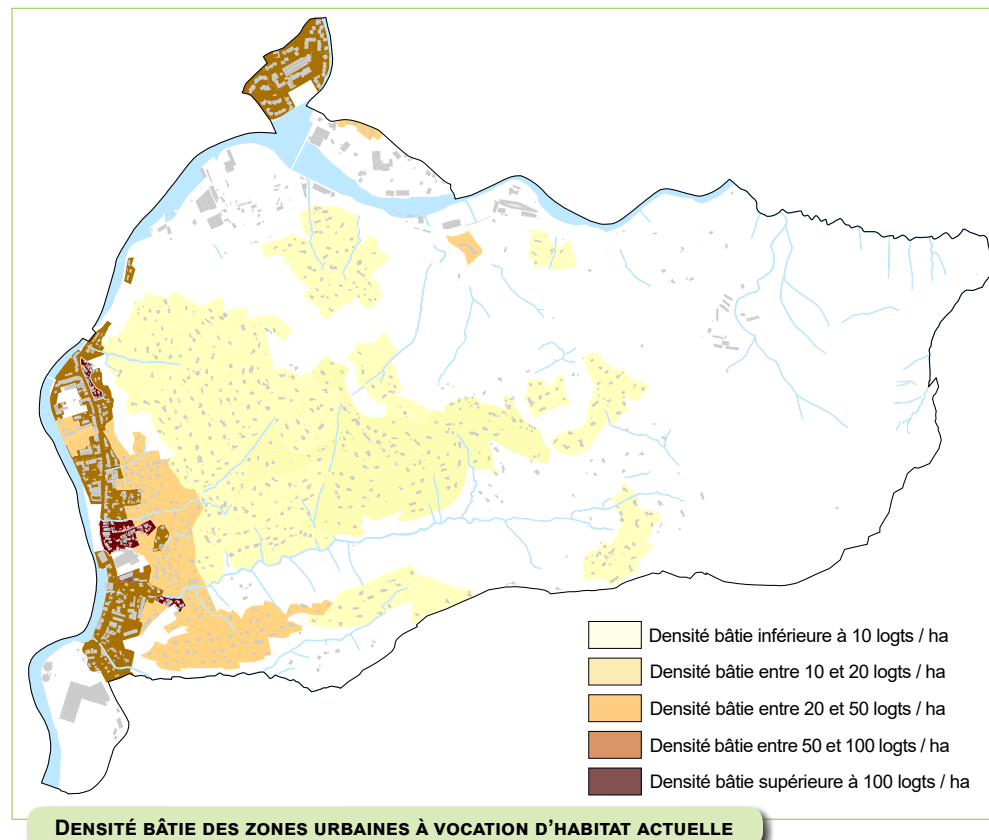
- **De l'habitat intermédiaire et de l'habitat individuel mitoyen**, autour centre du village, avec des densités disparates au sein de ces mêmes zones, avec du bâti implantées sur de grandes parcelles marquées par une topographie prononcée.

La densité bâtie moyenne est d'environ 40 logements/hectares.

- **L'habitat individuel peu dense et diffus**, dispersé sur tout le territoire communal, avec de grandes maisons individuelles de faibles hauteurs implantées sur de grandes parcelles parfois en restanques et avec une topographie prononcée.

La densité bâtie y est très faible (inférieur à 15 logements/hectares).

La carte ci-contre propose un découpage du territoire en fonction de la densité résidentielle actuelle.







DENSITÉ BÂTIE DES ZONES URBAINES À VOCATION D'HABITAT ACTUELLE

Sources : PLU approuvé ; Cadastre : CRIGE-PACA

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.4 - Capacités de densification du document d'urbanisme en vigueur

<p>L'HABITAT INDIVIDUEL PEUDENSE ET DIFFUS</p>	<p>15 lgmts/ha</p> <p>Maisons individuelles isolées</p> <p>Fort enjeu paysager</p>	 <p>LA COLLE CARROUBIER - HABITAT INDIVIDUEL</p>	<p>L'HABITAT INTERMÉDIAIRE ET INDIVIDUEL MITOYEN</p>	<p>37 lgmts/ha</p> <p>Maisons individuelles mitoyennes et petit collectif</p> <p>Forte présence d'espaces verts</p>	 <p>VASTIÈRE/GREC - HABITAT INTERMÉDIAIRE</p>
<p>L'HABITAT COLLECTIF</p>	<p>68 lgmts/ha</p> <p>Typologies bâties mixtes</p> <p>Mutualisation des places de stationnements</p> <p>Présence d'espaces végétalisés</p>	 <p>CENTRE - HABITAT COLLECTIF</p>	<p>L'HABITAT GROUPE</p>	<p>140 lgmts/ha</p> <p>Bâti très dense et ancien</p> <p>Peu d'espaces libres</p>	 <p>CENTREVILLAGE-HABITATGROUPE</p>

Sources : PLU approuvé ; Cadastre : CRIGE-PACA

2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

2.4 - Capacités de densification du document d'urbanisme en vigueur

ENJEUX DE DENSIFICATION

La recherche d'une augmentation de la densité de l'urbanisation de manière maîtrisée est donc une des réponses qui doit être apportées par la révision du PLU. Cette densification ne se traduit pas nécessairement par une modification brutale du tissu urbain des quartiers, mais devra viser un objectif de valorisation.

Au vu des formes urbaines existantes, la révision du PLU devra veiller à permettre des formes urbaines répondant aux nouvelles exigences de la loi ALUR tout en permettant des typologies bâties intégrées à l'existant.

CENTRE ANCIEN	<ul style="list-style-type: none">> Maintenir la densité actuelle pour permettre d'éventuelles requalification / réhabilitation
EXTENSIONS DU CENTRE ANCIEN	<ul style="list-style-type: none">> Renforcer la densité bâtie existante de l'extension du village en complétant les dents creuses et en limitant l'extension urbaine sur les espaces naturels.> Favoriser des opérations de logements collectifs.
LA VASTIÈRE, LE VALLON DE LA TEULIÈRE, ...	<ul style="list-style-type: none">> Permettre une densification de ces quartiers résidentiels situés à proximité immédiate du centre village et bénéficiant de l'ensemble des réseaux.
LES ESPACES D'HABITAT DIFFUS	<ul style="list-style-type: none">> Conditionner la densification urbaine au niveau d'équipements et aux caractéristiques paysagères et environnementales de ces espaces.> Proposer des dispositions réglementaires adaptées à une densification maîtrisée de l'urbanisation des espaces situés à l'interface des espaces naturels.

CHAPITRE 2

BESOINS COMMUNAUX ET CONCLUSION

1 - BESOINS COMMUNAUX

1.1 - Développement économique et commercial

L'examen des perspectives de développement économique a montré l'importance du maintien des activités liées au transports, à l'administration publique, à l'enseignement, ainsi que du développement des activités commerciales, artisanales pour la commune de Drap.

La pérennité et le développement de ces secteurs d'activités permettra de :

- Proposer des emplois en plus grand nombre sur la commune ;
- Consolider l'économie locale ;
- Ancrer la population sur la commune : les résidents pourront résider et travailler à drap.

Plusieurs mesures sont nécessaires pour engager cette dynamique :

- Le développement des établissements de la filière médico-sociale ;
- Le maintien des commerces, services et artisanat liés à la vie quotidienne ;
- La mise à disposition de sites offrant des disponibilités foncières pour le développement de nouvelles activités d'échelle communale et communautaire sur le territoire communal.

L'offre commerciale et de service à la personnes est principalement localisée le long de l'axe principal qui traverse de part en part le centre ville.

Le développement de l'offre commerciale et de services sur la commune doit ainsi viser à :

- maintenir les commerces de proximités dans le centre ville, favoriser leur développement et permettre l'accueil de nouvelles entreprises.

1.2 - Espaces agricoles et forestiers

L'agriculture est un élément identitaire de la commune. Outre son rôle économique, elle assure un rôle prépondérant pour la préservation et la gestion des espaces naturels ainsi que pour la gestion du paysage.

Les mesures nécessaires pour assurer la continuité et le développement de cette activité sont :

- l'identification et le maintien des zones en exploitation,
- la reconquête de zones à enjeux agricoles,
- la mobilisation du foncier,

Afin de maintenir la dynamique actuelle, les terres agricoles existantes doivent être maintenue et des terres potentiellement exploitables pourront être vouées à l'accueil de nouvelles exploitations sur le territoire communal.

Les espaces boisés et les éléments de paysage composent le patrimoine paysager de la commune et participent à la qualité du cadre de vie de Contes.

D'un intérêt écologique et paysager avéré, il convient de les protéger face au développement de l'urbanisation mais également de les gérer pour limiter les risques d'incendie.

1.3 - Aménagement de l'espace

Au regard de la structure de l'espace urbain actuel et de sa récente évolution, il est aujourd'hui nécessaire de maîtriser le développement de l'urbanisation en consolidant les espaces urbains existants. Cette maîtrise du développement de l'urbanisation permettra d'une part de hiérarchiser et de mettre en valeur les espaces urbains actuels, et d'autre part de protéger le cadre paysager drapoïse.

Cette nouvelle forme de développement de l'urbanisation sur le territoire communal nécessite:

- la délimitation d'une enveloppe urbaine permettant d'assurer un développement urbain mesuré et cohérent, qui tiennent compte des équipements d'infrastructure existants, de la sensibilité des paysages,
- la prise en compte du potentiel foncier constructible et des logements vacants à réhabiliter dans les zones urbanisées,
- le développement de formes d'habitats alternatives à la maison individuelle compatibles avec l'urbanisation existante et intégrées au paysage de Drap.

L'identification du patrimoine urbain et paysager drapoïse (vieux village, oliveraies, restanques en pierres sèches sur les coteaux,...) permettra d'assurer sa préservation face au développement de l'urbanisation.

1 - BESOINS COMMUNAUX

1.4 - Environnement et biodiversité

Au vu des nouvelles exigences envers la protection de l'environnement et des ressources naturelles présentes sur la commune, des dispositions sont nécessaires:

- Identifier et protéger les grands espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Maintenir les espaces végétalisés qui constituent des corridors écologiques afin de préserver les réservoirs de biodiversité et la richesse faunistique et floristique locale ;
- Assurer la protection de la ressource en eau (cours d'eau, captages, ...)
- Assurer une gestion des risques naturels (mouvements de terrain, inondation, feux de forêt...),
- Assurer le maintien de la richesse faunistique et floristique en identifiant les réservoirs de biodiversité et en créant des corridors écologiques, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les espaces naturels identifiés par la Direction Territoriale d'Aménagement 06

1.5 - Équilibre social de l'habitat

En 2017, sur l'ensemble du parc de résidences principales, la commune compte 380 logements sociaux. Entre 2013 et 2017, 114 logements locatifs sociaux ont été créés sur la commune.

Ayant réalisé 135% des objectifs qui lui étaient assignés sur la période triennale 2014-2016, le Préfet par arrêté en date du 3 avril 2017 a levé l'état de carence de la commune.

La commune, de par son cadre de vie, attire de jeunes actifs. Il convient toutefois de prendre en compte le vieillissement de la population et l'éclatement des familles, de plus en plus fréquent. Il est ainsi nécessaire de considérer ces éléments lors de la construction de logements et de prendre en considération les besoins en logements de petites tailles à destination de personnes seules.

1.6 - Transports

Le réseau viaire inter-communal composé de nombreuses routes départementales permet une connexion aisée de la commune avec Nice et les communes voisines. Néanmoins, la voiture restant le mode de déplacement privilégié, des congestions quotidiens limitent les déplacements, notamment vers Nice. Des modes de déplacements alternatifs à la voiture doivent être encouragés.

Les entrées de ville, le long des routes départementales RD 2204 et de la RD21, mériteraient d'être requalifiées, notamment aux entrées du centre ville et le long de la zone d'activités afin d'assurer leur valorisation paysagère et économique et le confort des drapois.

Le réseau de voiries secondaires permettant la desserte des quartiers drapois sont globalement insuffisants sur les coteaux occupés par de l'habitat individuel. Le développement de l'urbanisation devra y être très modéré.

De manière générale, la place des piétons et cyclistes devra être davantage développée sur le territoire communal, notamment dans les liaisons inter-quartiers.

1.8 - Équipements et services

Le tableau ci-contre fait le point des équipements et services de la commune de Drap, et fait part, le cas échéant, des besoins futurs :

1 - BESOINS COMMUNAUX

Equipements et services existants	Appréciations et besoins
Stationnement	

Stationnement

- Le village dispose de nombreux parkings publics :

Parking Stalingrad	150 places	Offre globalement satisfaisante, néanmoins, avec la construction des dernières opérations de logements, la commune souhaite augmenter l'offre en stationnement pour réduire les désagréments qui pourraient être causés par le stationnement sur la voie publique.
Boulevard Stalingrad	26 places	
Le long de l'avenue Général de Gaulle	94 places dont 4 PMR	
Avenue Jean Moulin	21 places dont 1 PMR	
Place Jean Ferrat (ex Mûriers)	12 places dont 7 PMR	
Place de la Libération	31 places dont 1 PMR	
Carrefour du 8 Mai 1945	9 places dont 1 PMR	
Place Delfino (ex Lénine) HLM le Chêne Vert	87 places dont 2 PMR	
Parking des Arnulfs	18 places dont 1 PMR	
Parking Jauffret	16 places dont 1 PMR	
Boulevard Henri Barbusse + parking Patrimoine	15 places dont 1 PMR	
Place Pierre Cauvin	31 places dont 1 PMR	
Calvaire	4 places dont 2 pour taxis	
Parking DDE (entrée Nord du village)	20 places	
Esplanade Jean Ferrat	60 places	
Place du Cimetière	87 places en zone bleue	
Stade Anderloni	52 (40+12) places dont :2 pour les pompes funèbres	
La Condamine	64 places	
La Bégude près e la Condamine	212 places	
Traverse des Ecoles	60 places	
La Formiga	7 arrêts minute	
	35 places dont 2 PMR	
Total	1 111 places de stationnement	

1 - BESOINS COMMUNAUX

Equipements et services		Appréciations et besoins								
Equipements et superstructures de la qualité de vie										
Les besoins en équipements et superstructures de la qualité de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Mairie, avenue Général de Gaulle - rénovation achevée. - Mairie annexe - Rue Virgil Barel - bon état actuel - Guichet postal à l'intérieur de la Mairie - rénovation récente - Garage communal du village - La Croix des Gras - bon état actuel 										
Enseignements										
250 élèves sont scolarisés en collège. 111 élèves sont scolarisés en lycée et 66 élèves en lycée professionnel 565 élèves sont inscrits dans les écoles élémentaires et maternelles de Drap. <table border="1" data-bbox="107 766 566 1029"> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Écoles maternelles</td> <td>École La Condamine</td> </tr> <tr> <td>École du village</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Écoles élémentaires</td> <td>École La Condamine</td> </tr> <tr> <td>École du village</td> </tr> <tr> <td>Lycée</td> <td>Lycée régional Goscinny.</td> </tr> </tbody> </table>		Écoles maternelles	École La Condamine	École du village	Écoles élémentaires	École La Condamine	École du village	Lycée	Lycée régional Goscinny.	Les équipements scolaires sont récents. La commune n'envisage aucun nouvel équipement. Création d'une crèche communautaire - <i>Pilon-</i>
Écoles maternelles	École La Condamine									
	École du village									
Écoles élémentaires	École La Condamine									
	École du village									
Lycée	Lycée régional Goscinny.									
Équipements sanitaires et sociaux										
<ul style="list-style-type: none"> - Centre social la Condamine - Crèche intercommunale - 40 places le village - Maison de retraite - 50 places le village - Maison de retraite récente - 50 places Vallon des Arnulfs - Centre d'apprentissage par le travail - 20 places vallon des Arnulfs. - Résidence retraite sur l'îlot Jauffret - en cours d'étude. 		Ces équipements sont satisfaisants.								

1 - BESOINS COMMUNAUX

Equipements et services	Appréciations et besoins
Équipements sportifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de sports : <ul style="list-style-type: none"> . Plateau d'évolution La Condamine, . Micro site du village, . stade de la Condamine . stade du village . stade intercommunal . plateau sportif du lycée Goscinny - Gymnase et dojo du village - Clos de boules au village - Terrains de tennis <ul style="list-style-type: none"> . 3 courts et club house au Plan du Marquis - Clos de boules au village 	<p>La commune de Drap dispose d'un grand nombre d'équipements sportifs, répartis autour du village, à la Condamine et au lycée Goscinny.</p> <p>Il n'est pas envisagé de créer de nouveaux équipements sportifs.</p>
Équipements culturels et de loisirs	
<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque/salle de réunion au village - Bibliothèque de la Condamine - OMJCL au village - Mas de la Condamine - Club des aînés au village - La Grange à la Condamine - Salle 20 «Les oliviers» club philatélique - 20 places - Salle 22 salle de musique - 30 places - Moulin à huile au village - Salle de musique au village - 10 places - Salle de spectacle intercommunal village - 350 places 	<p>La commune de Drap dispose d'un grand nombre d'équipements culturels et de loisirs.</p> <p>Il n'est pas envisagé de créer de nouveaux équipements sportifs.</p>
Réseaux techniques	
<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement • Eau potable • Eau pluviale • Déchets 	<p>Adaptation progressive aux besoins.</p> <p>Création d'une déchetterie communautaire - <i>Fuon de Jarrier</i></p>

2 - CONCLUSIONS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une situation privilégiée à proximité de Nice et une localisation stratégique, à proximité des grands axes de déplacements,• Une commune en pleine expansion urbaine dont le développement doit être maîtrisé, notamment sur les coteaux où les équipements d'infrastructure sont insuffisants et la sensibilité paysagère importante.• Une offre en services publics et équipements importante et diversifiée,• Une commune qui comprend de nombreuses ressources naturelles, notamment en surfaces boisées et en eau,• Des espaces agricoles qui contribuent à l'entretien des espaces naturels et à la qualité du paysage de Drap,• La présence d'un petit patrimoine bâti rural.	<ul style="list-style-type: none">• Des espaces, paysages et milieux naturels à préserver qui représentent des atouts mais aussi des contraintes en terme de développement économique et urbain du territoire,• Des risques naturels pouvant contraindre l'urbanisation,• Un développement urbain dense en centre ville mais principalement basé sur une forme d'habitat très consommatrice d'espaces, sur les coteaux.• Un parc de logements sociaux qui approche les exigences réglementaires,• Une pression foncière due à une forte attractivité du territoire communal.

CHAPITRE 3

ENJEUX ET ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES DE MANIÈRE NOTABLE PAR LE PLU

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.1 - Enjeux environnementaux

Sur la base de l'état initial de l'environnement et des perspectives d'évolution, il est possible de mettre en exergue les principaux enjeux que doit retenir le projet de PLU pour une intégration optimale des problématiques environnementales et de développement durable. Le PLU étant un outil de planification territoriale, les enjeux environnementaux sont traités également de manière territoriale pour permettre une meilleure inscription dans le document d'urbanisme.

Enjeux environnementaux territoriaux

Dans le cadre du processus d'élaboration du PLU, la commune a fait le choix d'intégrer les aspects environnementaux dans son projet de territoire.

Au vu des nouvelles exigences envers la protection de l'environnement et des ressources naturelles présentes sur la commune, des dispositions sont nécessaires et visent à :

- maintenir les espaces végétalisés constituant des corridors écologiques, aussi bien dans les grands espaces naturels de la commune qu'au coeur des zones urbanisées,
- introduire le végétal dans les espaces publics,
- protéger les espaces riches en biodiversité et les ressources naturelles (boisements, végétation, eau),
- assurer une gestion des risques naturels (incendie, mouvement de terrain, inondation).

Des pressions et des menaces s'exerce sur le territoire :

- Les pressions les plus fortes pèsent sur les fonds de vallons et les coteaux qui combinent une forte urbanisation et des problématiques de risques d'inondation mais également de nuisances (notamment de qualité de l'air) les plus significatives de la commune ;
- Dans une moindre mesure le second secteur à enjeux environnemental fort est les vallées des Paillons, compte tenu de la présence d'une biodiversité intéressante de leur lit et de leurs berges avec la présence d'une ripisylve, sans oublier la ressource en eau que représente les deux rivières et leur nappe. Avec le PPRi ce secteur est sous moindre pression urbaine. Les plaines alluviales des deux Paillons sont également un continuum écologique qui participe de la trame verte et bleue à l'échelon de la région PACA qu'il convient de préserver.

Enjeux de préservation

La commune a connu un mitage important des espaces naturels par l'urbanisation pavillonnaire, à l'origine d'une fragmentation des milieux naturels et une plus grande vulnérabilité aux feux de forêt. Le patrimoine naturel (milieux forestiers, garrigues, le Paillon et sa ripisylve) doit être préservé d'une part en confortant sa protection dans le règlement du futur PLU et d'autre part en assurant les possibilités d'échanges entre les grands réservoirs biologiques.

Cela passe par l'identification et la préservation des corridors écologiques au moyen de la mise en place d'une trame verte et bleue notamment dans l'axe des deux Paillons et transversalement de part et d'autre des deux rivières pour assurer les échanges entre les massifs forestiers.

La préservation contre les risques naturels (feux de forêt, inondations, mouvement de terrain) représente également un enjeu important pour la commune dans le cadre de son développement urbain. Il convient de s'assurer de réduire la vulnérabilité aux risques en évitant les implantations urbaines dans les secteurs à aléa ou bien en mettant en place des prescriptions fortes.

Les enjeux de préservation à retenir pour le projet de PLU concernent également les ressources naturelles. Il s'agit de s'assurer de la préservation de la ressource en eau notamment superficielle avec les deux Paillons en évitant le risque de pollution diffuse à partir du ruissellement pluvial urbain et par les rejets domestiques et industriels, notamment avec des déversements sauvages le long des zones industrielles. Il s'agit également d'assurer la préservation de la ressource en eau souterraine en évitant la multiplication des forages qui pourrait conduire à une surexploitation des nappes dans un contexte de fragilité attendu de la ressource en eau sur le moyen et le long terme.

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.1 - Enjeux environnementaux

Enjeux de gestion

Une attention doit être portée sur une maîtrise plus importante des consommations d'eau dans les projets à venir, en vérifiant la compatibilité des besoins et des ressources sur le moyen et le long terme.

La préservation des milieux aquatiques est également un enjeu important qui implique une prise en compte forte de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Il conviendra également que le document d'urbanisme prenne en compte la tendance au renforcement probable sur le moyen terme du risque feux de forêt, en s'intéressant à la gestion des franges boisées et à la problématique de la fermeture des milieux en lien avec le déclin de l'activité agricole.

La consommation énergétique et avec elle la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre sont un enjeu particulier à toutes les échelles. Le PLU se doit d'adapter l'urbanisme, les modalités de transport et les bâtiments à cette problématique. Les transports impactent significativement sur la qualité de l'air et les consommations et émissions des bâtiments (résidentiels et tertiaires) sont à surveiller et réduire. L'habitat individuel, plus consommateur en énergie et moins performant est à limiter, les techniques de construction ou de réhabilitation efficaces thermiquement sont à favoriser (notamment l'isolation par l'extérieur) et les nouvelles règles d'urbanisme devraient permettre l'installation de moyens de production énergétique renouvelables.

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.2 - Enjeux patrimoniaux

Synthèse

Drap dispose d'un petit patrimoine rural particulièrement riche qui mérite d'être mis en valeur.

Le PLU devra veiller à la protection et à la mise en valeur du patrimoine paysager, bâti, vernaculaire, archéologique, agreste et forestier de la commune.

Pour ce faire, la commune pourra identifier, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, un certain nombre d'éléments devant être protégés, requalifiés ou mis en valeur.

Éléments remarquables protégés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Selon l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, les PLU peuvent identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

A ce titre, la commune pourra protéger en priorité les éléments de patrimoine paysager et de patrimoine rural susceptibles d'être « menacés » par des travaux d'aménagement ou d'urbanisation.

Exemple d'éléments du patrimoine bâti et paysage remarquables repérés sur la commune :



Le chateau de Drap



Oliveraie à Sainte Catherine



Le moulin/canal

1 - ENJEUX À RETENIR POUR LE PLU

1.3 - Enjeux paysagers et urbains

Face au constat des modes de développement des territoires à l'échelle nationale ces dernières années, de nouvelles lois (SRU, ALUR) ont été instaurées afin d'assurer un développement durable des territoires.

Ainsi, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la protection des ressources naturelles et la maîtrise du développement des espaces urbains deviennent des enjeux majeurs de développement aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national.

Le respect des équilibres entre espaces naturels et urbains et les préoccupations environnementales doivent être au cœur du développement de la commune.

Il est important pour la préservation des espaces naturels et agricoles que la commune de Drap utilise le potentiel des sites déjà urbanisés pour se développer et maîtriser ainsi l'étalement urbain.

Trois grands principes peuvent s'en prévaloir :

- Maîtriser les surfaces urbanisables en évaluant le potentiel foncier constructible dans des zones déjà urbanisées. Il s'agit de favoriser la densification des zones déjà construites et le développement autour des espaces urbains constitués sans réduire les espaces végétalisés existants en milieu urbain.
- Préserver et conforter la trame verte de la commune :
 - Pérenniser et préserver le patrimoine paysager naturel,
 - Développer raisonnablement les activités ludiques de nature dans les espaces naturels.
 - Conserver des espaces de nature en ville, véritable lien avec les grands espaces verts naturels.
- Gérer les zones d'interface entre les espaces urbanisés et la trame verte de la commune :
 - Maintenir le caractère naturel de ces zones tampons et définir précisément les limites des zones urbaines,
 - Assurer l'intégration paysagère de l'urbanisation existante et future.